

Documents sur la famille

Couëssurel de la Brousse



Archives familiales

2011

Documents sur la famille

Couëssurel de la Brousse

Pierre de Boishéraud

2011

3

Sommaire

Origines de la famille Couëssurel	7
Journée familiale du 16 juillet 1977	9
Messe de la Sainte Famille	13
La famille Couëssurel	16
La branche Kerviler	19
La branche Kerarmel	23
La branche Le Franc	27
La branche Fonsagrives	29
Les festivités	33
Journée familiale du 15 juillet 2007	41
Couessurel 2007	43
Le bon samaritain	48
Chansons des quatre sœurs	55
François Couëssurel et Suzanne Hélène Faiguet des Noes	57
La franc-maçonnerie à Moncontour : la Tendre Union	65
Mathurin Couëssurel et Adèle Müller	77
Documents sur la famille Muller	87
Joseph Müller et Marie Anne Herga	86
Philippe Müller et Hélène Odio de Baschamps	96
Veillet du Fresche	117
La franc-maçonnerie à Saint Briec : la Vertu Triomphante	121
Généalogie Couëssurel	131
Généalogie Bienvenüe	139
Arbre Couëssurel	147

Origines de la famille Couessurel

Agriculteurs et petits notables exploitant au XVII^{ème} siècle des terres à Plédran, près de Saint Briec, dans les Cotes du Nord ; deux des membres de la famille Couessurel prétendirent appartenir à la noblesse lors de la réformation ordonnée par Louis XIV. « faute de produire », et sans doute en raison d'une certaine dérogeance en cultivant aussi des terres dont ils n'étaient pas propriétaires, ils furent déboutés. Furent-ils comme beaucoup de modestes gentilshommes bretons ruinés par les guerres de la Ligue ?

A la fin du XVIII^{ème} siècle, le milieu Couessurel est celui d'un ensemble de familles de bourgeoisie aisée, anciennes et stables, d'idées « réformistes », propriétaires de terres dont ils portaient le nom selon l'usage : les trois grand-parents bretons sont ainsi Couessurel de la Brousse, Faiguet des Noés et Odio des Baschamps. Les Muller, officiers, originaires de Suisse, étaient passés à Constance, puis à Belfort, et à Metz. Enfin, en 1790, le régiment de Philippe Müller fut envoyé en garnison à Saint Briec.

On relève un oncle Faiguet de Villeneuve (frère de notre ancêtre), encyclopédiste, et une tendance de ces quatre familles à adopter les idées de la Révolution, ainsi François sera-t-il fondateur de la loge maçonnique la Tendre Union de Moncontour, et député au conseil des anciens de l'an VI, son fils Mathurin garde national puis volontaire en 1793 dans une compagnie d'artillerie, son premier gendre Louis Bienvenue, volontaire en 1793, vénérable de la loge la Vertu Triomphante de saint Briec, et député à la chambre des cent jours, et le second Jean-Baptiste Veillet, négociant en toile, mis à mort par les chouans.

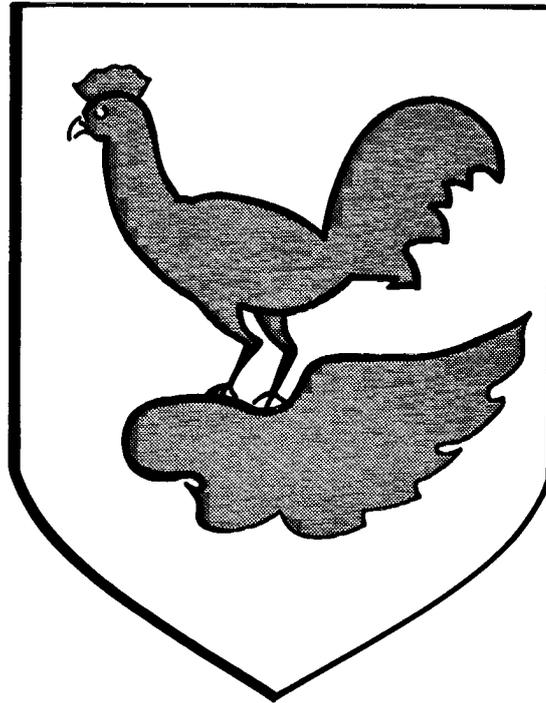
JOURNEE FAMILIALE
COUESSUREL DE LA BROUSSE

Samedi 16 juillet 1977

Journée organisée par :

- Hélène LE GUEN et ses sœurs,
- Etiennette de KERVILER,
- Jeannette FOURNIER - MARTIN de KERGURIONE,
- Marguerite LE GUEN - CAROF,
- Cécile GABORY - LE FRANC,
- Monique -Jacques de KERVILER,
- Claude de la PERRAUDIERE - MARTIN de KERGURIONE

COUESSUREL
Sr du Fresche, de la Brousse,
de la Ville -Nizan. etc...



"D'argent au coq de sable
empiétant un demi-vol de même"
(Armorial de 1696)

(Coq sur Aile)

dessiné dans :
La Messelière "Filiations Bretonnes"
Courcy "Nobiliaire et Armorial de Bretagne"

Les Quatre Sœurs
COUESSUREL de la BROUSSE en 1860



Assises, de gauche à droite :

Pauline LE FRANC - Marie-Louise POCARD-KERVILER

Debout:

Adèle de KERARMEL - Lise-Marie FONSSAGRIVES

L'idée était dans l'air depuis longtemps ! ...

Hélène Le Guen avait pensé à une grande rencontre, et posé déjà quelques jalons. Elle trouva, dans une conversation avec Etiennette de Kerviler, un terrain tout préparé, car celle-ci, presque dernière représentante de la seconde génération, pensait qu'il lui revenait de créer un trait d'union entre les membres dispersés de la famille.

Aujourd'hui, toutes deux voient la réalisation de leurs vœux, et c'est pourquoi nous nous trouvons ici, ce matin du 16 juillet, à Vannes, par un temps magnifique, inespéré en cet été pourri ! La journée est bien préparée par le Comité mis sur pied à Vannes, et qui travaille depuis plusieurs mois.

La petite propriété de la "Lande", située à l'entrée de la ville, se prépare à accueillir tous les descendants des "Quatre Sœurs" Couëssurel, lesquels arrivent de tous les coins de Bretagne... et d'ailleurs...

A l'entrée, quatre bureaux d'accueil sont installés, par filiation, et des responsables remettent à chacun des arrivants un badge portant son nom, agrémenté d'un ruban de couleur différente selon la descendance, signes qui faciliteront les rencontres tout au long de la journée parmi la foule des cousins qui envahissent dès 9h30 le jardin de la "Lande".

Un podium est installé, l'assemblée étant groupée sous les arbres, et la sonorisation de la journée est assurée par Pol Carof.

Nous sommes à peu près 330 à assister à la messe en plein air ouverte par le cantique "Reine de l'Arvor". La messe est concélébrée par les prêtres de la famille : Yves Thorin, Alphonse Martin, et Bernard Desnos, qui associent à cette cérémonie les prêtres et religieuses absents : Le P. André Carof, missionnaire aux Indes, le P. Alain Carof, de la Mission de France, empêché, le P. Michel Delebecque, de la Trappe de Notre-Dame de Bricquebec, Xavier Faivre, séminariste à Thionville, Mère Walburge (Renée Le Franc), et Mère Maria-Pia (Geneviève Thorin), toutes deux de l'Abbaye Saint-Michel de Kergonan, et Marie-Cécile Leprince-Ringuet, petite sœur du Père de Foucauld dans le détroit de Bering.



Une partie de l'assistance pendant la messe (ou avant)

Messe de la Sainte-Famille. Monique Bienvenue, religieuse de la Retraite, entraîne les chants repris par toute l'assistance. L'homélie du P. Yves Thorin est très remarquée. En voici les principaux passages :

"Nous venons de chanter "Faire un monde meilleur, faire un monde d'amour"... N'est-ce pas ce message qu'est venu nous apporter le Seigneur en venant sur la terre : Dieu est amour, Dieu est Père. Il veut que ses enfants l'aiment, que ses enfants s'aiment entre eux. N'est-ce pas cela qu'il a voulu vivre d'abord dans sa propre famille : vivre cet amour dans sa famille avant de l'annoncer au monde. Les textes anciens d'un sage, les textes plus récents de saint Paul, nous disent que faire, concrètement, pour vivre ainsi.

Notre réunion d'aujourd'hui, élargissant la notion stricte de famille, en la faisant remonter à ces Quatre Sœurs dont nous descendons tous, cette réunion est une actualisation de ce message du Christ; elle est signe d'amour familial plus large, signe d'unité comme le Christ le souhaite.

Ce que nous faisons aujourd'hui en nous rencontrant, c'est-à-dire en allant les uns vers les autres, n'est-ce pas la première démarche de l'amour : savoir faire un pas en avant vers l'autre, pour échanger, pour se connaître, ou se reconnaître, pour refaire des liens qu'un éloignement avait pu estomper. Certains d'entre nous avaient déjà auparavant tissé entre eux ces liens d'amitié que la séparation, le temps n'ont pas diminués.

En Jésus-Christ, nous formons déjà un seul Corps; nous avons en plus cette unité du sang. Que ce soit un motif de plus pour vivre cette journée dans la paix, dans l'amitié. Et cela, pas seulement aujourd'hui, mais que ce soit comme un redépart pour que d'autres liens se

créent et que l'amitié grandisse et s'approfondisse. S'aimer, c'est aussi s'accepter différents, c'est essayer de se comprendre Pour finalement mieux se connaître et s'entraider à marcher ensemble vers le Seigneur sur cette route de l'amour sur laquelle Il nous conduit.

Puissions-nous, tous, Offrir, au moment de l'offertoire, notre volonté de vivre ainsi, d'abord entre nous, et ensuite d'étendre ces liens vis-à-vis de tous ceux qui nous entourent ou qui sont loin de nous. Car un amour vrai, s'il a des degrés différents, n'exclut personne, il est ouvert à tous.

Vivons donc cette amitié, d'abord ici, entre nous, puis continuons à la vivre après cette rencontre, pour qu'elle ne soit pas un simple fétu de paille; développons-la autour de nous afin que tous, nous soyons à notre façon cette lumière qui témoigne du Christ, éclaire, et entraîne les autres.

Que le Seigneur nous aide à réaliser cet idéal que nous avons tous.



**L'abbé Yves Thorin prononçant son homélie pendant la messe
Au second plan, l'abbé Bernard Desnos.**

Agnès Mesnard récite la prière universelle, et huit jeunes quêteuses : Hélène Carof, M. Chanel, Bénédicte Faivre, Christine de Kersauson, Typhaine Lacharmoise, Marie-Bénédicte Lassalle, Florence Martin de Kergurioné, Véronique de la Perraudière, guidées par Alain Le Guen, se répartissent les rangs de l'assemblée. Cette quête sera répartie entre les prêtres de la famille, présents et absents, pour la célébration de messes aux intentions des défunts de la famille.

Cette très belle cérémonie, priante et recueillie, se termine par le cantique des Bretons - "Sainte Anne, ô bonne Mère".

La famille Couëssurel

Aussitôt après la messe, et sans que personne quitte sa place, commence alors la réunion familiale proprement dite. Marcel de Kerviler est l'animateur de cette journée; il présente les différents exposés. D'abord celui d'Hélène Le Guen, dont voici les principaux passages.

"Pourquoi cette réunion ? Nos racines sont fidèles, et chacun ne devrait-il pas retrouver la terre de son clan, de son sang ? Pour les jeunes, pour ceux "pour qui les ombres s'allongent", que ce ressourcement soit un gage de permanence dans la fidélité. Nous savons d'où nous venons, et peut-être, par cette chance, savons-nous où nous allons.

Remercions ceux et celles qui nous ont précédés pour les grâces qu'il nous ont données: cette pérennité qui nous rattache à un passé solide et créateur, et ces mêmes racines qui, dans le présent, nous unissent aujourd'hui. Ces racines se sont multipliées pour en faire un arbre immense, vigoureux, mais que vaudrait un arbre sans racine ? En voyant notre assemblée d'aujourd'hui et les différentes filiations qui la composent, nous constatons tous que l'arbre est solide, bien enraciné, la maison toujours pleine de promesses, et que la famille se refait inlassablement au cours des années.

Aussi, nous tous, descendants des Couëssurel de la Brousse, nous nous accueillons les uns les autres dans la joie, dans la chaleur de l'amitié. Chacun, chacune reçoit ; chacun, chacune donne. Jour de partage sans préséance, où petits et grands, jeunes et moins jeunes, nous concourons à l'harmonie de cette rencontre familiale. Que chacun y imprime sa marque personnelle. Ce 16 juillet doit être une journée faste et forte, marquée d'une pierre blanche au cœur de tous les participants.

Ainsi, entourés de tous nos cousins, écrivons-nous avec Marmontel : "Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille ?"

Bonne journée

Hélène LE GUEN

Ensuite, Marguerite Le Guen-Carof explique à son tour la famille Couëssurel et son ascendance :

"Chers Cousins,

Oui, c'est vrai, Hélène a raison : nous nous trouvons très bien dans notre famille; elle est tellement exceptionnelle que nous en sommes fiers. Mais la connaissons-nous ?

Pour ma part, je la découvre grâce à cette réunion. Depuis notre enfance, dans la famille, en voyant la gravure des "Quatre Sœurs Couëssurel", on nous répétait : je descends, tu descends, nous descendons, vous descendez, ils descendent de l'une de ces Quatre Sœurs. Mais laquelle ? Et elles, d'où venaient-elles ?

Couëssurel est le nom d'une famille originaire de Plédran, dans les Côtes-du-Nord, où se trouvait une terre de ce nom. Nous avons retrouvé Bertrand Couëssurel, seigneur de la Brousse, né en 1570. Que je vous rassure tout de suite : je n'ai pas l'intention de vous dévider tout l'arbre généalogique, ce qui deviendrait fastidieux; des panneaux sont exposés, détaillés avec noms, dates, filiations pour chaque branche, et vous aurez tout le temps de vous y intéresser. Je vous donne seulement quelques repères.

L'arrière petit-fils de Bertrand, Louis Couëssurel, seigneur de la Maisonneuve et de la Brousse, épouse à Lamballe, Monique Gallet, sœur de l'Abbé Gallet, historien de la Bretagne vers 1700. La filiation se poursuit par un François-Marie, avocat au Parlement en 1750, duquel est issu un autre François-Marie également avocat et procureur à Moncontour. Celui-ci engendra trois enfants, parmi lesquels Mathurin, heureux père de nos "Quatre Sœurs". Né à Moncontour en 1777, il fut de cette "génération jeune (il avait 17 ans 1/2 à peine) et fortement trempée que notre immortelle Révolution vit accourir sous ses bannières à l'appel de la Patrie et de la Liberté." Rassurez-vous, ces mots ne s'inventent pas, je les extrais de son éloge funèbre. Mathurin ne persévéra pas dans la carrière militaire, mais resta au service de l'Etat, puisque nous le retrouvons Receveur de l'Enregistrement à Uzel, puis Conservateur des Hypothèques à Loudéac, et enfin à Vannes. Il avait épousé en 1818 Adèle-Marie-Hélène Muller (issue d'une famille de militaires). La médaille de leur mariage est un bijou qu'Etienne de Kerviler porte aujourd'hui en sautoir.

De cette union naquirent cinq filles, toutes natives d'Uzel : Hélène, qui ne vécut que deux mois, Marie-Louise, Adèle, Pauline et Lise-Marie. Ce sont nos grand-mères.

Elles sont bien jeunes encore quand elles perdent leur mère, très peu de temps après leur arrivée à Vannes. Adèle fut enterrée, et plus tard Mathurin, au cimetière de Vannes, dans une tombe qui, par filiation, est aujourd'hui celle des Kerviler.

Que fut l'enfance de nos "Quatre Sœurs" ? Bien paisible sans doute, dans une préfecture endormie, mais une Bretagne où les choses bougeaient. Le canal de Nantes à Brest, et celui d'Ille-et-Vilaine s'achevaient. Le rail arrivait à Nantes, où fleurissait encore l'armement à la traite des nègres. En Bretagne aussi, l'Esprit soufflait : le jansénisme trouvait dans le diocèse de Vannes un de ses derniers bastions, tandis que Renan et Lamennais bâtissaient d'autres doctrines. Toutes préoccupations bien étrangères sûrement à ces quatre petites filles d'une douzaine d'années demeurées seules avec leur père veuf. Nous n'avons rien retrouvé, ni de leur correspondance, ni de leurs études, ni de leurs relations. Elles ont grandi à Vannes dans la même maison, rue des Tribunaux. Ce que l'on sait par oui-dire c'est qu'elles étaient belles et gaies. Elles ont fait la joie, et l'étonnement sans doute, des Vannetais de ce temps, qui, passant par la rue des Tribunaux les voyaient se balancer sur l'escarpolette qu'elles avaient installée dans leur grenier. Est-ce ainsi qu'elles ont séduit leurs époux ? Joseph Pocard de Kerviler, Charles de Kerarmel, Paul Le Franc, Jean-Baptiste Fonssagrives qui se laissèrent prendre à leur charme.

Merci à elles et à eux, puisque nous sommes tous là

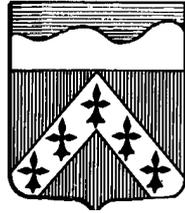
Marguerite LE GUEN-CAROF

Viennent ensuite les présentations des quatre filiations, par ordre chronologique.

- Branche KERVILER par Robert de CAUMONT
- Branche KERARMEL par Joël MARTIN-LAUZER
- Branche LE FRANC par Alban BIENVENUE
- Branche FONSSAGRIVES par Georges (Bobby) MARTIN de KERGURIONE

PRESENTATION de la BRANCHE KERVILER

par Robert de CAUMONT



*De gueules au chevron d'hermines,
au chef cousu d'azur chargé d'une mer d'argent.*



en 1860 : le Capitaine de Frégate Joseph Pocard-Kerviler (à l'extrême droite) avec sa femme Marie-Louise (au centre), ses soeurs Joséphine (debout) et Félicité (assise) et ses enfants. Debout : Adèle - Assis, de gauche à droite : Charles, portant Etienne, Joseph - Devant : Marie, Stanislas, Paul, Joséphine, Jean-Baptiste. Il manque l'aîné, René.

Prendre la parole au nom de la descendance Kerviler-Couëssurel est un honneur qui ne devrait pas me revenir, et j'ai quelque scrupule à l'avoir accepté.

Toutefois, représentant la branche des Kerviler issue de René, l'aîné des onze enfants du ménage Kerviler-Couëssurel, ma famille se trouve dépositaire de quelques traditions et papiers familiaux qui facilitent naturellement pour moi la présentation de cette branche.

Cette histoire commence à Vannes, le 13 avril 1840, par le mariage d'un jeune officier de marine, Joseph Pocard-Kerviler, avec l'aînée des quatre soeurs, Marie-Louise Couëssurel de la Brousse.

je ne reviendrai pas sur les caractères et l'histoire des Couëssurel. Ils viennent de vous être exposés avec talent. Je rappelle simplement que Marie-Louise a perdu sa mère à quatorze ans, et qu'elle prit alors la responsabilité de ses sœurs cadettes, créant dès lors avec elles des liens exceptionnels d'affection. Elle se maria l'année de ses 20 ans, et mourra tragiquement à 42 ans en mettant au monde un enfant qui ne vivra pas, laissant onze enfants, dont l'aîné, mon arrière-grand-père, a alors 21 ans, et le dernier, père de la tante Etiennette, trois ans ! Ce furent deux tantes Kerviler, célibataires, Félicité et Joséphine, qui vinrent tenir la maison de leur frère et élever avec dévouement et abnégation cette nombreuse famille. Elles y furent aidées par une servante de grand cœur, Julienne, qui fit partie de la famille au point qu'elle partage le caveau familial au cimetière de Vannes.

Quant à Joseph Pocard-Kerviler, notre aïeul, il faut savoir qu'il avait fait l'Ecole Polytechnique et était devenu officier de marine. Nous avons de lui quelques gouaches, la lettre enthousiaste qu'il écrivit à ses parents le soir de la victoire de Navarin (1827) sur la flotte turque, et deux volumes de mémoires publiés par son fils René où il raconte la campagne d'Orient et la prise d'Alger. Travailleur, de goûts simples, de convictions politiques modérés, mais de foi profonde, il démissionnera comme Capitaine de Frégate pour s'occuper de l'éducation de ses enfants.

Il tient toute cette fidélité de l'ancienne famille bretonne dont il est issu. Les premiers Pocard dont nous descendons avec certitude appartenaient à une famille rurale de Grandchamp, à une quinzaine de kilomètres de Vannes, au début du XVII^{ème} siècle. D'après une vieille tradition, assez analogue à celle des Couëssurel, ils seraient issus de petits écuyers bretons ruinés par les guerres, puis les troubles de la Ligue, tout ayant brûlé chez eux (Mémoires de Vincent Pocard de Kerviler, 20 février 1760) et dont la trace s'était perdue à la fin du XVI^{ème} siècle.

Bientôt, ils habitèrent le manoir noble du Cosquer sur cette paroisse de Grandchamp, l'achetèrent en 1700, et en prirent le nom selon l'usage. Ce modeste manoir fut mis en ferme vers 1760 et resta chez les Kerviler jusqu'à ces toutes dernières années.

A la fin du XVII^{ème} siècle, et pendant tout le XVIII^{ème} siècle, les Pocard du Cosquer exercent les professions de notaires, greffiers, experts. Ce sont gens d'ordre, d'étude et de minutie, mais aussi de contacts et de curiosité intellectuelle. Beaucoup d'enfants, peu de fortune. Deux frères ne résistèrent pas à l'appel de la mer et de l'aventure et partirent précisément tenter fortune aux Antilles. Ils ne revinrent pas plus riches, mais, dorénavant, depuis près de 250 ans, les Kerviler prirent le goût de la mer.

Le fils de l'un d'eux, Vincent Pocard du Cosquer conte dans son journal comment il prit le nom de Kerviler :

"Mon père est greffier de la juridiction de Largouët, mais je le suis de celle de l'Ile d'Arz, et tous les deux, nous nous appelons du Cosquer. J'ai craint qu'il ne pût y avoir dans le public qui a affaire avec nous quelque confusion, et j'ai pris le parti de me distinguer par le nom. J'aurais pu adopter celui de "Rulano" qui est celui d'une terre que nous possédons à Grandchamp, à côté du Cosquer, mais j'ai préféré remonter à une ancienne aventure de mon enfance. C'était à l'époque où j'étudiais mon rudiment sous la paternelle férule de mon oncle, le recteur de Remungol. Quand je revenais passer mes vacances au Cosquer, mes parents me laissaient courir à travers champs. Or, j'aimais beaucoup une certaine cressonnière qui se trouve auprès de la fontaine appelée Kerviler dans l'un

des prés voisins du manoir. Un jour que j'étais allé cueillir du cresson, mon pied glissa et je tombai dans la fontaine dont je ne pouvais plus me retirer, parce que mes jambes étaient prises dans la vase qui était épaisse aux abords. On entendit mes cris, on vint me retirer de la fontaine, et, pour me rappeler ma mésaventure, on m'en donna par sobriquet le nom. J'y ai été tellement habitué autrefois que je l'ai gardé définitivement...".

Une aventure autrement plus grave fut vécue par ce même Vincent Pocard de Kerviler, sieur du Cosquer, quelque cinquante ans plus tard. La Révolution française ne se contenta pas de lui réduire son nom en Pocard-Kerviler pour trois générations, jusqu'à un jugement de rectification d'état-civil. Il faillit y laisser sa tête.

« Il embrassa d'abord avec ardeur, en 1789, les idées réformistes et suivit le mouvement de toute la bourgeoisie bretonne : mais il était profondément attaché à la religion catholique, et marguillier de sa paroisse... Le vote de la Constitution Civile du Clergé refroidit singulièrement son zèle, et quand le schisme fut officiellement imposé, quand il devint impossible aux catholiques romains de pratiquer leur culte, il n'hésita pas à sacrifier sa fortune à ses convictions : ayant aidé à la fuite de Mgr Amelot, son évêque, caché des prêtres insermentés et continué à s'abstenir du culte constitutionnel, il fut incarcéré au Petit Couvent par Prieur de la Marne comme suspect, et ne dut seulement son salut qu'à la chute de Robespierre... Son fils, d'abord élève chirurgien de marine, reçut, des émigrés d'Angleterre, une magnifique trousse en maroquin rouge comme souvenir des soins qu'il avait donnés aux Chouans blessés du Morbihan... » (Extrait de "Les Députés de la Bretagne aux Etats Généraux et à l'Assemblée Nationale Constituante de 1789, par R. Kerviler).

Il s'agit là du grand-père et du père de Joseph, notre aïeul, qui épousa Marie-Louise Couëssurel de la Brousse.

Malgré les épreuves, les caractères originaux des deux familles donnèrent des résultats assez remarquables pour être soulignés. Le couple, nous l'avons dit, eut onze enfants. Certains moururent jeunes, mais il faut citer les autres.

L'aîné, René, fut le plus brillant et justifierait à lui seul de longs développements. Polytechnicien lui aussi, gendre de polytechnicien, père de deux polytechniciens, beau-père d'un troisième, grand-père de polytechniciens, il se situe d'emblée dans un milieu de hauts fonctionnaires. Inspecteur général des Ponts-et-Chaussées, il fit de Saint-Nazaire un port moderne : il le développa en surface, l'approfondit de plusieurs mètres, construisit le célèbre bassin de Penhouët, et, en mer, la Barre des Charpentiers pour éviter l'ensablement. Il inventa un pont roulant hydraulique appelé le "Pont Kerviler". Esprit universel tant littéraire que scientifique, il fut reçu à l'Ecole des Chartes en même temps qu'aux Ponts-et-Chaussées, et écrivit plusieurs centaines d'études archéologiques et historiques sur la Bretagne, signées René Kerviler. L'un de ses ouvrages, réédité cette année, la Bio-Bibliographie Bretonne, qui recense tous les Bretons qui ont écrit, ou sur qui on a écrit, est resté inachevé par sa mort en 1907, avec déjà 16 volumes. Grâce à René de Kerviler, Saint-Nazaire, Rennes, Lorient, ont une "rue Kerviler". Plusieurs bateaux ont porté son nom. J'ai encore vu à Nantes il y a quelques années un dragueur de Loire baptisé "Ingénieur de Kerviler". Erudit passionné et modeste, prématurément épuisé par le travail, son refus de s'installer à Paris lui fit manquer, selon ses biographes, l'institut de France, et peut-être même l'Académie Française, qui avait couronné plusieurs de ses ouvrages.

Son frère cadet, Charles, ingénieur au canal de Suez, ami de Ferdinand de Lesseps, fut tué pendant la guerre de 70 au combat de Droué.

Le troisième garçon, Stanislas, médecin de marine, partit au bout d'un an de mariage, laissant sa femme enceinte, pour soigner une épidémie de fièvre jaune à la Guadeloupe. Le risque était réel puisqu'il mourut là-bas, sans avoir jamais connu son fils Joseph, le père de Marcel et de Jacques de Kerviler.

Il y eut deux religieuses : Adèle, qui devint assistante générale des Auxiliatrices du Purgatoire, et Marie, religieuse de la Retraite. La troisième fille, Joséphine, épousa son cousin germain, Dominique de Kerarmel.

Enfin, deux officiers de la "Coloniale", Joseph et Etienne, tous deux morts prématurément à la suite de séjours prolongés aux colonies, le paludisme leur ayant occasionné des maladies cardiaques.

Joseph est mort en vue de Saint-Nazaire sur le paquebot qui le ramenait en France pour raisons de santé. Etienne, le dernier des onze enfants du ménage Kerviler-Couëssurel, laissait quatre très jeunes enfants, dont tante Etiennette qui n'avait alors qu'un an.

Par cette nomenclature un peu sèche, il importait de rappeler, pour qu'il ne soit pas oublié, ce riche patrimoine moral des Kerviler. J'abrègerai dorénavant, car avec les générations suivantes, le sang Kerviler-Couëssurel se brasse avec d'autres hérédités. Dès lors, les Pocard du Cosquer de Kerviler se partagent en quatre branches.

Les aînés, issus de René, s'enracinent en trois manoirs près de Quimper. Ils donnent un nouvel inspecteur Général des Ponts-et-Chaussées qui construira entre autre le viaduc de Morlaix, un officier de marine, mon grand-père, et un ingénieur dont sont issus les La Noue, les Boishéraud et les Petit. Les filles ont formé des familles nombreuses : les Robin, restés Bretons et surtout Rennais, et qui s'allièrent aux Le Franc, et les Loiret qui donnent les Faivre, les Leprince-Ringuet et les Dupré-Latour, qui, dans l'ensemble, sont maintenant étrangers à la Bretagne.

La branche cadette, issue de Stanislas, doit à son fils Joseph, doyen de la Faculté Catholique de Droit d'Angers, d'avoir solidement amarré les Kerviler d'aujourd'hui à la côte morbihannaise et particulièrement à La Trinité. C'est là, à « Kermenhir » que Jacques de Kerviler, qui fut Directeur du Crédit Foncier de France, a ancré à son tour les traditions familiales et maritimes, qui vont de la Recherche scientifique à l'aventure du "Kritter II"...

Son frère aîné, Marcel, a défendu les couleurs de la France comme champion du monde militaire de voile, et comme membre de l'équipe de France de voile aux Jeux Olympiques d'Helsinki en 1952. Contre-amiral, il voit ses ouvrages de technique de la navigation devenir des classiques de l'Ecole Navale, Ecole dont est sorti à son tour un de ses fils.

L'avant-dernier des onze, Jean-Baptiste, devint "rural" à Limerzel, près de Questembert, au manoir de Kerfaz. Sa fille, Jeanne de Kerviler, qui a laissé à tous le souvenir de sa bonté toujours souriante et affectueuse, par son mariage avec Louis Jausions, a donné naissance à la troisième branche, toujours solidement implantée à Kerfaz.

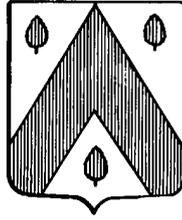
Enfin, la quatrième branche des Kerviler est représentée aujourd'hui par Tante Etiennette, affectueux trait d'union, non seulement entre les Kerviler eux-mêmes, mais aussi entre descendants des Couëssurel. Il est juste de rappeler la mémoire de son frère Philippe qui, alors lieutenant, traversa en 1926 le Sahara en voiture ordinaire d'occasion, seul avec un mécanicien, et non pas en auto-chenille et en caravane, comme cela s'était fait jusqu'alors. Ce raid a connu la célébrité. Il est normal que ses enfants et petits-enfants en gardent particulièrement le souvenir.

J'ai été trop long. Permettez-moi quelques mots de conclusion. Il est frappant de constater que, parmi nos nombreuses racines familiales, seules celles des Couëssurel et des familles dans lesquelles ils se sont éteints, ont été assez fortes pour susciter une réunion, malgré le temps et les générations. Tous ceux qui sont présents, ou qui auraient voulu l'être, ont donc gardé encore quelque chose de commun, un étrange sentiment d'appartenance à un réseau dense de races alliées, saines, restées bien enracinées en dépit des difficultés. N'est-ce pas là la marque d'une hérédité biologique et morale plus puissante et moins fugace qui permet de ne pas désespérer de l'avenir ? "Bon sang ne peut mentir !".

Robert de CAUMONT

PRESENTATION de la BRANCHE KERARMEL

par Joël MARTIN-LAUZER



*D'argent au chevron de gueules
accompagné de trois pommes de pin du mesme,
deux au chef et une en pointe.*



Charles de Kerarmel (en haut à droite) avec sa femme Adèle (en haut à gauche), sa mère (au centre) et ses enfants. Debout au milieu : Joséphine - De gauche à droite : Dominique, Marie, Adeline, Hélène - Devant : Pauline et Anna.

Le premier Kerarmel que nous connaissons avec certitude est Nicolas, né à Kemper au XVII^e siècle, et qui s'établit à Auray comme médecin-chirurgien. Il épousa le 1^{er} août 1713 à Auray Jeanne Bouin, dont il eut trois enfants, dont un seul vivra: Dominique.

Ce Dominique, né en 1717 à Auray, deviendra chirurgien-major au service de Sa Majesté. Il aurait, dit-on, soigné Marie Leczinska, l'épouse de Louis XV. En 1741, il épousa Marie-Anne Hellec. Sept enfants naquirent de cette union, dont Marcel-Dominique. La famille raconte qu'un garçon, issu de ce mariage, se serait enfui adolescent; embarqué comme matelot, il aurait fait de la course et de la piraterie dans les Antilles, puis serait revenu dans sa famille, comme Ulysse après un beau voyage, affirmant être un Kerarmel. Personne, même sa mère, ne le reconnut; les siens, néanmoins, l'acceptèrent.

Marcel-Dominique, né le 16 janvier 1744, fut, comme son père et son grand-père, chirurgien à Auray. Homme de bien, il soigna sans distinction, et se dépensa sans compter près de la population alréenne au cours d'une terrible épidémie de choléra. Il correspondit avec Cadoudal, et travailla avec Laënnec, qui habitait Quimper. Très estimé et très aimé de la population, la ville d'Auray, à sa mort, souscrivit une concession à perpétuité, et sur sa tombe, toujours visible dans le cimetière d'Auray, fit graver : "Il emporte les regrets de cette ville."

En premières noces, Marcel épousa Héléne Le Menez de Lézurel, et en secondes noces Joséphine Landormy, dont le caractère intraitable est passé légendaire. Encore aujourd'hui, si quelque descendant montre une autorité un peu abusive, il s'écrie : "Que voulez-vous ! je descends de la grand-mère Philippe de Kerarmel !". Elle décéda en 1867 au Père-Eternel d'Auray dont elle était la grande pensionnaire, et les religieuses, dit-on, étaient quelque peu malmenées par notre aïeule irascible et pleine d'autorité.

Un seul fils naquit de cette union : Charles, mais, avant de revenir à Charles, une anecdote concernant un Kerarmel : Durant la campagne napoléonienne, un Kerarmel, Joseph, fut blessé en Poméranie suédoise dans la propriété d'une famille princière, il tomba amoureux de la fille de la maison : Elisabeth-Charlotte-Hedwige, princesse Klinchowström, avec laquelle il se maria le 13 mars 1815, à Auray. Dans les bagages de la jeune mariée, un "Titus" de Rembrandt. A la mort de la petite-fille de Betsy, le "Titus", non identifié, fut vendu aux enchères, puis, au hasard des successions, parvint dans une famille vannetaise; des experts le découvrirent et cette famille le vendit au Musée d'Amsterdam. Venu à Vannes en diligence avec un Kerarmel, "Titus", fils de Rembrandt, l'a quittée en avion pour la Hollande...

Revenons à Charles, né en 1813 et décédé en 1882. Il fut Conservateur des Hypothèques et Receveur de l'Enregistrement. En 1841, il épousa Adèle Couëssurel. Ce ménage habita un certain temps Vannes, dans une maison située sur le Plateau de la Garenne; cette maison existe toujours; elle avait à cette époque une cachette qui avait permis à certains proscrits d'échapper au Tribunal révolutionnaire.

Huit enfants naquirent de cette union, dont :

Adeline naquit à Uzel en 1842. Elle épousa Edouard Le Guen, docteur en droit, avocat à Brest. Elu sénateur du Finistère, Edouard vota constamment avec la minorité monarchiste. Grand défenseur de la religion, plaidant pour les gens impécunieux, il trouva près de sa femme aide et compréhension. Très atteints dans leur descendance, sur onze enfants, cinq seulement parvinrent à l'âge adulte. La diphtérie, le croup comme on l'appelait alors, faisait des ravages parmi la jeunesse.

Supportant avec un courage peu ordinaire cette adversité, Adeline, connue de tous les pauvres de Recouvrance, allait à domicile soigner les contagieux, les malheureux, et revenait couverte de petites bêtes... ce qui ne l'empêchait pas de recommencer le lendemain... Ce ménage fut connu et aimé de toute la ville : "C'est là que j'ai appris la bonté, la charité", disait une vieille domestique, Marie Salon, employée à leur service.

Comme la maison d'Elven, la maison et le jardin de Recouvrance furent largement ouverts à tous, parents, alliés, amis, qui s'y succédèrent souvent pour de longs séjours.

De leurs cinq enfants, **Adeline**, l'aînée épousa Auguste Carof, propriétaire et directeur d'une usine de transformation des algues. Adeline, elle aussi, laissa le souvenir d'une femme au grand cœur; le jour de ses obsèques, l'on entendait partout l'exclamation : "Comme elle était bonne !".

De leur union, naquirent cinq enfants, qui eux-mêmes, comptent de nombreux enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants.

Gabrielle, la seconde, se maria à Arsène Le Franc, médecin de la Marine. Restée veuve avec ses enfants en bas âge (Renée naquit peu après la mort de son père), Gabrielle dut se défendre seule pour élever ses enfants, et cela avec beaucoup de courage et de dignité. Ses difficultés matérielles ne l'éloignaient pas du « souci des autres ».

Marie resta célibataire. Son originalité et la volubilité de sa diction firent la joie de ses neveux et nièces, qui l'aimaient beaucoup pour sa gaieté et sa bonté.

Anne épousa Paul-Armand Le Guen, son cousin éloigné, médecin de la marine. Dernière de sa génération, elle fut très proche de ses neveux et nièces. Au cours de sa longue vie, elle sut "écouter" et être "une présence" au sein du cercle familial. Sept enfants naquirent de cette union

joseph, lieutenant au 8e R.I.M. fut tué le 22 septembre 1914 à Cagny/Metz.

La seconde fille de Charles de Kerarmel, Joséphine, épousa en 1865 Alphonse Martin de Kergurioné, ostréiculteur à Auray. Le ménage s'installa à Kergurioné sur les bords de la rivière de La Trinité, près des parcs à huîtres. De ce mariage, naquirent cinq enfants : Théophile, Auguste, Charles, Alphonse. Le cinquième, mort à sa naissance coûta la vie à sa mère; détail émouvant, sur son lit de mort, Joséphine, âgée seulement de 29 ans, tenait son bébé dans ses bras.

L'aîné de ces enfants, Théophile, ostréiculteur comme son père, fut, pendant 35 ans, président du Conseil Général du Morbihan, et restera toujours l'exemple de l'obéissance et de la droiture. Il épousa Marthe Le Fur, dont il eut six enfants. Leur troisième fils, l'abbé Joseph, déporté en camp de concentration fut assassiné par les nazis en 1944.

Le second fils, Auguste, mourut avant sa mère à l'âge de quatre ans.

Le troisième, Charles, épousa à Angers Pauline Rondeau, et entra dans la maison d'affaires de son beau-père. Président de la Chambre de Commerce, il mit sa compétence au service de tous, et établit dans cette ville une succursale de la Banque Populaire. Son intégrité lui attira l'estime générale. Les générations suivantes gardent le souvenir d'un grand-père et d'un oncle généreux et plein de gaieté. Six enfants naquirent de cette union et se prolongent par de nombreux enfants et petits-enfants.

Alphonse, quatrième enfant du ménage Martin-Kerarmel, chef de bureau au Crédit Lyonnais épousa Marguerite Deully. D'une grande bonté, il donna avec ses frères l'exemple d'un amour fraternel très profond. Il eut le grand chagrin de perdre adolescent l'aîné de ses deux fils. Le second, Alphonse, est prêtre ans la région parisienne. Il est l'un des concélébrants de la messe de ce matin.

Troisième enfant du ménage Kerarmel, Marie, née en 1848, épousa en 1873 Fernand Humblot, ingénieur des Mines. Il eut une très noble attitude au moment des émeutes des Mines de Carmaux. Ce ménage eut cinq enfants :

Marie, sereine et discrète, qui épousa Paul Delebecque, médecin. Leur fils Michel est Trappiste à N.-D. de Grâce à Bricquebec.

Marcel, Ingénieur sorti de Centrale, épousa Jeanne Desjeans. Morts sans postérité, leur souvenir reste gravé au cœur des nombreux neveux qu'ils ont accueillis à leur table, pendant les moments difficiles de l'occupation, avec tant de gentillesse et d'affection.

Eugénie épousa Paul Desnos, médecin. Elle mourut assez jeune, laissant sept enfants, dont Bernard, prêtre, également concélébrant de la messe de ce matin; elle eut la tristesse de voir mourir sa fille aînée Cécile à l'âge de douze ans.

Adeline et Félix restèrent célibataires.

Quatrième enfant du ménage Kerarmel-Couëssurel, Hélène, restée célibataire, fut grande pensionnaire au Père-Eternel d'Auray. Conteuse très appréciée des enfants, elle sut se faire estimer pour ses grandes qualités de cœur.

Dominique, seul fils du ménage Kerarmel, naquit à Hennebont. Comme son père, il devint Conservateur des Hypothèques et Receveur de l'Enregistrement. il épousa Joséphine-Vincente de Kerviler, sa cousine germaine, et mourut à Lille, en 1915, pendant l'occupation allemande. Dix enfants naquirent de cette union, dont :

Marguerite vécut longtemps à Vannes, aimée de tous pour sa gaieté et son dynamisme.
Anne devint religieuse de l'Adoration Réparatrice.

Joseph, forestier en Oubangui, épousa Anne-Marie de Bisschop, sœur de l'écrivain-explorateur.
Yvonne épousa Christian de la Besnardière.

Etienne, s'engagea lors de la guerre 14-18. Gazé sur le front de Dixmude, il mourut peu après, ainsi que sa femme et ses enfants.

Alphonse fit la guerre dans les fusiliers marins. Blessé lui aussi au cours des opérations, il perdit très vite sa femme. Leur fils Yves, "jeune patriote breton, résistant de la première heure, lors de l'attaque du Plateau des Glières, est fait prisonnier et est fusillé par les Allemands à Azergue le 19 juillet 1944".

Marie-Louise, Sœur Blanche de N.-D. d'Afrique (Cardinal de Lavigerie), fonda la léproserie de Bamako. Son départ au couvent creusa un vide profondément ressenti par ses cousins et ses amies.

Paul, Capitaine d'Infanterie, épousa Anne Buguel. Engagé volontaire à 18 ans, il reçoit des éclats d'obus dont il ne peut être opéré, ce qui provoque sa mort prématurée en 1936. Personnalité très attachante hélas ! sans postérité.

Anna, sixième enfant du ménage Kerarmel-Couëssurel, épousa Adrien Le Franc, notaire, quitta Elven à la mort de son mari et vint s'installer à Vannes. Malgré sa grande surdité, elle sut garder sa joie et son allant, et continua la tradition des réunions familiales, tradition si bien commencée à Elven. Elle vivait dans une grande simplicité, alliant piété et oubli de soi. On ne peut séparer de sa mémoire celle de la petite Jeanne, dite "La Souris", qui possédait toutes les qualités de la fidèle servante; personnage cocasse, toute petite, un peu bossue, l'oeil oblique, grand nez, coiffe de Muzillac : le dévouement personnifié. Maîtresse et servante se sont aidées mutuellement à gagner le ciel !

Enfin, Pauline, dernier enfant du couple, religieuse de Saint-Vincent de Paul, passa de nombreuses années en Algérie.

PRESENTATION de la BRANCHE LE FRANC

par Alban BIENVENUE



Paul Le Franc (assis, à droite) avec sa femme Pauline (assise, au centre), sa soeur (debout au centre) et ses enfants. De gauche à droite, debout : Adrien, Adèle, Marie - Assis : Anna, Pauline, Arsène.

La famille LE FRANC serait originaire de Ille-aux-Moines, dans le Golfe du Morbihan.

Au XVII^{ème} siècle, nous trouvons Vincent Le Franc, Pilote-Major de la Compagnie des Indes, puis syndic à l'île-d'Arz. Un de ses fils, Noble Homme Noël Le Franc, eut huit enfants, dont Noble Homme Pierre-Vincent Le Franc, né à Malestroit en 1732. Notaire de la juridiction de Grandchamp, il épousa à Vannes, le 31 janvier 1758, Marie-Madeleine Pocard du Cosquer. Des liens familiaux existaient donc déjà, avant la descendance des Quatre Sœurs Couëssurel, entre les familles Le Franc et Kerviler.

Du mariage Le Franc-Pocard du Cosquer, naquirent six enfants, dont PaulMarie, propriétaire. Des sept enfants de celui-ci, le second, lui aussi Paul-Marie, notaire à Elven, épousa le 17 mai 1847, Pauline Couëssurel. Six enfants naquirent de cette union

Marie, qui épousa Paul Bienvenüe, déjà apparenté aux Couëssurel, avoué, ardent royaliste. Ils eurent une nombreuse descendance :

L'aînée, Marie, épousa Jean-Elie Groleau, Résident supérieur en Annam. Après le décès de son mari, et l'établissement de ses trois fils, dont l'un, Jean, missionnaire, mourut faute de pouvoir être soigné pendant l'occupation japonaise en Indochine, elle entra au Carmel de Morlaix, où elle mourut à 87 ans.

Pauline s'unit à Georges Le Guay, médecin.

Joseph, Commissaire de la Transat, épousa Madeleine Lozac'h.

Alban, mon père, médecin de marine puis radiologue, épousa Anne-Marie Carof, descendante par sa mère des Couëssurel Kerarmel.

Renée se maria à Joseph Castel. De tous ces ménages, il existe actuellement une nombreuse descendance.

Paul, Administrateur de l'Inscription Maritime, et Adrien, moururent sans postérité.

L'aîné des fils de Paul Le Franc et Pauline Couëssurel fut Adrien, notaire à Elven. Il succéda à son père, regrettant beaucoup de devoir renoncer à sa vocation d'officier. Engagé à 18 ans, il fit partie de la fameuse charge des Cuirassiers de Reischoffen. Qu'est devenu son casque, tant admiré par les jeunes à Elven ? Maire de sa commune pendant de nombreuses années, une place de la ville porte son nom. A la mairie, construite par ses soins, un crucifix demeure fixé au mur, mentionnant son appartenance à la famille Le Franc. Aucun enfant ne naquit de son union avec Anna de Kerarmel, mais ce ménage sut ouvrir largement sa maison; les réunions familiales d'Elven sont restées légendaires par la qualité de l'accueil, la chaleur, la joie de ces vacances offertes à de nombreux membres familiaux.

Adèle, qui épousa Emile Delaville, mourut sans postérité.

Anna, s'unit à Urbain Mauduit, notaire à Muzillac. Un de leurs fils, Urbain, mourut des suites de ses blessures en 1916. Leur fille, Marie, décédée en 1954, a laissé à ceux qui l'ont connue, le souvenir de sa bonté souriante malgré le calvaire que lui causait sa santé.

Arsène, médecin de la marine, fit de nombreuses campagnes : Madagascar, Terre-Neuve où le bateau faillit couler par suite d'une collision avec un iceberg. Il fut l'un des officiers qui navigua pour l'ultime voyage de la "Melpomène", dernier bateau à voiles de la "Royale". De son premier mariage avec Adèle Laffaille, il eut trois enfants, dont Paul, Capitaine de Vaisseau qui se distingua pendant la guerre 14-18. Son bateau, le "Branle-Bas" coula un torpilleur allemand en août 1915, et peu de semaines après, ce même "Branle-Bas" sauta sur une mine dans la Manche. Paul épousa Marie Robin, descendante par sa mère de la branche Kerviler, et laissa une importante postérité.

De son deuxième mariage avec Gabrielle Le Guen, de la branche Couëssurel Kerarmel, Arsène eut quatre enfants, dont Gabrielle (Gaby), épouse de Xavier Thorin, et Renée, Moniale Bénédictine à l'Abbaye Saint-Michel de Kergonan.

Pauline décéda à Mayenne. D'une grande charité, elle distribuait tout ce qu'elle possédait aux nombreuses familles pauvres du XIXème siècle. Une foule de petites gens l'accompagna à sa dernière demeure.

PRESENTATION de la BRANCHE FONSSAGRIVES

par Georges (Bobby) MARTIN de KERGURIONE



*Le professeur Fonssagrives et sa femme Lise-Marie avec leurs enfants.
Debout : Madeleine - Assis, de gauche à droite : Eugène, Jean, Joseph.*

Si les descendants vivants des trois autres Sœurs se comptent actuellement par centaines dans chaque branche, ce n'est malheureusement pas le cas de ceux de Lise-Marie, qui se comptent, hélas ! sur les doigts d'une seule main.

Lise-Marie est la plus jeune des Quatre Sœurs. Dûment nantie d'un certificat de bonne vie et mœurs délivré le 9 juin 1853 par le Maire de Vannes, et dont l'original est exposé ici parmi les souvenirs de famille, mon arrière-grand-mère, Lise-Marie Couëssurel épouse à 27 ans, le 5 juillet 1853, à Vannes, un ami de son beau-frère Kerviler : Jean-Baptiste Fonssagrives.

Jean-Baptiste Fonssagrives est premier médecin en chef de la marine, puis, par la suite, professeur à la Faculté de Médecine de Montpellier; sa famille est originaire du Lot.

Le professeur Fonssagrives fut une sommité médicale. Membre de l'Académie impériale de Médecine, il fut décoré des plus hautes distinctions nationales et internationales, en particulier de l'Ordre de Saint-Stanislas de Russie, de la Rose du Brésil, de l'Ordre de N.-D. de la Conception du Portugal, de l'Ordre du Mérite Naval espagnol. Il fut membre correspondant de plusieurs Académies de Médecine étrangères. Ses nombreux ouvrages sur l'hygiène et la thérapeutique firent autorité. Jusqu'en 1939, il eut l'honneur du Petit Larousse Illustré. Il mourut en 1884 à Crach au château de Kergurioné, chez son gendre, en soignant la population des environs d'Auray et de Lorient où sévissait alors une épidémie de choléra.

Trois garçons et une fille naquirent de cette union entre Lise-Marie Couëssurel et Jean-Baptiste Fonssagrives.

L'aîné des garçons, Eugène, que certains d'entre nous connurent, puisqu'il mourût en 1937, était Colonel d'Infanterie de Marine. Il fut de ces militaires qui, entre 1870 et 1914 donnèrent un Empire à la France. Il participa à la plupart des campagnes coloniales : Tunisie, Anna , Dahomey, Maroc, Sénégal, Cambodge. En 1900, en tant que Chef de Bataillon, il fit partie du corps expéditionnaire international envoyé en Chine lors de guerre des Boxers . Il préserva du pillage les palais et tombeaux impériaux chinois.

En 1899, il épousa à Angers Jeanne Rondeau, et devint ainsi le beau-frère d'un petit-fils d'une soeur de sa mère, Adèle de Kerarmel, lequel beau-frère n'était autre que mon oncle Charles Martin-Rondeau. Le ménage, appelé irrévérencieusement dans la famille "le Colo et la Colette", n'eut pas d'enfants. Doué d'une très forte personnalité, soldat, baroudeur, Eugène Fonssagrives dut à son franc-parler et à son caractère ennemi de toute compromission, de ne pas être nommé général. Après la guerre 14-18, il se retira à Vannes, rue Duguesclin. Très érudit, il fut à plusieurs reprises président de la Société Polymathique du Morbihan. il mourut en 1937 à Vannes.

Le second fils de Lise Couëssurel, Joseph, fut le chanoine Fonssagrives professeur au Petit Séminaire de Paris, et directeur-fondateur du Cercle Catholique des Etudiants de Paris, le Cercle du Luxembourg. Après la séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1906, lors des Inventaires, il fut à la tête des étudiants pour la défense de l'Eglise et fit le coup de main à Sainte-Clotilde et à Saint-Pierre du Gros-Caillou (Ne pas confondre avec Saint-Nicolas-du-Chardonnet ! ...).

Le troisième garçon, Jean, fut commissaire de la Marine et administrateur des Colonies. D'un mariage désapprouvé par ses parents, il eut une fille, Jeanne Vigoureux, mais déjà, bien avant 1914, celle-ci n'avait plus aucun contact avec la famille.

Enfin, seule fille de Lise Couëssurel, ma grand-mère, Madeleine Fonssagrives, que beaucoup ont connue, toute de bonté et de délicatesse. Ma grand-mère épousa en 1878 Alphonse Martin de Kergurioné, veuf en premières noces de Joséphine de Kerarmel, fille d'Adèle Couëssurel. Ses dernières années furent un véritable calvaire qu'elle supporta chrétiennement. Elle mourut en 1944, alors que j'étais en captivité en Prusse Orientale, et après avoir vu disparaître tous ses enfants et beaux-enfants.

Ma grand-mère eut trois enfants : une fille Arnelle morte à 18 ans en 1877, mon oncle Paul, qui fut avant la guerre 14-18, précepteur du Duc de Nemours. Officier aviateur, il fut le camarade de combat de Fonck et de Guynemer. Resté célibataire, il mourut pendant l'occupation en 1943.

Le fils aîné de Madeleine Fonssagrives était mon père, Robert, Capitaine au long cours et ostréiculteur à l'île-d'Arz dans le Golfe du Morbihan. Il épousa en 1911 Anne-Marie Courtemanche dont le père était officier à Vannes. je suis né en 1912. Peu après, ce fut la guerre, et mon père, engagé volontaire, lieutenant au 65e R.I. de Nantes, fut tué en Argonne le 1er mars 1915. je suis son fils unique.

Quant à moi-même (excusez-moi), après cinq années de captivité en Prusse Orientale et en Russie, j'épousai en 1947 Marguerite-Marie Bozon, d'une famille originaire du Limousin et du Bourbonnais, dont un ancêtre participa à l'élaboration du Code Civil napoléonien. Je suis Inspecteur Général d'Assurances, j'habite Limoges, et je suis bon pour la retraite à la fin de l'année. J'ai deux enfants :

Un fils, Robert (en souvenir de son grand-père), célibataire et agriculteur.

Une fille, Béatrice, qui épousa en 1971 Dominique de Luzan, dont la famille est originaire des Landes et du Béarn, et dont le père fut, il y a quelques années, Président de la Chambre Nationale des Avoués de France. Ils ont un fils, CharlesHenry, âgé de 5 ans 1/2.

Nous sommes donc seulement quatre descendants directs vivants de Lise Couëssurel : mon fils Robert, ma fille Béatrice, mon petit-fils Charles-Henry, et moi-même. Quatre, sans toutefois compter, s'il en existe à l'heure actuelle, ceux du plus jeune des fils de Lise Couëssurel, Jean Fonssagrives, qui, je vous le disais, n'eut qu'une seule fille Jeanne Vigoureux, et, je crois, une seule petite-fille, Jeanne Allemane.

Les descendants des trois autres sœurs furent heureusement plus prolifiques, si j'en juge par les seuls présents à cette réunion familiale. Une seule descendante d'Adèle Couëssurel, ma cousine Germaine, Pauline Mesnard, n'a-t-elle pas, à elle seule, près d'une centaine d'enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants ! ...

Bobby MARTIN de KERGURIONE

Les festivités

Après ces exposés, fort applaudis, Emmanuelle Gabory lut un poème en prose sur les "Quatre Sœurs", composé par Renée Le Franc, Mère Walburge, Moniale à l'Abbaye Saint-Michel de Kergonan :

"O vous Quatre, nos aïeules : Marie-Louise, Adèle, Pauline, Lise-Marie les "Quatre Sœurs" !

Que vous êtes attirantes, et que nous aimerions mieux vous connaître... Sous votre sourire si paisible, nous voudrions découvrir votre vie profonde, vos joies, vos amours, vos soucis, vos chagrins...

Les vieilles rues de Vannes vous ont vu passer, très sages, le dimanche pour aller à la messe, avec un corsage bien ajusté, une crinoline tombant gracieusement sur vos escarpins, vos boucles encadrant vos visages. Peut-être la Garenne vous a-t-elle vues dans ses jardins, rieuses, vous renvoyant le volant ou les grâces.

Puis un jour, pour chacune de vous, un beau prétendant est venu : Joseph de Kerviler, Charles de Kerarmel, Paul Le Franc, Jean-Baptiste Fonssagrives... et on vous a vues, entrant l'une après l'autre à la cathédrale de Vannes, émues, sous les flots de dentelles et de mousseline.

Et puis, vous avez vécu... mais de votre temps on goûtait différemment la douceur de vivre. Que vous devez trouver vos petits-enfants étranges et agités ! ... Mais leur cœur reste le même. Nous voulons rester fidèles à l'idéal que vous nous avez transmis : familial et chrétien.

Du sein de la paix et de la béatitude où vous êtes plongées, souvenez-vous de nous, réunis en votre honneur, et prouvant par la joie de cette rencontre que nous vous restons fidèles."

Une de vos petites-filles, doublement vôtre
(LE FRANC - KERARMEL)

Après toute cette partie "sérieuse" de la réunion et ces exposés généalogiques, un peu de détente et de gaieté s'imposait. Quatre petites filles, habillées en costumes de l'époque de l'enfance des "Quatre Sœurs" montent sur le podium et présentent leurs aïeules respectives dans un chant mimé, composé par Monique et Etienne de Kerviler, et mis au point et dirigé par Monique et sa fille, Soazic Lévesque. Elles sont accompagnées par trois jeunes flûtistes : Catherine Martin--Lauzer, Véronique de La Perraudière et Christine de Kersauson, et évoluent sur le vieil air bien connu de "Gentil Coq'licot". Quatre jeunes garçons (leurs maris) les rejoignent pour le couplet final. Très applaudie, toute cette jeunesse remporte un vif succès.



Les Quatre Soeurs avec leurs jouets préférés.
Henriette de Kersauson (Lise Fonssagrives) : Volants
Carine de Kerviler (Pauline Le Franc) : Grâces
Béatrice Mesnard (Adèle de Kerarmel) : Diabolo
Astrid de la Perraudière (Marie-Louise de Kerviler) : Cerceau

*C'est nous les Quat'Soeurs Couëssurel.
 Nous sommes de gentilles demoiselles.
 Nous arrivons des Côtes-du-Nord
 Pour vivre à Vannes qu'est un beau port.
 Nous allons nous présenter
 A notre postérité.*

(saluts)

*Nous avons de jolis prénoms
Marie-Louise, Adèle, Pauline et Lise.
Nous sommes de charmantes petites filles
jouant au cerceau, au diabolo.
C'est drôle de nous présenter
A notre postérité.*

*On vous a sûrement raconté
Que nous aimons nous balancer
Dans le grenier, fenêtre ouverte
Pour mieux pousser l'escarpolette.
Nous sommes-nous bien présentées
A notre postérité ?*



L'escarpolette est tenue par :
Béatrice Mesnard (Adèle de Kerarmel) et Astrid de la Perraudière (Marie-Louise de Kerviler). Derrière : Henriette de Kersauson (Lise Fonssagrives). Devant, tenant la lucarne : Carine de Kerviler (Pauline Le Franc).

*Mariées dans les années quarante
Dans notre belle cathédrale,
Nous sommes restées vivre en Bretagne
Et nous avons eu beaucoup d'enfants
Nos maris allons présenter
A notre postérité.*

(Chacune présente son mari),

*Moi, mon mari est Kerviler;
L'est officier dans la Marine.
Moi mon mari est Kerarmel;
Il s'occupe des finances du Roi.
Moi, mon mari est Paul Le Franc;
Il est notaire dans l'Morbihan.
Moi, mon mari est Fonssagrives;
Il est médecin de la Marine.*

(lentement)

*Nous sommes vos huit grand-parents
Vous v'là un millier maintenant !
Si vous voulez en savoir plus,
Y a des tableaux et tant et plus.
Il faut aller les regarder
Pour vous connaître et vous aimer.
A vous d'vous présenter,
De vous chercher et d'vous trouver*

De très vifs applaudissements saluent ces charmants grand-pères et grand-mères.



Les huit grands-parents. — De gauche à droite :
Ménage Fonssagrives (Erwann Martin-Lauzer et Henriette de Kersauson)
Ménage Le Franc (Carine de Kerviler et Nicolas Le Franc)
Ménage Kerarmel (Emeric de Foucauld et Béatrice Mesnard)
Ménage Kerviler (Antoine de Kerviler et Astrid de la Perraudière)

C'est alors que chacun se lève, se félicite, s'embrasse et que la joie de se retrouver éclate de tous côtés. Des groupes se forment, s'interpellent, tout en se dirigeant vers un copieux et excellent repas froid, préparé par M. et Mme Pères, et servi par petites tables en plein air. Un photographe prend de nombreuses photos des groupes et présentera les épreuves en fin d'après-midi.

Pendant le café, les uns et les autres se dirigent vers les tableaux de généalogie apposés dans le jardin sur de grands panneaux. Travail monumental, réalisé, pour les descendances des Quatre Sœurs, par Etiennette de Kerviler, et, pour leur ascendance, par Benoît Le Guen. Un très grand agrandissement de la photo bien connue des "Quatre Sœurs" y préside, accompagné de leurs portraits respectifs, en buste, dessinés par François Goalec.

Après le café, tous les enfants de six à quatorze ans, au nombre de 42, sont alors regroupés pour former un chœur, accompagné à la guitare par Gilles-Martin de Kergurioné, et offrir à Etiennette de Kerviler et à Hélène Le Guen, un chant composé par Monique de Kerviler, sur le vieil air connu : "Goûtons voir si le vin est bon"...

*Voulez-vous connaître l'histoire
Du grand sac de Tante Etiennette ?
Plein de poches, bourré d'accessoires,
De surprises, de trucs, de gadgets.
On y trouve, oui, oui, oui
On y trouve, na, na, na,
On y trouve des milliers d'trésors.*

*C'est vraiment une belle cachette
Que le sac de Tante Etiennette,
Car chacun y trouve justement
Ce qu'il désire à tout moment
Des bonbons, oui . , oui . , oui
Des boutons, na, na, na, i
Des crayons, rouges, noirs et blancs.*

*Nous savons bien qu'à notre chère Tante
Nous pouvons pour sûr demander.
Elle a tout ce qui nous manque
Et le prête bien volontiers.
Une gomme, oui, oui, oui
Des ciseaux, na, na, na,
Un couteau, un crochet, un dé.*

*Il ne faudrait pas oublier,
La ficelle, même les mots croisés,
Pâtes de fruits, et jusqu'aux sucettes
Et parfois quelques cigarettes.
Car elle a, c'est certain .
Tout c'qu'il faut pour chacun
Dans ce sac vraiment épatant.*

*Pour faire not'généalogie
Elle fouille toutes nos biographies.
Dans son sac elle peut transporter
Tout c'qu'il faut pour vous informer
Rouleaux de papier, oui, oui, oui,
fichiers, na, na, na,
Et photos, et tout vot'courrier.*

*Voulez-vous que tous aujourd'hui
Nous lui offrions ce fourre-tout
Qui très vite sera bien rempli
De trésors et de mille bijoux.
Sac à main, oui, oui, oui
Sac à pain, non, non, non
Ah ! Quel sac vraiment épatant*

*Nous allons fouiller tous ensemble
Et trouver un de ces bijoux.
Tante Hélène voudra bien le prendre
En souvenir de ce beau jour !
C'est la fête, oui, oui, oui
D'la famille, na, na, na
Vivent les tantes qui nous réunissent*

Puis, des ménages organisent pour ces mêmes enfants un grand jeu de recherches et de questions. jeu passionnant même pour les parents.

Vers 18 heures, les jeunes... et les moins jeunes, envahissent la piste de danse, toujours en plein air. Et, jusqu'à 21 heures, c'est la gaieté... et la fête.

Si tous avaient pu venir, il y aurait eu plus de 600 participants de descendance directe (sans compter les conjoints). Malheureusement il y eut bien des empêchements. Beaucoup de lettres d'excuses et de regrets ont été envoyées, deux télégrammes : Renée Faivre, retenue près d'une parente âgée et malade, et Françoise Noël à la suite d'une pénible opération. Et depuis, sont parvenues beaucoup de lettres, témoignant de la joie que cette réunion a apportée à tous.

Magnifique journée, qui ne peut rester sans lendemain. Aux jeunes générations maintenant de garder vivant l'esprit de famille et de reprendre le flambeau pour de nouvelles manifestations familiales.

Couessurel 2007

Réunion familiale

du 15 juillet 2007

Paroles de Jean-Marc Groleau

Le voici donc venu ce jour de retrouvailles !

C'est une très grande joie de vous voir toutes et tous ici réunis, en ce 15 juillet 2007, trente ans après le rassemblement de 1977 que Marguerite Le Guen évoquera pour nous dans quelques instants.

Et dire qu'il aura suffi d'évoquer cette mythique réunion dans une bouteille à la mer lancée sur Internet pour vous mobiliser tous !

C'est dire la puissance toujours actuelle de nos liens familiaux, tout l'enthousiasme et le dynamisme de ceux qui nous ont rejoints dès le début, et de tous ceux qui nous ont rejoints ensuite, pour la préparation de cette réunion familiale.

Que d'encouragements reçus et cette aventure touche à son but, malgré les mails bloqués, les tableaux Excel verrouillés, les imprimantes exténuées : nos innombrables liens familiaux à travers les générations ont eu le dessus sur les défauts de la Toile !

Sans pouvoir citer toutes celles et ceux qui nous ont prêté main forte, je voudrais très simplement et chaleureusement remercier Catherine Gabory, un sourire efficace toujours à nos côtés depuis le début, François Aubry qui a accepté avec sa gentillesse habituelle de tenir les cordons de notre bourse, Armelle Sandrin, notre cybercousine, à qui nous devons notre site Internet, Benoit et Rosane Le Guen, Benoit Gabory et Fanchic Dupré Latour qui ont orchestré avec le Père Xavier Faivre la belle célébration que nous venons de vivre, sans oublier Patrice Lacharmoise, qui a effectué un travail considérable pour actualiser notre généalogie, et qui n'a pu être des nôtres aujourd'hui.

Je remercie aussi mes enfants, et tout particulièrement mes filles Blandine et Agnès pour leurs nombreuses contributions informatiques et artistiques décisives, alors que nous frisions l'overdose de Couessurel2007 à la maison.

Et je terminerai en remerciant la Providence d'avoir mis Caroline sur ma route un bel été 1969, à l'ombre de la Chapelle Notre-Dame Du Vrai Secours à Kersaint. Sans elle, cette belle journée n'aurait jamais vu le jour.

Je vais donc céder la parole à Marguerite Le Guen et ensuite nous pourrons nous mettre un peu en voix, avant l'apéritif.

Oui, voici donc venu ce temps de retrouvailles familiales ; profitons-en bien et bonne journée à toutes et à tous !

Paroles de Marguerite LE GUEN

Chers cousins,

A moi d'évoquer maintenant notre première réunion Couessurel... Il y a trente ans, trente ans et j'étais déjà derrière ce micro.

Qui se souvient ?... qui était là ?... Levez les mains !

J'en vois beaucoup qui étaient absents !... alors, à ces petits nouveaux, je vais leur raconter...

Il était une fois, à Vannes, deux cousines, toutes deux célibataires, toutes deux retraitées, tante Etiennette et tante Hélène, ouvertes au monde, à l'écoute de leurs proches. Elles s'émerveillaient de voir grandir leurs familles, et toutes ces jeunes générations qui venaient chercher et trouver auprès d'elles un cœur, un conseil, une référence au passé, mais aussi le partage d'un projet d'avenir.

Elles cousinaient beaucoup, et quand une cousine rencontre une autre cousine, qu'est ce qu'elles se racontent ?... des histoires de ... FAMILLES : mille et une nouvelles d'actualité, les naissances et les décès, mais aussi, imbattables sur notre généalogie, elles rattachaient à ce passé tout ce qu'elles trouvaient entre tant de neveux et nièces d'harmonie, de cohérence, de sérieux, de fantaisie parfois, mais surtout une volonté d'amour partagé toujours présente .

Elles ne pouvaient garder tout cela pour elles seules : elles eurent l'idée de rassembler en une seule journée toutes ces richesses, toutes ces différences, en nous faisant remonter à nos sources.

Avec Monique, Jeannette, Cécile, Marguerite et Claude elles se mirent au travail... et ce fut ce 16 juillet 1977, cette grande journée où nous avons tous eu le sentiment de découvrir, de vivre et de partager un réel esprit de FAMILLE.

D'où pouvait-il provenir, cet esprit commun ? Bien évidemment de la filiation, de l'héritage de nos ascendants, de nos fameuses Sœurs COUESSUREL, Pauline, Marie-Louise, Adèle, Lise-Marie, que nous honorons et fêtons encore aujourd'hui.

Il a semblé bon de renouveler ce que nous avons ainsi vécu il y a trente ans, et cela pour deux raisons :

La première, c'est que bien des choses ont changé : je constate, en vous voyant, la présence d'une nouvelle génération : celle des « Arrières »-arrières-grands-parents, arrières-neveux et nièces, arrières-petits-enfants ; il n'y en avait pas il y a trente ans... Et je vois autant d'enfants issus de tous nos couples, mais aussi des enfants adoptés, et tout autant aimés. Je vois autant de célibataires, de couples mariés-mariés comme on dit à Tahiti, mais aussi d'autres couples en recherche, ou simplement en devenir, d'autres couples désunis ou séparés, en plus grand nombre.

Qu'en penser, faut-il déplorer et gémir, comme d'autres : Famille où allez vous, famille que devenez-vous ?

NON ! Il ne s'agit que d'un changement de surface, d'un changement d'apparence, car le fond transmis est bien là : il demeure et ce que nous allons vivre aujourd'hui le confirmera.

La deuxième raison de cette journée s'appelle FIDELITE : fidélité dans le souvenir, de celles et ceux qui étaient là il y a trente ans, et qui ne sont plus, ou simplement absents pour quelque cause.

Fidélité aussi à cet ardent souhait qu'avaient exprimé tante Etienne et tante Hélène en 1977 : elles nous ont bien dit :

« Cette fête n'aura été belle que si vous, les jeunes, reprenez le flambeau ! »

Caroline, Jean-Marc et Catherine c'est à vous que nous le devons aujourd'hui.

Chers cousins, chers amis,

Nous avons répondu nombreux à l'appel sympathique de nous retrouver dans notre large famille, de prendre le temps, à une époque où chacun court à travers l'Europe et le monde, ceci pour célébrer la joie d'avoir des liens proches ou même lointains, l'honneur d'appartenir à une famille bien enracinée. Terme qui, aujourd'hui, ne correspond plus exactement à ce que pensaient les 4 sœurs.

Pour célébrer, comme je le disais, et partager cette belle journée, au cours de laquelle, chacun, en toute liberté, peut aller à la rencontre de l'autre, qui est connu, ou reconnu, oublié, inconnu, pour échanger, partager, découvrir les talents et les qualités, les richesses si nombreuses que peut contenir une telle assemblée.

Notre famille est signe d'un seul corps, dans la diversité, à l'image de l'Eucharistie que nous allons célébrer maintenant.

Hélène Biron, 15 juillet 2007

Le bon samaritain

(Homélie du père Xavier FAIVRE)

Le Bon Samaritain, icône de la tendresse du Père

S'il est une page d'Évangile qui nous est bien familière, c'est bien celle que nous venons d'entendre : aussi bien la parabole du Bon Samaritain que celle de l'Enfant Prodigue, ces deux paraboles font partie de notre patrimoine culturel, elles relèvent de la sagesse populaire, au même titre que les fables de La Fontaine.

Mais, comme tout l'enseignement de Jésus, elles surprennent. De fait, Il place la barre très haut et il nous faut toute une vie pour s'en imprégner et le faire descendre au plus profond de notre cœur, afin que cela nous devienne une seconde nature pour le mettre en pratique au quotidien.

Reprenons le point de départ de la parabole : il s'agit d'une question sérieuse posée à Jésus par un spécialiste en Écriture Sainte un docteur ès lettres de la Bible.

Cette question concerne un enjeu capital, celui de la réussite de sa vie, pas seulement dans le court terme d'ici-bas, mais dans le long terme de la vie éternelle.

« Maître, que dois-je faire de ma vie pour avoir part à la vie éternelle ?... »

Jésus, en habile rabbin de l'époque, renvoie ce fin connaisseur de la Bible à sa science : « Qu'y lis-tu, que trouves-tu dans la loi et les prophètes ? »

Et le docteur de la loi tombe dans le mille : en quelques mots, il résume, sans s'en rendre compte, ce qui fera le cœur de tout l'enseignement de Jésus :

« Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de toute ta personne et ton prochain comme toi-même »

Jésus s'empresse de le féliciter pour cette excellente réponse : « Bravo : fais cela et tu vivras... »

« Mets cela en pratique, ce sera la réussite de ta vie ! »

Mais, non content, pas vraiment satisfait de cette réponse, son interlocuteur relance le débat en touchant un point critique :

« Qui est mon prochain : à ton avis, parmi tous les gens que je côtoie quel est celui dont je dois, en priorité, me sentir le plus proche ? »

Et Jésus de raconter la parabole du Bon Samaritain, en concluant « c'est l'homme tombé aux mains des brigands ... »

En affirmant cela, Jésus l'appelle à une conversion radicale : le bon sens voudrait que mon prochain, le plus proche soit mon conjoint, mes enfants, mon voisin de palier avec qui je suis familier, mais Jésus voudrait ouvrir le regard de son interlocuteur bien plus largement, lui suggérant une vision plus généreuse sur l'homme : « Tout homme est ton frère, ton prochain et tu ne dois hésiter à lui porter secours s'il est tombé dans un mauvais pas »

Mais, l'intéressant dans la parabole, c'est que Jésus met le doigt sur les alibis, les bons prétextes qu'on peut se trouver pour se donner bonne conscience et s'esquiver, en évitant de prendre des risques et de se laisser déranger par l'imprévu d'un homme en perdition.

Ici, il s'agit des obligations professionnelles de ministres du culte qui ne doivent pas se salir les mains avant de célébrer au Temple. Eux qui s'apprêtent à louer Dieu dans le Temple, eux qui vont au rendez-vous de Dieu, vont de fait manquer le rendez-vous avec Lui, ne réalisant pas que c'est Dieu en personne qui leur fait signe à travers le moribond tombé aux mains des brigands.

Et le surprenant, c'est que c'est un Samaritain, un étranger, un hérétique, finalement un homme dont la religion est loin de l'orthodoxie juive, c'est cet homme-là qui prend le temps de s'arrêter, de s'émouvoir, de compatir et de le soigner, le prenant sur sa monture pour le mettre en bonnes mains à l'auberge la plus proche.

De fait, c'est le Bon Samaritain (et non pas le prêtre et le lévite) qui s'est fait proche et qui a rencontré en vérité l'homme tombé aux mains des brigands : il s'en est fait, sans doute, un ami.

Dans l'histoire chrétienne, et dans l'histoire de France, plus particulièrement, nous connaissons de nombreux saints qui se sont faits proches de personnes en détresse.

A l'époque gallo-romaine, nous nous souvenons de Saint Martin de Tours, partageant son manteau avec le mendiant transi de froid. Cet officier de l'armée romaine, donc païen, voit en songe le Christ lui apparaître sous les traits d'un mendiant, et c'est alors qu'il demande le baptême. Nous connaissons Saint Vincent de Paul au 17^{ème} siècle, et plus récemment l'Abbé Pierre.

Dans tous les cas, ils ont vu se superposer l'image du Christ avec celle du visage de l'homme démuné. Ils ont fait, pourrait-on dire, la synthèse de l'amour de Dieu et du prochain.

Pour que le geste qui sauve devienne un réflexe naturel, pour parvenir à aimer en vérité le pauvre (au point de départ anonyme), tout chrétien a besoin de se ressourcer en permanence. Il peut le faire en rencontrant Jésus dans l'Eucharistie. Combattons le slogan fallacieux qui prétend que ce n'est pas nécessaire d'aller à la messe, et qu'on peut se contenter d'être un bon chrétien en servant son prochain.

Les deux démarches sont nécessaires et s'appellent l'une l'autre : le sacrement de l'Eucharistie nous prépare, nous ressource pour vivre le sacrement du frère. Et la rencontre du frère démuné, nous évite de faire de la rencontre avec Dieu un mensonge. Saint Jean nous le rappelle : celui qui prétend aimer Dieu et ignore son prochain est un menteur.

Chers amis, chers cousins, si vous avez voulu ouvrir cette réunion de famille des descendants des quatre sœurs Couëssurel de la Brousse, comme il y a 30 ans par une messe, c'est, j'en suis persuadé, parce que nous reconnaissons nos racines chrétiennes à travers nos racines familiales. Quand Jean-Paul II, il y a une dizaine d'années s'est rendu à Reims, Tours, Saint Laurent sur Sèvres et Sainte Anne d'Auray, il est venu réveiller en France la prise de conscience de nos racines chrétiennes, il nous a interpellés : « France, qu'as-tu fait de ton baptême ? »

Aujourd'hui, en ouvrant cette rencontre familiale par la messe, reprenons conscience que nombre de nos aïeux ont incarné ces paroles d'Évangile : Souvenez-vous par exemple du couple Edouard et Adeline Leguen : Edouard était avocat au barreau de Brest en 1870 : « il plaidait pour les gens impécunieux » tandis que son épouse Adeline, connue de tous les pauvres de Recouvrance allait soigner à domicile les contagieux et les malheureux.

Marie Salou, leur employée de maison, reconnaissait : « c'est chez eux que j'ai appris la bonté et la charité »

Parmi la quinzaine de religieuses et la dizaine de prêtres recensés dans les descendants des sœurs Couëssurel, souvenons-nous de Marie-Louise de Kerarmel, qui fonda la léproserie de Bamako vers 1930.

Nombreux sont ceux qui, dans notre ascendance, ont incarné le Bon Samaritain par une vie de dévouement en faveur des blessés de la vie.

Aujourd'hui, que notre génération, ainsi que celle qui vient d'être consacrée sur les fonts baptismaux, relèvent le même défi, de réussir leur vie selon l'idéal évangélique si bien traduit par la parabole du Bon Samaritain !

Vannes, le 15 juillet 2007

Lettre de Sœur Marie GROLEAU

Le 4 septembre 2007

Chers Tous,

De passage en Italie entre deux séjours au Burkina Faso, je désire vous envoyer quelques nouvelles de la mission des Sœurs Mineures de Marie Immaculée et des Franciscains conventuels.

Où en est le Centre Médical Saint Maximilien Kolbe de Sabou ? Je dirais que 70% environ des travaux sont réalisés. Le château d'eau de 20 m³ et le réseau hydrique, le mur d'enceinte du terrain de 9 ha, le couvent des sœurs et le magasin sont terminés, tandis que, pour les autres structures, il faudra encore quelques mois. Dans le pavillon du laboratoire et pharmacie, la Providence nous a permis d'ajouter un cabinet dentaire, grâce à la disponibilité d'une association de dentistes italiens. Une centaine de lits d'hôpital sont arrivés, dons d'une clinique italienne. Le centre nutritionnel sera un ensemble de 3 pavillons avec patio, conçu de façon fonctionnelle, pour les besoins des enfants malnutris avec leur mère. L'hospitalisation des plus graves cas sera possible. Déjà, quelques malades viennent nous demander de l'aide et, dans la mesure du possible, nous tâchons de faire quelque chose pour eux. Comme vous le voyez, à travers l'aventure merveilleuse de François (à lire ci-dessous), en nous aidant, vous contribuez au bonheur de plusieurs.

Actuellement, nous sommes trois sœurs dans la fraternité. Nos activités sont variées : suivre les travaux de construction, les démarches bureaucratiques auprès du Ministère de la Santé, planter des arbres fruitiers et un potager autour du Couvent, apprendre le moore, choisir nos futurs collaborateurs : infirmiers, aide-soignants, gardiens.

Pour vous exprimer de la meilleure manière notre profonde reconnaissance, nous vous assurons de notre prière quotidienne et de notre fraternelle amitié dans le Christ. Que l'Immaculée protège vos familles et nous garde toujours unis dans son cœur !

Sœur MARIE GROLEAU SMMI

PS Philippe Groleau : les offrandes à la quête du 15 juillet ont représenté 1200 €

Chers amis,

Bonjour, je suis François, un de vos petits frères en Christ de Sabou, Burkina Faso. Vous êtes des amis des Sœurs Mineures de Marie Immaculée et, en les aidant, vous nous aidez, nous aussi, ceux de Sabou ; oui je voulais vraiment vous remercier infiniment, car votre geste contribue à sauver des vies humaines et je suis l'un d'entre eux : Voici mon histoire.

Je suis né prématuré à domicile car mes parents ne pouvaient pas payer l'hôpital et ma maman est décédée quelques jours après. Ma grand-mère est très pauvre elle aussi, c'est pourquoi elle ne pouvait pas m'envoyer à l'hôpital, alors que j'en aurais eu besoin, car j'étais vraiment trop petit. Elle a fait de son mieux en me gardant chez elle, mais je suis tombé malade ; je n'arrivais plus à manger, si bien qu'à un mois je ne pesais que 1500g, j'avais de la fièvre et j'étais très faible. Alors ma grand-mère m'a mis sur son dos et a fait 13 km à pied pour aller demander de l'aide à la mission des pères franciscains. J'allais si mal qu'ils m'ont tout de suite baptisé et m'ont donné le nom de François d'Assise ; puis Sr Marie m'a fait des piqûres dans la cuisse. Bien vite, j'ai commencé à aller mieux et tout le monde était très étonné. C'est vraiment la main de Dieu qui m'a guéri ! Bien sûr, les soins attentionnés de ma grand-mère m'ont servi aussi, les sœurs l'ont aidée et conseillée et nous passions la journée chez elles pour pouvoir bien laver toutes mes choses et stériliser l'eau pour mon lait, puisque je n'ai pas le lait de ma maman. Peu à peu j'ai commencé à grandir et à grossir : à présent j'ai 5 mois et je suis un bébé bien potelé, souriant et très éveillé, j'ai toujours faim, de sorte que je donne beaucoup de travail à ma grand-mère, mais, elle est si contente de s'occuper de moi, car elle a eu tellement peur de me perdre. Elle aussi a beaucoup de reconnaissance pour les pères et pour les sœurs. S'il vous plaît, continuez à prier pour moi et pour tous les enfants de Sabou et, si vous pouvez aidez-nous, le bon Dieu vous récompensera,

François

CENTRE MEDICAL ST MAXIMILIEN KOLBE

A SABOU, BURKINA FASO

Les Frères Mineurs Conventuels, depuis 2002, exercent leur ministère à la paroisse Saint Luc de Sabou, Province du Boulkiemdé. Conscients des besoins de la population en matière de santé, ils ont décidé, en collaboration avec les Sœurs Mineures de Marie Immaculée, de construire un Centre Médical, sous la tutelle technique du Ministère de la Santé. Dans cette zone rurale située à 100 km au sud de Ouagadougou, l'assistance sanitaire est insuffisante : il existe seulement quelques dispensaires, sans aucun médecin, pour une population de 80 000 habitants. L'hôpital le plus proche est à Koudougou, c'est-à-dire à une heure de voiture.

L'objectif est de contribuer à améliorer la couverture sanitaire de la population de Sabou et des villages alentour, par l'ouverture d'un centre médical avec dépôt pharmaceutique, qui offrira les services suivants :

- Un service d'urgences,
- Les consultations de médecine générale,
- Les consultations pré- et post-natales et les vaccinations,
- Un laboratoire d'analyses,
- La prise en charge et la prévention de la malnutrition,
- La prise en charge et la prévention des infections sexuellement transmissibles (IST) et du SIDA,
- Le counselling sur le VIH / SIDA et son dépistage,
- Les soins dentaires de première nécessité.

Le projet prévoit, sur un terrain de 9 ha, trois pavillons de 300m² chacun (219 000 €), le CREN, Centre de Rééducation et Education Nutritionnelle (1 300 m², 314 000 €) et le couvent des sœurs (100 000 €) :

- .Pavillon 1 : Caisse, pharmacie, laboratoire d'analyse, cabinet dentaire,
- .Pavillon 2 : Urgences, dispensaire adultes et enfants,
- .Pavillon 3 : Hospitalisation (20 lits),
- .CREN : pour les enfants malnutris

Les travaux ont commencé en décembre 2005 et sont à présent réalisés à 80 % (septembre 2007). Toutes les infrastructures annexes (château d'eau, pompe, magasin, guérite du gardien, clôture, toilettes pour visiteurs ...) sont terminées et représentent une dépense d'environ 70 000 €.

Adresse de la mission : Sr Marie Groleau, Smmi
Paroisse St Luc de Sabou Tél : 00 226 50 44 55 56
BP 34 KOUDOUGOU e-mail : franciscains.sabou@fasonet.bf
BURKINA FASO

Pour informations ou offrandes :

Sorelle Minori di Maria Immacolata

Via Germanico 198, ROMA 00 192 Italie Tél : 00 39 06 3242036 ou 00 39 3331277142

Mandat postal international sur compte postal à l'ordre de PATRIZI, Sr Maria Elisabetta (Mère Générale)

IBAN: IT46 1076 0103 2000 0008 7887 006, BIC: BPIITRRXXX,

Etablissement postal : viale Mazzini, Roma.

ou bien envoyez à l'adresse suivante un chèque à l'ordre de :

Sœurs Mineures de Marie Immaculée

11 rue Roger Aini

14100 LISIEUX

Tél : 0033 (0) 669725008

(Veuillez toujours préciser : pour le centre médical du Burkina Faso, Merci)

CHANSON : QUATRE SŒURS COUESSUREL

(air : good ruben james - sol)

Mil Neuf Cent Soixante Dix Sept, trois cents étaient réunis :
Grand merci à Tante Hélène, à Tante Etiennette aussi !
« D'argent au coq de sable, empiétant d'un d'mi vol de même »,
C'est ce blason joli qui nous a fait rev'nir ici !

Refrain :

G C Am

Elles étaient quat'sœurs Couessurel, quatre sœurs Couessurel,
Pauline, Marie-Louise, Lise-Marie et Adèle.

Elles étaient quat'sœurs Couessurel, quatre sœurs Couessurel,
Cousins cousines ici, tous nous descendons d'elles.

Kerviler et Lefranc, Kerarmel et Fonssagrives
Des quatre sœurs furent les époux, on nous a dit qu'ils filaient doux !
Ce sont là nos racines, elles sont fortes, elles sont belles !
Et en ce jour béni, qu'elles nous donne-nt des ailes !

Refrain

Solo

Trente années ont passé, des êtres chers nous ont quittés,
Des parents furent comblés, leur descendance est assurée.
Dans l'tourbillon d'la vie, on se retrouve aujourd'hui,
Et nous restons fidèles à la mémoire des Couessurel !

Refrain : 2 fois pour finir

CHANSON : QUAND LES QUATRE SŒURS

(air : o when the saints go marchin' in:
accords la mi7 ré rém la mi la)

Quand les quatre sœurs (bis) se sont mariées (bis),
Devinez qui elles ont épousé
Pas de doute, c'étaient les meilleurs
Quand se sont mariées les quatre sœurs

Un Kerviler (bis) pour Marie-Louise (bis)
Un Kerviler pour Marie-Louise:
Pas de doute, il était le meilleur !
Mais qu'en est-il des autres sœurs ?

Un Kerarmel (bis) c'est pour Adèle (bis)
Un Kerarmel c'est pour Adèle
Pas de doute, il était le meilleur !
Mais qu'en est-il des autres sœurs ?

Paul Le Franc ce (bis) fut pour Pauline (bis)
Paul Le Franc ce fut pour Pauline
Pas de doute, il était le meilleur !
Mais qu'en est-il de l'autre sœur ?

Un Fonssagrives (bis) pour Lise-Marie (bis)
Un Fonssagrives pour Lise-Marie
Pas de doute, il était le meilleur !
Mais qu'en est-il pour nous a c't'heure ?

Sans aucun doute (bis) cousins, cousines (bis)
Sans aucun doute cousins, cousines
Nous sommes bien tous ici les meilleurs !
Alors, merci aux quatre sœurs !

Bis dernier couplet

François Couëssurel
et Suzanne Hélène Faiguet des Noes



Mariage de François Couëssurel et Suzanne Hélène Faiguet des Noes – 12-5-1762



HERVE-NICOLAS THEPAULT DU BREIGNOU, par la miséricorde de Dieu, & par la grace du Saint-Siège Apostolique, Evêque & Seigneur de Saint-Brieuc, conseiller du Roi en ses conseils, & c. Au Sieur Recteur de Moncontour Salut & Bénédiction.

Vû votre Certificat de la première Proclamation de Bans, faite au Prône de votre Grand'Messe, sans opposition au futur Mariage proposé entre Mr Francois Marie Coefsurel et Melle Suzanne Helene Faiguet des Noes. Nous vous mandons de procéder suivant la forme du Sacré Concile de Trente, à la Solemnité de leurdit futur Mariage, nonobstant le défaut de seconde et troisième Proclamation de Bans, desquelles Nous les avons dispensés & dispensons par ces présentes, pourvû qu'il ne nous vienne aucun empêchement à connoissance, & que toutes les Cérémonies & formatlités de l'Eglise, des Statutes Synodaux, Ordonnances Royaux, & Coûtumes du pays soient observées.

Donné à Saint-Brieuc, en notre Palais Epifcopal, sous nôtre Seing, celui de notre Secretaire, & le Sceau de nos Armes, le onze may mil fept cent foixante deux. T.H.N evêque et seigneur de Saint-Brieuc.

Par Monseigneur,
I. FOUBENSCHÉ.

Infinué & contrôlé sur le Registre du Greffe des Infiuations Ecclésiastiques du Diocèse de Saint-Brieuc, ce onze may mil fept cent foixante deux.

Reçu quatre livres dix sols.

Couëssurel de la Brousse - 7 mai 1762

Est comparu Maître Arthur-Charles Loncle, procureur et parlant pour demoiselle Marie-Anne Poilpré, mère et tutrice de demoiselle Suzanne Hélène Faiguet, fille aînée, issue de son mariage avec Noble Homme François Marie Faiguet vivant sieur des Noës, Noble Homme René Georges Loncle, sieur de Launay, ancien maire et consignataire de Moncontour, Noble Maître Joseph Cheudet, sieur de la Grandville, avocat au parlement et procureur du roi de la ville et communauté du dit Moncontour, Noble Homme Louis-François Boullé, sieur de la Villederrien, mari et procureur de droit de demoiselle Marie-Jeanne Martin, Noble Homme Jean-Marie Martin, Jean Mahé, sieur de la Bonnité, Jean-Baptiste Le Roux, sieur de Préfontaine, mary de demoiselle Jeanne Mahé ; Hyacinthe Gallet, veuf en premières noces de demoiselle Suzanne Faiguet ; Louis Trobert père ; missire René Trobert fils, sieur curé de la paroisse d'Erquis ; Noble Homme Badeuc, mary de demoiselle Anne Boisadam, les tous parents paternels et maternels sous le degré de l'ordonnance de la dite demoiselle Suzanne-Hélène Faiguet, demoiselle des Noës ; lequel dit Loncle audit nous a remontré que cette demoiselle est recherchée en légitime mariage de la part de Noble Maître François-Marie Couëssurel, sieur de la Brousse, bachelier en droit et l'un des dix procureurs en titre de l'hérédité de ce siège, fils mineur de défunt Noble Maître François-Louis Couëssurel, vivant sieur de la Brousse, avocat au Parlement de cette province de Bretagne, docteur agrégé et receveur aux facultés des droits de la ville de Rennes, et de dame Elisabeth-Marguerite Loncle, dame de la Brousse

Baptême de Joséphine-Marie-Hélène Couëssurel

Extrait du registre des baptêmes et mariages de la commune de Moncontour, département des côtes du Nord, pour l'année mil sept cent soixante quatorze, où est écrit ce qui suit :

Le quinze may mil sept cent soixante quatorze, je soussigné, recteur, ai suppléé les cérémonies du baptême de Joséphine-Marie-Hélène, ondoyée le premier juillet mil sept cent soixante douze par permission de Monsieur d'Iturbide, vicaire général de Saint-Briec, du même jour, fille de François-Marie Couëssurel de la Brousse, et de Suzanne-Hélène Faiguet son épouse, de cette ville.

Ont été parrain et marraine Joseph-Jérôme Cherdel de la Grandville et marraine Marie-Louise Le Roux de Préfontaine, le père présent et autre soussignants.

Signé sur le registre : Larie le Roux, Hélène Marie Chauvel, Faiguet de la Brousse, de la Grandville Cherdel, Elizabeth Guillot, Loncle des Alleux, Marie Cherdel, Loncle de Launay, J-M Cosson, recteur de Saint Michel Moncontour, David, prêtre ; Couëssurel de la Brousse ; Ruello, recteur.

Soussigné secrétaire de la mairie de Moncontour, certifie l'extrait ci-dessus conforme au registre auquel je l'ai fidèlement collationné, distraction faites des qualités supprimées par les loix.

A la mairie de Moncontour, le premier jour des complémentaires de l'an dixième de la république française une et indivisible.

A.Mahé, secrétaire.

François Couëssurel aspirant de marine

Liberté – égalité.

République Française, une et indivisibles. Au nom du Directoire exécutif.

Certificat d'Aspirant de la marine de la deuxième classe.

Le Ministre de la Marine et des Colonies certifie à tous qu'il appartiendra, que le Citoyen FRANCOIS Couessurel a été jugé susceptible par son instruction et ses connaissances dans l'art de la Navigation, d'être, conformément à la loi du 3 Brumaire an 4, employé sur les Vaisseaux et autres Bâtiments de la République, en qualité d'Aspirant de la Marine de la deuxième classe.

Fait à Paris, le 13 frimaire l'an de la République française, une et indivisible. Par le Ministre de la Marine et des Colonies.

Le Chef de la 3^{ème} Division.

AU QUARTIER GENERAL, à Saint-Brieuc, le 14 floreal an 8 de la République Française une et indivisible.

L'adjudant-Général LEBLANC,

Marine.
3^{ème} Division
Officiers
Militaires

Liberté.



Egalité.

République Française, une et indivisible.

Au nom du Directoire exécutif.

Certificat d'Aspirant de la Marine.
de la Deuxième Classe

Le Ministre de la Marine et des Colonies
Certifie à tous qu'il appartiendra, que le C.^{en} François Coessuel

*Bien instruit dans les
mat. de la Marine
le 9. Brumaire*

a été jugé susceptible par son instruction et ses connaissances
dans l'art de la Navigation, d'être, conformément à la Loi
du 3 Brumaire an 4, employé sur les Vaisseaux et autres
Bâtimens de la République, en qualité d'Aspirant de la
Marine de la Deuxième classe.

Fait à Paris, le 13 - *frimaire* l'an 7^o de la
République française, une et indivisible. E. Bruit



Par le Ministre de la Marine
et des Colonies.

Le Chef de la 3^{ème} Division
France

Enregistré sur le Registre

François Couëssurel est reçu comme avocat – 28 juillet 1768

Le 28. Juillet 1768.
Ce jour, à l'audience publique de la Cour,
Maître François Marie Couëssurel de la Droune
Licencié aux lois de la faculté de Rennes, a été reçu
avocat & a fait & prêté l' serment ordonné par le
Contrat de reg^{ne} de Parlement
P. C. Siguetz



UNIVERSIS PRÆSENTES LITTERAS INSPECTURIS, LECTURIS ET AUDITURIS,
Nos Amecessores Regni, & Doctores in Facultatibus Jurum Rhodensibus, salutem in Domino, qui est omnium beneficus: cum Juris studiosos qui assiduo & indefesso labore Jurisprudentiam assecuti, eam sibi ad honorem gradus paraverunt, quique integritate vite & doctrinæ præstantiâ conspicui sunt, Majoribus nostris atque ipsis Sacrorum Canonum & Legum Conditoribus placuerit insignibus titulis exornari, Nos ipsorum vestigiis insistentes & premia unicuique pro merito & dignitate tribuere cupientes, notum facimus quòd cum dilectus noster Magister *Joannes Baptistus*

Joannes Baptistus in utroque Jure Sacrae Theologie

doctrinæ præstantiâ, vitæque integritate percelebris sua peregerit studia, cuius rei locuples præ se fert testimonium, suæque integritatis & doctrinæ præstantiâ, ut auctoritate & exploratis: Canonum & Legum Conditoribus, Decretis & Decretalium vel positas difficultates perite interpretando, & tandem omnibus solemnitatibus ritè servatis, dicitur *M. Joannes Baptistus*

fuerit à nobis idoneus judicatus ut in præmium virtutis exactorum circa Juris utriusque studia laborum gradu Licentiæ in utroque Jure donaretur, eaque de causâ præsens se sistat coram nobis, hocque humiliter postulet: quæ cum ita sit, nos illius votis & postulatis annuentes, hodie (Christi nomine invocato) ad laudem Dei Omnipotentis, Gloriosæque Dei-pare Virginis Mariæ, BB. Apostolorum Petri & Pauli, nec-non Sancti Yvoonis Confessoris, omniumque Cælitum, præfatum Magistrum *Joannes Baptistus* in his paribus fungimur, Licentiatum in utroque Jure de m. r. a. j. u. s. t. i. t. a., quod rigore examinis interpretatur, creamus, & per Præsentes creamus, auctoritatem eidem tribuentes legendi, publicè disputandi, interpretandi Canonum & Leges hic & ubique terrarum, Beneficia & omnia quæ cumque obtinendi & exercendi, ceteraque peragendi, quæ ad verum Juris utriusque Licentiatum pertinent, recepto prius ab eodem Magistrum juramento de honore, reverentiâ & obedientiâ Domino Decano, nobis Professoribus, Doctoribus, ceterisque dèclarum Facultatum Proceribus præstandis, ac de parando in licitis & honestis, eorumdem Facultatum inviolabiliter observandis, in quorum fidem Sigillum, quo in talibus utimur, Præsentibus Litteris per Secretarium Facultatum duximus apponendum. DATUM Rhodonis die *15. Junii* 1788. Mensis *Junii* Anno Domini millesimo septingentesimo sexagesimo-octavo.

Coiselle Cant.

De mandato Consult. Antecessorum.

Joannes

La Franc-Maçonnerie à Moncontour-de-Bretagne au XVIII^e siècle

(Par Daniel de la Motte Rouge : Vieux logis, vieux écrits du duché de Penthièvre)

Au XVIII^e siècle, pour sauver la civilisation à la dérive, la Franc-Maçonnerie offre au monde une aristocratie nouvelle faite de bourgeois et de savants ; elle crée cette aristocratie et se tourne vers la Noblesse pour son recrutement, afin d'acquérir pouvoir et prestige.

Les nobles n'ignorent pas qu'en adhérant à la Franc-Maçonnerie ils sacrifient quelque chose de leurs privilèges anciens et risquent une part de leurs droits présents, mais ils sentent qu'ils acquièrent des titres nouveaux et s'emparent d'une autorité accrue.

Voir le Comté de Lamballe en 1788-1789-1790, par A. BOTREL (A. de Bretagne, Tome XX, 1904-1905, pp. 296-315).

Fondation à Moncontour de la loge la Tendre Union .•. Année 1776-1777

Elle est fondée par 4 membres de la Tendre Fraternité de Dinan et 1 membre de la Vertu Triomphante de Saint-Brieuc, le 19 octobre 1776-1778¹.

Le Vénérable² est René MÉHEUST .•. organiste doyen d'âge des Fondateurs de l'•. mais l'animateur de la loge était, à n'en pas douter, M. COUESSUREL, le futur député aux anciens.

La correspondance avec le G.O.³ .•. semble avoir cessé en 1783, pour raisons financières ; elle n'avait pas cessé d'exister en 1788, puisqu'elle se fait représenter le 28 juillet à l'installation de la Triple Union à Dinan.

(Réf. *B.N.* fonds F.M... fichier géographique, Moncontour-de-Bretagne, Côtes-du-Nord). 1776-1783 l'•. ⁴ Tendre Union concessions accordées le 22 mai 1777.

Le dossier de cette loge paraît incomplet, la dernière pièce qui y est contenue est un tableau⁵ de 1783: 1 dossier 12 octobre 1776-1783, 2 tableaux 1776 et 1783 + 7 pièces dont 2

¹ Pour fonder une loge, il faut 5 francs-maçons, qui font accepter par le grand orient un député extérieur à la loge chargé de solliciter des constitutions nécessaires à l'installation de la loge par une commission.

² Le vénérable est le président de la loge

³ Les francs-maçons s'expriment avec des abréviations, souvent ponctués de 3 points en triangle. « G.O. » c'est le grand orient.

⁴ « l'•. » doit se lire comme « la loge »

⁵ Le tableau est la liste des membres avec les fonctions de chacun : le vénérable, président de la loge, dirige les débats ; le 1^{er} surveillant, chargé de l'instruction des compagnons (colonne Boaz); le 2^{ème} surveillant, chargé de l'instruction des apprentis (colonne Jakin) ; l'orateur, chargé du respect de la constitution ; le secrétaire, qui rédige les courriers et consigne les événements de la tenue ; le trésorier, qui gère les finances de la loge, l'hospitalier, qui gère les actions de bienfaisance (le tronc de la veuve), le couvreur (ou tuileur), qui garde la porte d'entrée et vérifie les signes de reconnaissance ; le maître des cérémonies, qui dirige les rituels.

tableaux. Elle n'aurait donc été en vigueur que durant la guerre d'Amérique.

TABLEAU DES ff .•.⁶ QUI COMPOSENT LA I'•. DE LA TENDRE UNION AU 12-VIII-5776⁷ (12 OCTOBRE 1776)

5 FONDATEURS

Vénérable trésorier

César-René-François MEHEUST, organiste à Moncontour, place Penthievre,
Né à Lamballe le 1^{er} novembre 1733.

Réception : Membre né le 3 septembre 1760, fondateur de la Tendre Fraternité (de Dinan)

- Il sera en 1789 un des cinq commissaires des communes, signant le cahier de doléances de la ville avec les quatre députés.

- E n 1790 élu juge au tribunal du district de Broons.

- En 1792 élu au conseil général du département mais opta pour la place de juge.

- En 1795 administrateur du département des Côtes-du-Nord. Sous le Directoire fructidorien 24 germinal an VI (13 avril 1798), député des Côtes-du-Nord au Conseil des Anciens pour 178 voix sur 335, il ne s'y fit pas remarquer.

Après le 18 brumaire à sa sortie de l'assemblée (an VIII), rentra dans la vie privée et se retira à Moncontour où il est mort en 1802.

1er surveillant

François COUËSSUREL de la BROUSSE, avocat à Moncontour, place de la Carrière. Echevin né à Rennes (paroisse de Saint-Germain) le 5 septembre 1741, mort à Moncontour le 31 octobre 1802.

Réception : Membre né le 10 décembre 1775 de la Vertu Triomphante (de Saint-Brieuc).

- Député au Conseil des Anciens.

2ème surveillant

Pierre-François DUVAL de la VILLE CAMEL, « noble bourgeois » en sa maison, à Quessoy, né à Saint-Brieuc le 24 juillet 1740.

Réception : Membre né le 21 mai 1771 de la Tendre Fraternité (de Dinan).

Orateur ambassadeur

Henri-François BELLANGER, l'aîné, avocat, rue Basse, à Lamballe, Consignataire, né à Lamballe le 12 août 1743.

Réception : Membre né le 5 février 1773 de la Tendre Fraternité (de Dinan).

Secrétaire hospitalier

Jacques-François BERTRAND du VAU RENAULT bourgeois, en sa maison du Pré, à Hénon, près Moncontour, né à Hénon le 16 juillet 1743..

Réception : Membre, né le 25 juin 1775 de la Tendre Fraternité (de Dinan)

- Signe le cahier doléances de la paroisse de Hénon, Le Marquisat de Catuélan était possédé par le 1er président Le Merdy de Catuélan.

⁶ Le doublage d'une lettre signifie un pluriel, « ff » ce sont les frères

⁷ Les maçons comptent depuis la création du monde, et ajoutent 4000 ans à notre datation.

Moncontour, le 19-VIII (5776) (19 octobre 1776)

Pouvoir de la l'.• au f .•.⁸ Joubert de la Bourdinière pour être son député auprès du Grand Orient.

Enregistré en la chambre d'admission le 2 décembre 1776.

Enregistré en la chambre de Paris le 3 décembre 1776.

Enregistré en la chambre des provinces le 29 novembre 1776.

Moncontour, le 19 VIII (5776)

Demande en cours, présentée par les 5 ff .•. ci-dessus, transmise par le f .•. Joubert (registre au G.O. le 18 novembre 1776, sous n° 1410).

Disant qu'ils ont ci-devant reçu la lumière⁹ dans les or¹⁰ .•. réguliers de la Tendre Fraternité (de Dinan), de la Vertu Triomphante (de Saint-Brieuc), que leurs affaires les empêchent de participer aux travaux de l'un ou de l'autre or, ils désirent s'établir l'.•. Régul .•. dans le centre de Moncontour sous le bon plaisir du G.O.

V^e note du G.O. accordé le 22 mai 1777.

Avis favorable de la Tendre Fraternité (de Dinan).

Délibération de la l'.•. de 21-X-5776, Dinan : la Tendre Fraternité au sujet de la demande en cours des ff .•. de Moncontour.

en réponse à une lettre de l'abbé PINGRE, secrétaire du G.O

Les ff .•. Méheust, Couëssurel, Duval, Bellanger, Bertrand, sont des ff .•. qui méritent par leurs qualités civiles et maçonniques les attentions dues à de bons maçons.

Ils ont tous travaillé dans l'atelier¹¹ avec distinction, à l'exception du f .•. Couëssurel qui avait été reçu à Saint-Brieuc, que nous connaissons pour bon maçon par la réputation qu'il s'est acquise dans notre ordre...

Il paraît avantageux pour l'art Royal¹² qu'il fût émané à l'or de Moncontour une l' .•. régul. .•. le petit nombre, qui pourrait le composer actuellement, ne doit pas être un obstacle à cette nouvelle concession ; il y a même tout lieu d'espérer que cette l'.•. pourrait devenir nombreuse et florissante, vu que l'or de Moncontour est dans une situation avantageuse, que la noblesse et la bourgeoisie de l'endroit et des environs est, à peu près, ce qu'il y a de mieux dans cette province...

Signé : J. Paussin, vénérable

Marault, 2^e surveillant

Le Garau, trésorier

Experts

Le Fèvre, Aubry de la Lahouas, secrétaire

Durocher Thomas, 1er surveillant.

Coupard, orateur

Restif

Le cap. Janin, J.-Anne Le Clerc

⁸ « f » c'est un frère

⁹ Ils ont reçus la lumière : ils ont été initiés

¹⁰ « Or » c'est l'orient, qui signifie « la ville »

¹¹ L'atelier est une loge au travail, réunie pour une « tenue »

¹² L'Art Royal est une expression empruntée à la maçonnerie opérative (compagnonage, alchimie) et désigne la franc-maçonnerie

Dinan, le 23 décembre 1776.

Le f .•. Restif, garde des sct¹³ de la Tendre Fraternité (Dinan)
au f .•. Joubert de la Bourdinière, rue de Tire-Chappe à Paris.

Nous faisons passer le même ordinaire au f .•. Pingré, commissaire du G.O., le résultat des informations, par nous faites sur son réquisitoire, relatives à la construction d'un nouveau Temple à Moncontour comme le nombre des ff .•. de cet or paraît insuffisant pour procéder par eux-mêmes à l'installation de leur l'.•. le G.O. se portera peut-être à décerner Commission pour cet effet à quelque l'.•. voisine.

Si cela arrivait... le désir des ff .•. de Moncontour se porterait vers nous ; pour quoi, dans le cas où le G.O. nous trouverait capables de remplir cette commission nous vous prions de nous faire passer leurs concessions et tout aussitôt des Commissaires de notre loge s'acquitteront avec le plus grand zèle d'un aussi auguste cérémonial, etc.

Moncontour, le 27-X-5776 (27 décembre 1776)

Méheust
à Joubert de la Bourdinière, rue Tire-Chat à Paris.

Je viens de recevoir une lettre de la Tendre Fraternité de Dinan en date du 23 de ce mois par laquelle ils me marquent avoir reçu une lettre du f .•. Pingré, secrétaire du G.O. de France chargé de faire les informations de nos vies, mœurs, qualités, cet or .•. a bien voulu (nous connaissant tous parfaitement) répondre de nous comme d'eux-mêmes, ils ont envoyé leur arrêté au f .•. Pingré, nous vous prions de l'appuyer sans avoir égard à notre petit nombre qui a fait un obstacle au G.O. à nous accorder notre demande mais auquel les ff .•. de la Tendre Fraternité de Dinan ont bien voulu satisfaire.

Demander au G.O. d'envoyer nos consignes à Tendre Fraternité pour nous installer.

J'espérais, de poste en poste, de vos nouvelles touchant nos affaires, rapport à ce que je vous marquais dans mes deux dernières lettres comment il eût fallu m'y prendre vis-à-vis du G.O. afin d'obtenir les grades que je ne possède pas pour les communiquer aux ff .•. de notre l'.•. ; j'espère que vous satisferez à mes désirs, etc.

Rég. au G.O. le 21 avril.

¹³ Garde des sceaux

Moncontour, le 12-II-5777 (12 avril 1777).

Le f .•. Méheust
au G.O. de France

J'ai reçu, avec une satisfaction infinie, la circulaire émanant du G.O. de France, que ne doit-on pas attendre d'un plan aussi bien concerté ?

L'Art Royal va recevoir un nouvel éclat de l'uniformité dans les travaux des ff .•. et les exemples, qui leur seront présentés des actes vertueux des différentes l'.•. seront pour chacun un nouveau modèle de perfectionner ses connaissances et d'épurer ses mœurs.

Depuis longtemps les ff .•. qui sont répandus dans les environs de cette ville soupirent avec moi après le moment de pouvoir légalement s'assembler.

Les nouvelles favorables, que le f .•. Joubert de la Bourdinière, notre correspondant, nous a données, ont piqué notre émulation et nous vous prions de vous joindre à lui pour faire réussir nos vœux.

Je vous prie de me faire passer un exemplaire de « l'Etat du G.O. », je fais passer avec la poste 9, vous me le ferez passer par la messagerie de Bretagne (ne sachant pas d'autre voie) à l'adresse :

M. Bellanger, l'aîné, avocat en Parlement
rue Basse, à Lamballe

pour faire tenir à M. Méheust, organiste à Moncontour

aussitôt qu'il aura plu au G.O. nous accorder des constitutions, tous les autres ff .•. s'empresseront de demander chacun un exemplaire.

Rég. au G.O. sous n° 1973, le 30 juin 1777.

Lettre de la Tendre Union pour demander ses constitutions au G.O.

Moncontour le 3-IV-5777 (3 mai 1777).

Les fonctions de nos états civils nous tenant éloignés des RR-LL où nous avons reçu la lumière, nous gémissons de ne pouvoir assister assidûment aux travaux de nos ff .•. nous nous étions déterminés à solliciter l'érection d'une l'.•. régulier .•. à cet or de Moncontour sous le titre de la Tendre Union.

Après en avoir conféré aux ff .•. répandus dans les environs de cette ville, nous avons de concert adressé une pl¹⁴ .•. au f .•. Joubert de la Bourdinière, qui a bien voulu se charger de vous présenter notre requête et qui nous a fait passer la quittance au f .•. Trésorier général de la somme de 120.

La nouvelle de ces premières admissions a répandu la joie dans nos cœurs et nous avons commencé par nous assurer d'un terrain propre à l'édification d'un temple au G.A. de l'Un¹⁵.

Depuis ce temps, n'ayant reçu aucune expédition favorable, nous avons attendu des consignes, dans cet intervalle, nous nous sommes employés à ramasser des matériaux et à les ébaucher, nous avons arrêté de vous adresser de nouvelle supplique.

C'est cette faveur que nous vous demandons en notre nom et en celui des ff .•. inscrits au tableau adressé au f .•. Joubert. »

Signé : Méheust, Couessurel de la Brousse, J.F. Bertrand Duvaurenault, secrétaire hospitalier.

¹⁴ Une « pl » c'est une planche, un exposé. On dit aussi « morceau d'architecture »

¹⁵ Le « G.A. de l'UN », ou plutôt le « G.A.D.L.U. », c'est le grand architecte de l'univers.

Rapport du f .• abbé Pingré (fin)

Si le f .• Couëssurel de la Brousse a été reçu à Saint-Brieuc par des ff .• irréguliers (ce qui n'est pas démontré), le vice de son entrée sera couvert par son union à une l' .• régulière.

Je conclus donc à ce qu'il soit construit à l'or de Moncontour un temple, sous le titre distinctif de la Tendre Union, à la date du 19-VIII-5776 (19 octobre 1776) et que l'installation en soit confiée à la R. L. ¹⁶ de la Tendre Fraternité (à l'or de Dinan). »

Fait au G.O. le 22 mai 1777.

Signe : Pingré

Construction accordée le même jour.

B.N. dossier de la loge de la main de Pingré

Rapport au f .• abbé Pingré sur la demande en cours des ff .• de Moncontour.

Les 5 ff .• , qui demandent de construire à Moncontour un temple sous le titre de «la Tendre Union », un seul dit membre né de la Vertu Triomphante (de Saint-Brieuc) ; 4 de la Tendre Fraternité (de Dinan).

J'ai envoyé leur tableau aux 2 ll' .•.

1. Le f .• secrétaire de la Vertu Triomphante m'a répondu au nom de sa loge .• , à ce qu'il dit, en 1775 ils se sont séparés sans bruit de plusieurs de leurs ff .• ; le f .• de Moncontour F. Couessurel, qui se dit membre né de « la Vertu Triomphante » n'a été initié que par ces ff .• séparés ; par des considérations de prudence ils ne veulent rien dire contre 2 ff .• nés de la l' .• de Dinan qui ont travaillé dans la leur ; ils croient qu'il est de la prudence du G.O. de refuser la demande, etc

2. Peu après j'ai reçu 2 f .• de la l' .• de Dinan, la plus essentielle est esquisse très en forme de sa place du 21-X-5776 (21 décembre 1776) : ils assurent que les requérants par leurs qualité civiles et maçonniques méritent d'être regardés comme bons citoyens et comme bons maçons, etc.

Ce témoignage ne peut être ni plus détaillé, ni plus favorable, ni exprimé dans une forme plus maçonnique.

3. Ne sachant trop quel parti je devais prendre dans cette opposition de témoignages, j'eus l'occasion de prévoir que la l' .• de « l'Etoile des Maçons » (de Guingamp) ne tarderait à demander le renouvellement de ses concessions. Je crus devoir temporiser.

La l' .• de Guingamp s'est réellement mise en règle, je lui ai fait aussitôt passer le tableau de celle de Moncontour j'ai en même temps adressé le tableau de la l' .• de Guingamp à celle de la Vertu Triomphante (de Saint-Brieuc) la priant de s'expliquer sur les ff .• de Moncontour, plus clairement que n'avait fait son secrétaire, afin de mettre le G.O. à portée de juger avec connaissance de cause ; dans une pl .• signé du f .• Piou vén.¹⁷, et de 2 autres ff .• de la loge de Guingamp, il est dit :

« Les ff .• dénommés dans votre pl .• et qui veulent élever un temple à Moncontour nous sont connus pour les qualités civiles et nous croyons que si leurs qualités maçonniques sont aussi bonnes, on pourrait leur accorder des consignes, mais nous ne pouvons vous donner aucun éclaircissement sur ces dernières, n'ayant jamais eu l'occasion de les reconnaître pour ff .• . »

4. Le secrétaire de la Vertu Triomphante, m'écrivit, encore seul, qu'il a

¹⁶ R. L. c'est une respectable loge

¹⁷ Vénérable

communiqué ma pl .•. à la l' .•. , qui ne peut ni ne doit rien ajouter à ce qu'il m'a voulu marqué ci-devant de sa part ;

- qu'il n'est pas étonnant que la l' .•. de Dinan pense différemment, partie des aspirants étant fils de cette l' .•. qu'ils respectent, mais avec laquelle depuis longtemps ils ne correspondent plus, quoiqu'ils en chérissent les membres ;

- qu'ils ne veulent point adopter ceux des aspirants qui se disent nés de leur l' .•. (il n'y en a qu'un seul) ;

- que, d'ailleurs ils n'ont aucun grief contre eux, qu'ils les regardent comme des citoyens honnêtes dans l'état où la Providence les a placés, que dans la lettre précédente il n'était dit autre chose ;

- que, sans donner leur approbation à l'établissement de cette l' .•. ils n'entendent pas y mettre obstacle parce qu'ils seront toujours les maîtres d'entretenir ou de ne pas entretenir correspondance avec eux.

Ainsi, j'ai consulté 3 ll' .•.

- La Vertu Triomphante (de Saint-Briec) reconnaît les requérants pour citoyens honnêtes, regarde l'initiation d'un d'entre eux comme faite peu régulièrement, ne peut approuver qu'on leur accorde des concessions et cependant n'y met pas obstacle.

- L'Etoile des Maçons (de Guingamp) rend un témoignage à leurs qualités civiles, ne connaît pas leurs qualités maçonniques.

- La Tendre Fraternité (de Dinan), après avoir certifié qu'ils ont vu tous les ff .•. requérants travailler dans son temple, assure qu'ils ont toutes les qualités civiles, maçonniques requises.

Il n'y a donc aucune difficulté sur les qualités civiles.

Motif qui empêche la l' .•. d'accepter la cotisation ou don gratuit ¹⁸.

Date de l'avoir au G.O., le 18-VII-5783 (18 septembre 1783).

La demande de cotisation contenue dans la circulaire de votre G.O. en date du 10-I de cette année (10 mars 1783), ayant été portée à l'assemblée dernière de la l' .•., les ff .•. virent avec chagrin qu'ils se trouvaient hors d'état d'accéder à cette demande.

Malgré tout leur désir de donner au G.O. une preuve de leur dévouement, cette cotisation leur parut à tous inadmissible, pour l'instant il fut arrêté de vous faire part du résultat de l'assemblée et des raisons qui réduisaient les ff .•. à se refuser, contre leur inclination, à une demande que leur cœur agréait, dans le temps que leurs facultés personnelles ne leur permettaient pas de s'y rendre.

Persuadés que vous étiez et trop judicieux pour ne pas sentir la solidarité des moyens qui justifient leur conduite et trop équitables pour leur savoir mauvais gré d'un refus auquel les forcent des circonstances sur lesquelles ils ne peuvent que gémir ; les ff .•. de la Tendre Union se flattèrent de vous voir approuver leur procédé quand ils vous auraient fait connaître leurs motifs ; ils vont vous les exposer avec cette véracité qui doit être dans la bouche de tout homme honnête, mais dont, particulièrement, ne doit jamais s'écarter un maçon.

Il y a à peine 6 ans que les ff .•. de la Tendre Union ont commencé à élever leur temple ; quelque économes qu'ils aient été dans la construction de cet édifice, la dépense n'a pu être que très forte pour eux, vu le peu d'ouvriers qu'ils se trouvaient alors.

Quoique leur nombre ait augmenté depuis, ils ne sont encore que 11 et s'en faut beaucoup que leur temple ait reçu cette décoration qu'ils désiraient pouvoir lui donner.

Tout dans cet édifice est d'une simplicité, qui fait continuellement regretter aux ff .•., qui s'y rassemblent, de ne pouvoir y ajouter quelques-uns de ces ornements, qu'ils voient dans les temples voisins, ornement qu'ils ne peuvent cependant espérer de se procurer d'ici

¹⁸ Le « don gratuit », c'est la redevance versée au Grand Orient

longtemps à cause de l'éloignement de la part des ff .•. auxquels il n'en coûte déjà que trop pour se rendre aux assemblées.

Si l'on excepte, en effet, 4 ff .•. qui habitent Moncontour, tous les autres en sont éloignés de 2, 3 à 4 lieues. Il n'est point de jour d'assemblée qui ne soit pour tous ces derniers un jour entier d'enlevé à leurs affaires, il leur est impossible d'assister aux travaux de la l'•. sans s'occasionner les frais d'un voyage de 4, 6 ou 8 lieues ; dans l'hiver pour tous sont dans l'impossibilité de s'en retourner le même jour ; c'est alors 2 jours d'absence au lieu d'un et c'est aussi, nécessairement, une augmentation de dépense, il est facile de sentir que tous ces petits voyages, peu dispendieux pris séparément, ne laissent pas de faire par leur répétition un objet assez considérable.

Cette absence d'un ou 2 jours, qui au premier coup d'œil peut paraître peu de chose, se renouvelant fréquemment, enlève bien des jours au travail pour des ff .•., dont le peu de fortune exige de leur part la plus grande assiduité à leurs occupations.

Si à toutes ces raisons, l'on joint la circonstance de la quantité d'enfants dont se trouvent chargés 3 des ff .•. demeurant à Moncontour, il semble que le refus des ff .•. de la Tendre Union, ne doit plus être regardé que comme un aveu du malheur de leur situation et non comme l'effet d'une humeur bassement intéressée ou le mouvement d'un esprit d'insubordination.

Plein de confiance dans l'équité et la sensibilité de leurs ff .•., les membres de la Tendre Union espèrent qu'on ne l'aggraverait pas par une scission qu'ils ne croient pas avoir méritée, ils ne se permettraient pas de regarder d'un œil jaloux le sort de ses ff .•. heureux, auxquels leur opulence et leurs moyens ont permis de faire au G.O. des sacrifices pécuniaires considérables ; ils se borneront à soupeser avec ardeur, mais sans impatience après l'instant heureux où leurs facultés les mettront à lieu de pouvoir accepter une cotisation, qu'ils n'ont refusée que parce que, dans l'état, ils ne sont déjà (vu leur peu d'aisance) que trop chargés par les dépenses que leur nécessitent l'établissement d'un temple encore quelque peu leur éloignement de ce même temple.

Arrêté en notre local et lieu ordinaire de nos assemblées le 28-VI-5783 (28 août 1783).
Signé : Méheut, Le Breton, orateur, Bernard de l'Isle, J.F. Bertrand, secrétaire.

La Tendre Union de Moncontour qui semble avoir interrompu sa correspondance avec le G.O. pour des raisons d'argent n'en a pas moins continué à exister jusqu'à la Révolution.

FRANC-MAÇONNERIE . • . 1776-1788

LISTE DES FRERES .•. de la L .•. de la .•. TENDRE UNION .•. de Moncontour

Yves-François AUDOUARD, notaire royal, procureur à Lamballe (rue aux Pots), procureur fiscal de la juridiction du Chemin-Chaussée, né à Lamballe 7 mai 1752, officier municipal de Lamballe, janvier 1770.

Capitation de 12 # , 1 clerc, 1 servante (en 1778)

Reçu maçon le 8 août 1778 à la l'•. de Moncontour, 1er surveillant T. ¹⁹1783-4, sera fondateur de la loge de Lamballe en 1802.

Il est donc plus que vraisemblable que l'influence de M. Audouard a été prépondérante dans la rédaction des 2 cahiers de Planguenoual et de Landéhen.

¹⁹ « T. » pour « tableau »

Henri-François BELLANGÉ l'aîné, avocat, consignataire; juge au tribunal de Lamballe en 1790.

Reçu à Dinan (La Tendre Fraternité, 5 fév. 1773)

Acquéreur de biens nationaux (V. Dubreuil), né à Lamballe, 12 août 1743, orateur, fondateur de la L. •. n'est plus cité au T de la L. •. pour 1783-4. Sous le Directoire, commissaire national près du tribunal de Lamballe « patriote exclusif », est très hostile au clergé réfractaire, même soumissionniste ; par contre il considère les prêtres constitutionnels comme les meilleurs auxiliaires de la Révolution dans les campagnes, il écrit à leur propos au Comité de Salut Public :

« S'ils ne m'affermisssent dans le culte de mes pères, pour en avoir un j'abjurerais le baptême et j'adopterais la religion de Mahomet, je ferais tout ce qui plairait à Dieu pour ne plus être chrétien (lettre du 30 vendémiaire an IV, 22 octobre 1795).

Expert scrutateur

Joseph BERNARD de L'ISLE, avocat à Uzel

Né maçon, reçu à L. •. le 10 mai 1778, (V. Dubreuil) Signe : D'Elisle Bernard.

Orateur

Charles-Louis LE BRETON des NOES,

avocat à Uzel Reçu le 6 octobre 1782 (orateur 1783-4).

2^e surveillant

Julien-Mathurin MARTIN des LANDES, négociant à Uzel.

Né maçon reçu le 29 avril 1782 (2^e surv. 1783-4).

R + député de la L. •. pour l'installation à Dinan, le 20 juillet 1788, de la nouvelle loge, la Triple Union.

Hospitalier

Yves-Guillaume MOREL, procureur à Uzel.

Né maçon reçu le 6 octobre 1782. Hospitalier T. 1783-4.

Il s'agit probablement du député d'Uzel à la 2^e Assemblée fédérative de Pontivy en février 1790.

Fondateur

Jacques-François BERTRAND du VAU-RENAULT, « bourgeois »
né à Hénon en sa maison du Pré le 16 juillet 1743.

Reçu à Dinan (La Tendre Fraternité, 25 juillet 1775).

Secrétaire, fondateur de la L. •. Hospitalier.

Secrétaire T. 1783-4.

Maître des Cérémonies, fondateur

François-Joseph-Marie COUÉSSUREL de la BROUSSE,

procureur de Moncontour de 1765 à 1790, place de la Carrière.

Né le 5 septembre 1740 à Rennes. T. à Moncontour le 31 octobre 1802.

1^{er} surveillant fondateur de la L. •.

Maître des Cérémonies T. 1783-4.

En 1790 élu juge au tribunal du District de Broons le resta jusqu'à la suppression des tribunaux de district.

Le 13 avril 1798, député des Côtes-du-Nord au Conseil des Anciens, après le 18 brumaire, il se retira à Moncontour où il mourut en 1802.

René Kerviler était son arrière-petit-fils.

Garde des sceaux

Louis-Pierre DE COURSON, (le Chevalier) de KERNESCOP .

Né maçon le 15 avril 1782.

Demeurant à Moncontour.

Ses biens sont séquestrés dans la maison du Cheval Blanc. Reçu le 15 avril 1782.

Signe : Chevalier Courson.

Garde des sceaux, T. 1782-3, M^e n'est plus cité au T. 1783. A rapprocher de Jean-Baptiste-Eléonore de Courson de Kernescop, lieutenant au 2^e Régiment du Maréchal de Turenne, reçu à l'.•. du Régiment, dite « les Frères Unis de Turenne ». T. de 1784.

(Voir : « Histoire d'une Maison Bretonne », 3 vol., 1908 (cité par Sée cahier III), Dubreuil, Bien N.P., les frères de Courson de Kernescop ont émigré).

Pierre-François DUVAL, sr de la Ville-Calmel,

« noble bourgeois », sr à Quessoy, né à Saint-Brieuc le 24 juillet 1740,

2^e surveillant fondateur de la l'.•. n'est pas cité au T. de 1783.

Reçu à Dinan, la Tendre Fraternité, 21 mai 1771.

François-Joseph-Marie COUËSSUREL de la BROUSSE.

Député au Conseil des Anciens en l'an VI.

Né à Rennes (Saint-Germain) le 5 septembre 1741, mort à Moncontour le 31 octobre 1802. Fils de François-Marie Couëssurel de la Brousse (avocat, docteur agrégé des facultés de droit de Rennes) et d'Elisabeth-Marie Loncle de Launay (de la famille du Conventionnel René-Charles Loncle, né à Loudéac 1753, mort à Paris 4 mars 1794 par accident) d'une famille de procureur et de notaires, d'év. de Saint-Brieuc, petit-neveu de l'abbé Gallet, historien de Bretagne (auteur d'une histoire sur l'origine des Bretons, insérée aux tomes V et VI de l'« Histoire des Ducs de Bretagne » (Paris 1739).

Reçu licencié-ès-loi à Rennes en 1762, il s'établit procureur à Moncontour en 1765 y exerce son office en 1790.

Epouse à Moncontour Suzanne-Hélène Faiguet de Noés, nièce de Faiguet de Villeneuve (1703-1780), trésorier de France, collaborateur de l'Encyclopédie.

Avocat à Moncontour, place de la Carrière, initié par des membres dissidents de la l'.•. de la Vertu Triomphante de Saint-Brieuc le 10 décembre 1775, il est un des 5 fondateurs de la Tendre Union, en qualité de 1^{er} surveillant, avec 4 ff .•. venant de la Loge de Dinan, la Tendre Fraternité (oct. 1776), cette loge reconnue par la G.O. malgré l'opposition de celle de Saint-Brieuc, en 1783-84 il est le Maître des Cérémonies de la Tendre Union.

Joseph-Jacques GIRARD.

Né maçon le 29 avril 1782.

Procureur fiscal de la juridiction de Bréhand et fiefs y joints, sr à Launay-Bréhand, près Moncontour.

Reçu le 29 avril 1782.

Trésorier et terrible T. 1783-4 M^e

En 1789, à la demande des comparants, il rédige lui-même le cahier de doléances de la paroisse de Bréhand-Moncontour ; le sénéchal de la juridiction était M^e René-Charles Loncle des Alleux, futur Conventionnel montagnard, Loncle sera un des députés de la ville de Moncontour à l'assemblée électorale de la Sénéchaussée de Rennes.

Ex-vénérable

René LE LOUTRE père. Né maçon, affilié ²⁰ 8 avril 1777.

Chirurgien à Moncontour (place Penthièvre), médecin de l'Hôpital.

Capitation 23 # , 2 servantes en 1788.

« L'officier de santé le Loutre est renvoyé le 20 mai 1798 (1 prairial an VII) devant le juge de paix de Moncontour pour complicité d'évasion d'un prêtre réfractaire » [U.R. Mercier - Le Monde Médical sous la guerre de Vendée].

Vénérable 1782-83.

Ex Rém. T. 1783-4. A rapprocher de (René) de Loutre du Bois-Diger [parf. Union Rennes] entreposeur du tabac à Moncontour.

Vénérable fondateur

César-François MEHEUST, fondateur de la Tendre Fraternité à Dinan.

Né maçon, reçu 3 septembre 1760.

Organiste à Moncontour (place Penthièvre).

Né le 1^{er} novembre 1733 à Lamballe.

En 1789 un des 4 Commissaires des « Communes », en conflit avec la Communauté de ville à l'occasion des élections pour les Etats généraux.

Vénérable trésorier, doyen des 5 fondateurs du 12 octobre 1776, le plus ancien maçon de la Loge.

Voir T. 1783-4.

²⁰ Un maçon est initié dans une loge et admis dans une autre loge qui l' « agréé » ou l' « affilié »

Mathurin Couëssurel

et Adèle Muller



Mathurin Couëssurel
Le père des quatre sœurs

(Dessins de son gendre Joseph de Kerviler)

Refus du poste du bureau de l'enregistrement de Moncontour .

Monsieur Couessurel, receveur

Direction Générale de l'Enregistrement et des Domaines et Forêt.

Paris, le 26 juin 1820.

Je viens, Monsieur, de vous appeler au bureau de l'Enregistrement et des Domaines de Moncontour (côtes du nord). Le Directeur de Saint-Brieuc vous remettra votre Commission et vous fera installer.

Le cautionnement de ce bureau est fixé à 2000 F. Je vous salue bien sincèrement.

Le Conseiller d'Etat
Directeur Général.

M. Riollay

Chef de bataillon du génie

Directeur Général de l'Enregistrement et des Domaines et Forêts.

Paris, le 8 juillet 1820.

Monsieur,

J'avais appelé Mr Couessurel au bureau de l'Enregistrement et des Domaines de Moncontour (côtes du nord). D'abord parce qu'il en avait fait lui même la demande en 1817, et ensuite parce que cette demande appuyée par la Députation de ce Département, a été renouvelée en 1819 et en 1820 par Mr Carré, mon collègue à la Chambre des Députés.

Mr Couessurel doit se reprocher de ne m'avoir pas fait part de son désir ultérieur. Je consens toutefois à ce qu'il soit maintenu dans l'exercice du bureau d'Uzel. J'en préviens le Directeur de l'Enregistrement et des Domaines à Saint-Brieuc. J'ai l'honneur d'être avec la considération la plus distinguée, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Conseiller d'Etat
Directeur Général.

Saint-Brieuc, le 19 juillet 1820.

Le Directeur de l'Enregistrement et des Domaines et Forêts.

D'après un arrêté de Mr. Le directeur général du 8 juillet, Mr. Couessurel conserve le bureau d'Uzel et M. Crepet qui avait été nommé à Uzel à Moncontour.

Correspondance avec son neveu Gaspar Riollay, député monarchiste

Paris 20 janvier 1833

Mon cher Couëssurel,

J'ai reçu vos deux lettres des 19 et 28 décembre, et Veillet m'a appris que votre santé est meilleure ; je désire qu'elle se rétablisse complètement et à ce sujet je vous engage à suivre le conseil que votre neveu vous donnera, il est comme moi très partisan d'un régime doux, ennemi des liqueurs fermentées et des épices.

Vous vous intéressez à l'amélioration de votre pays, tout homme ayant de bons sentiments doit penser ainsi, mais le mal vient rapidement et le bien à pas lents, il en est de l'amélioration du pays comme de la santé. L'administration actuelle a dû s'occuper d'abord d'éviter la guerre générale, tout en conservant l'honneur du pays : c'était encore vouloir la paix. On y regarde à deux fois avant de s'attaquer à un homme d'honneur et on insulte volontiers un lâche. Il en est ainsi d'une nation. La France a montré qu'elle accepterait la guerre sans crainte, elle a jeté le gant à l'Autriche et à la Prusse à Ancône et à Anvers, il n'a pas été relevé. Le gouvernement de Louis Philippe s'est conduit avec honneur et sera respecté par la puissance étrangère, tout n'est pas fini puisque notre armée est encore trop considérable, ce ne sera qu'à l'époque à laquelle elle pourra être réduite au pied de paix que l'on pourra s'occuper d'amélioration du pays d'une manière sérieuse.

Si on récapitule néanmoins tout le bien qui a été fait depuis la révolution de juillet, il est immense, mais on oublie facilement ce qui est bien quand on voit encore beaucoup à faire autour de soi ; ayez donc un peu de patience et si vous ne voyez pas le pas de géant qui a été fait dans la civilisation, je me nargue de vous le montrer en détail. Vous avouerez au moins que les jésuites ne dominent plus, quoique la religion soit respectée comme elle doit l'être, la liberté de conscience est une de celles à laquelle les hommes tiennent le plus, ils l'ont aujourd'hui, ce qui n'existait pas en 1830.

Veillet m'a remis 101 f 50 de votre part, j'avais envoyé 107f 50 en deux mandats que je vous envoie parceque vous n'avez peut être besoin pour régler vos comptes avec vos abonnés de Loudéac.

Ma femme vous fait ses amitiés ainsi qu'à Mme Couëssurel et vos enfants, nous prions Mme Muller d'agréer nos respectueux hommages.

Je vous embrasse de cœur.

Riollay

A propos de l'expropriation d'une lande

Paris mai 1833

J'ai reçu, mon cher Couëssurel, les papiers relatifs à l'affaire des landes du (xx) Que vous m'avez annoncés et qu'Arsène m'a envoyés. Je n'avais pas l'intention de les lire, ainsi que je vous l'avais mandé, cependant malgré mon aversion pour tout ce qui est chicane, j'ai cru ne pouvoir me dispenser de prendre connaissance de la consultation rédigée par Bienvenüe et qui me semble fort bien faite, autant que je puis m'y connaître. J'ai persisté dans ma première résolution de me regarder comme battu pour ce qui concerne le (xx) et j'ai vu avec plaisir dans une lettre de Veillet à sa sœur qu'il pense que si je ne veux pas appeler Mr. Chardel en justice pour ce qu'il peut me devoir pour des landes qu'il m'a vendues et que les tribunaux me refusent, j'ai raison. On ne peut se pourvoir en cassation. Vous savez, mon cher Couëssurel, que je n'ai pas voulu demander à Mr. Chardel le capital au denier 22 de la différence existante entre les 500 £ de revenu du Cosquer et le même prix en livres au 22, soit 16 £ 60, cependant j'étais d'autant plus en droit que cette métairie avait fait manquer nos premiers arrangements avec mon vendeur qui prétendait qu'elle était à 600 £ et qu'il promit me la vendre sur ce pied, ce à quoi je ne voulu pas consentir. Il mit de la loyauté dans cette affaire, et lorsqu'il fut certain que cette métairie était au prix que je lui annonçai, il vint me trouver pour cramentr le marché aux conditions convenues, c'est-à-dire au denier 22 du revenu. Si j'avais vu alors que las landes du ... ne faisaient pas partie de la métairie, je n'en aurais pas moins conclu mon marché, ainsi en conscience, je n'ai rien à lui demander, sinon qu'il se convertisse et abjure la sottie utopie de république qu'il s'est mise en tête ; ce n'est pas la seule folie qui y soit entrée : il m'a fait cadeau d'un livre sur le Magnétisme que je n'ai jamais pu lire en entier, mais cette billevesée ne fait mal à personne ; il n'en est pas ainsi des rêveries républicaines.

Vous pensez que je manquerai aux convenances en ne retournant pas le contrat que le sous préfet de Loudéac vous a adressé avec une lettre du préfet. Je ne suis point encore de votre avis là-dessus, lorsqu'on m'écrit, je réponds autant que possible ; mais puisqu'on ne s'est point adressé à moi, je n'ai rien à faire. Lorsque l'état veut s'emparer d'une propriété il doit le signifier autrement que par un contrat qu'on envoie à signer. Lorsque le propriétaire n'est pas sur les lieux, c'est au fermier ou au fondé de pouvoir que l'autorité doit s'adresser. C'était donc à Fulgence qu'il fallait écrire, non en lui envoyant un contrat à me faire signer, mais en suivant les formes voulues par la loi du 8 mars 1810.

A l'avenir les choses se passeront plus à l'avantage du gouvernement, j'aurai voulu qu'on appelât des experts qui eussent éclairé le jury dans lequel je n'ai pas une grande confiance, au reste puisque les propriétaires doivent eux-mêmes donner une valeur à ce qu'on leur prend je marquerai à Fulgence, le cas échéant, de choisir quelqu'un qui sache quel prix on peut obtenir d'un terrain, car je désire toujours éviter le procès. Si cependant on m'en fait, je le soutiendrai, car sans cela on abuserait de ma haine pour la chicane pour me voler.

J'ai répondu à Arsène que Mme. Ducouëdic serait probablement obligé de vendre l'étude de son mari à un autre avoué, il manque dix mois à Mr. Morel, et un arrêté du conseil ayant force de loi exige les 5 années de stage qu'il n'a pas.

Mes respects à vos dames.

Votre affectionné neveu.

Riollay

Intervention à propos de la construction de la route Brest - Rennes

Paris 31 juillet 1833

J'ai pris beaucoup d'intérêt comme vous le dites, mon cher Couëssurel, à l'achèvement de la route directe de Rennes à Brest par Monfort, St Meen, Merdrignac, Loudéac, Saint Caradec et Perret, et deux fois je me suis réuni à nos collègues les députés bretons pour en parler aux ministres MM. Dargaut et Thiers. La dernière fois que je vis ce dernier, je lui demandai s'il ne pourrait pas accorder quelque fond sur ceux extraordinaires votés cette année pour terminer la route de Vannes à Brest, il me promit de faire ce qu'il pourrait à cet égard, et me dit de lui écrire, je le fis, il renvoya ma lettre avec recommandation, à Monsieur Le Grand, ancien élève à l'école polytechnique, ingénieur des ponts et chaussées, qui fait les fonctions de directeur général depuis la suppression de cette place.

Il me répondit la lettre ci jointe, à laquelle je fis aussi ma réponse. Je lui ai envoyé les observations du sous préfet de Loudéac et du conseil d'arrondissement que vous m'avez fait parvenir. Voici une nouvelle lettre dans laquelle j'appuie fortement votre demande.

Hier je dinai avec Le Grand chez le colonel Lamy, membre de la chambre des députés, j'étais à côté de lui à table, et l'entretint à ce sujet, il convint de la bonté de toutes les raisons que nous lui donnons, cependant il ne put rien me promettre ; tout doit être mis en délibération, et les avantages qui nous semblent devoir donner la préférence à la construction des routes de Brest à Rennes et de Lamballe à Josselin, peuvent ne pas être aussi considérables, selon Mr Le Grand, que ceux de la construction des routes de la Vendée, par exemple. Enfin, j'espère qu'il pesera nos raisons et qu'il y aura égard, il convient que le département des Côtes de Nord n'a pas beaucoup plus d'intérêt qu'un autre à la construction de la route de Rennes à Brest, qui longe la frontière de ces départements, l'arrondissement de Loudéac, a un intérêt direct à l'achèvement de cette route.

J'ai également écrit au ministre de la guerre en lui envoyant la réclamation faite par le Maire et le conseil municipal de Loudéac, pour le remboursement d'une somme de 1637, avancée par la ville pour le loyer d'une caserne, d'un corps de guerre et l'établissement d'un lit de camp. Dans quelques jours j'irai dans les bureaux des Ministères en cause avec le chef des bureaux de l'intendance militaire que cela doit concerner, mais il faut lui laisser le temps de prendre connaissance de l'affaire, aujourd'hui il ne pourrait me répondre. Je regrette que vous n'ayez pu me donner la date de l'arrêté du conseil d'état qui a statué en faveur d'une commune qui se trouvait dans une position semblable à celle de Loudéac, c'eut été un excellent précédent que j'ai invoqué, mais sans pouvoir le préciser.

Les journées anniversaires de la révolution de 1830 ont été très belles, jamais on n'avait vu de fête où il y eut autant de monde. La garde nationale très nombreuse, il ne manquait pas un dixième de ce qui existe sur les contrôles, le Roi a été très bien accueilli par elle et par toute la population ; les républicains sont furieux, ils conviennent que leur cause est perdue, mais ils veulent toujours soutenir que leur utopie est le meilleur mode de gouvernement. Quant aux artistes, on ne les voit pas à Paris, et si leurs journaux n'existaient pas, on pourrait s'en croire débarrassé dans la capitale. Malheureusement ils sont plus forts dans les départements.

Au revoir, mon cher Couëssurel, et bon voyage

Votre affectionné neveu

Riollay

Lettre de son neveu Zozime Bienvenüe

Morlaix, le 31 Xbre 1843

Mon cher Couëssurel,

Je te fais passer le reçu des 700 £ comptés pour toi à Mlle Mathilde Damier. Le retard non dans le paiement, comme tu le verras, mais dans l'envoi de la quittance, provient des préoccupations qui m'ont tracassé depuis cinq semaines. J'ai eu le plus jeune de mes enfants non seulement gravement malade par suite de la suppression d'une éruption à la peau, mais encore l'humeur s'étant portée sur les reins, j'ai crains pendant quelque temps qu'il n'en résultât un accident irréparable. Aujourd'hui, Dieu merci, je suis hors d'inquiétude et je profite de cette occasion de la fin de l'année pour te renouveler l'expression bien sincère de ma tendre affection.

Arsène m'a appris, mon bon oncle, que tu es indisposé ; il m'écrit qu'il se propose, dans 3 ou 4 mois, d'aller passer quelques jours avec toi ; je serais heureux de pouvoir l'accompagner. Il y a si longtemps que nous ne nous sommes vus ; j'aurais tant de plaisir à revoir les cousines et à connaître M. Kerviler et tes petits enfants, que je tâcherai de lier la partie avec Arsène pour les fêtes de Pâques.

Joséphine se joint à moi pour vous embrasser tous et à regretter de n'avoir pu s'arrêter à Vannes lors de son voyage à Nantes il y a six mois. Elle était dans le courrier avec son frère et une de ses parentes : il lui fut impossible de quitter la voiture.

Tout à toi du fond du cœur

Z. Bienvenue

Mlle Damier m'a écrit qu'elle t'a demandé le renouvellement de son inscription. Je te fais part de cette réclamation pour que tu y aies tel égard que de raison.

Notice nécrologique

S'il est des êtres dont on se garde, après leur trépas, de scruter la vie, il en est d'autres, au contraire, auxquels on voudrait arracher, sans réserves, tous les secrets de leur passage sur cette terre, assuré que l'on est d'y trouver des actions qui honorent l'humanité et consolent des turpitudes auxquelles notre société, trop insouciant, permet de se montrer au grand jour. La mort vient de nous enlever l'un de ces hommes de bien : Couëssurel (Mathurin-François-Marie), receveur de l'enregistrement et conservateur des hypothèques, en retraite, est décédé dans notre ville mardi, 15 février, à l'âge de 70 ans et 4 mois passés. Fils de François-Marie Couëssurel, président du tribunal du district de Broons, administrateur du département des Côtes-du-Nord, membre du Conseil des anciens, il était de cette génération jeune et fortement trempée, que notre immortelle révolution vit accourir sous ses bannières à l'appel de la patrie et de la liberté. Employé depuis plus d'un an dans les bureaux de l'administration du district de Broons, il abandonna ses pacifiques fonctions pour voler aux armes dans un âge où, d'ordinaire, leur poids est encore bien lourd. A peine âgé de 15 ans et demi, il entra dans la compagnie franche d'artillerie des Côtes-du-Nord le 28 mai 1793, avec des gages de bravoure que l'on n'était guère en droit de lui demander. Deux mois avant de prendre du service, faisant partie d'un des détachements de garde-nationale envoyés pour dissiper des rassemblements d'insurgés de plusieurs communes, il fut placé en sentinelle perdue. Couché en joue par deux révoltés, il sut leur imposer par son courage et parvint à désarmer l'un d'eux, dont il emporta le fusil.

Licencié au bout de quatre ans, on vit reparaître le jeune volontaire avec le grade de sergent-major dans la compagnie

franche de Lamballe (le 24 juin 1799 : 6 messidor an 7), qui fut incorporé le 1^{er} janvier 1800 au 3^{ème} bataillon des Francs de l'Ouest. A cette époque si éloignée de la nôtre, l'égoïsme avait disparu pour faire place à l'amour désintéressé de la patrie. Si nous citons un trait d'abnégation du jeune Couëssurel, ce n'est que pour rappeler, sous son vrai jour, ce temps d'héroïsme et de générosité que tant d'autres se plaisent à calomnier. L'administration centrale des Côtes-du-Nord et l'administration municipale de Moncontour l'avaient nommé lieutenant dans la colonne mobile qui prit le nom de Compagnie franche de Lamballe ; mais il refusa ce grade pour le laisser à un de ses camarades plus ancien, et se contenta de celui de sergent-major, qui était vacant.

Le 20 avril 1800, il fut promu sous-lieutenant dans le 3^{ème} bataillon des Francs auquel il appartenait, et environ 18 mois après, il abandonna la carrière militaire, à la suite d'une campagne en Espagne.

C'est alors que Couëssurel travailla dans l'enregistrement. Après un surnumérariat de 5 ans et demi, il fut placé receveur au bureau d'Uzel le 30 janvier 1808. Pendant les vingt-trois années qu'il occupa ce poste, entouré de l'estime et de la confiance publique, il fit toujours partie du conseil municipal et commanda longtemps la garde-nationale de cette ville.

Durant ce long séjour à Uzel, il a du rendre de nombreux services, car l'on sait, par d'irrécusables témoignages, les regrets qui suivirent son départ ; on s'y souvient avec reconnaissance d'un de ses actes de dévouement : il sauva la vie d'une dame de Miniac au péril de la sienne, en la retirant d'un puit où elle était tombée.

Nommé conservateur des hypothèques à Loudéac le 7 mars 1831, il fut appelé en la même qualité à Vannes le 10 août 1833. Là son mérite lui attira bientôt la confiance de ses nouveaux concitoyens, qui l'élurent membre du conseil municipal. Ici se termine sa carrière administrative; admis à

la retraite en 1845, il attendit avec résolution une fin que devançait déjà une triste infirmité ; il perdit la vue, mais il conserva cette force de caractère et cette lucidité de jugement qui le distinguèrent toujours. Vrai patriote de 89, adorateur fervent d'une sage liberté, il traversa les phases diverses de notre révolution sans dévier du chemin de l'honneur et de la probité publique : il ne fut point de ceux que l'appât de places lucratives fit tourner sans pudeur vers tout nouveau pouvoir : on n'eut à lui reprocher aucune apostasie. Alliant une piété sincère et sans ostentation à ses principes politiques, il prouva, comme Latour-d'Auvergne, que la religion du Christ est vraiment universelle. Sur son lit de douleur, conservant toute sa raison, on l'entendit à plusieurs reprises s'écrier : « Mon Dieu ! que votre volonté soit faite. » Ainsi est mort celui dont nous venons de raconter la vie. Le peuple, juste appréciateur des grandes vertus et des belles actions, a fait, en son langage précis, l'oraison funèbre de M. Couëssurel. Avant que sa dépouille mortelle fût arrivée à sa dernière demeure, on entendait de toutes parts ces mots : »C'était un brave, c'était un honnête homme. » Cet éloge, si simple, en dit plus que de longs discours.

P.

Vigie du Morbihan
Mardi 22 février 1848 – N° 498

Documents sur la famille Muller

Enfants de Gaspard Muller et Anne Marie Seherer.

Je soussigné atteste que Gaspard Muller et Anne Marie Seherer ont eu quatre enfants en légitime mariage et qu'ils ont été tous baptisés et dont les noms sont ci-après :

- L'an 1683, le 18 avril, Marie-Elisabeth. Le parein Jean-Jacob Wuil de Lelieudec. La mareine, noble Marie-Elisabeth Monin.

- L'an 1684, le 24-8bre, Urbain. Le parein Urbain Trosset. La mareine Suzanne Michel.

- L'an 1686, le 26 may, Marguerite. Le parein Ursus Wernier. La mareine Marguerite Broehatton.

- L'an 1688, le 5 janvier, Jacob-Julien. Le parein Jacob Grit, de Soleure et notre Marie-Madeleine Glaitz de Soleure et que foy doit être ajoutée.

J'ay délivré le présent le 26 juin 1690

Monin, curé et chanoine.

Baptême de Balthazar Muller - 1 juillet 1680.

L'an 1680, le premier juillet dans l'église paroissial de Saint-Marc, a été par nous baptisé honorable homme Balthazar, issu du mariage légitime d'Ambroise Muller et de Marguerite Mayer. Parein et mareine ont été Jean-Gaspard et Anne Reby dont le registre baptismal fait mention. Moi curé de la susditte paroisse atteste ce que dessus, en foy de quoi le présent a été par ma propre main, ce que j'assure le 1^{er} juillet 1780.

Jean Datric curé.

Extrait des registres de l'église paroissiale de collégiale de BÉfort, en Alsace.

Marie-Barbe, fille de François Muller et de Claude Aubry son épouse de BÉfort a été baptisé le vingt et un novembre mil sept cent vingt cinq, le parein JeanHippe et Marie-Barbe-Hélien, de BÉfort qui a déclaré ne savoir écrire. Jean Hippe – Guillereau, prêtre. J'ay extrait le présent fidèlement et mot pour mot des registres de baptême le 30 janvier 1788. Bourier, vicaire.

Extrait des registres de l'église paroissiale et collégiale de BÉfort an Alsace.

Joseph, fils de François Muller citoyen de BÉfort et de sa femme Claude Aubry est baptisé le second may mil sept cent vingt. Le parein Joseph George et sa mareine Catherine Thomas.

J.George – Catherine Thomas – Bourquier, vivaire.

J'ay extrait le présent fidèlement et mot pour mot des registres de baptême le 30 janvier 1788. Bourier, vicaire.

Joseph Muller quartier maitre – 1 février 1763

Aujourd'huy premier du mois de février 1763, le roy étant à Versailles, ayant jugé à propos d'établir par son ordonnance du dix décembre dernier une charge de quartier maitre dans chacun des régiments de son infanterie Française et désirant pourvoir à celle du régiment d'infanterie de Poitou, sa majesté se confiant en la valeur, courage, capacité, vigilance et bonne conduite du sieur Joseph Muller et en sa fidélité et affection à son service, l'a retenu, ordonné et établi en ladite charge de quartier maitre pour dorénavant l'exercer et en jouir et user, aux honneurs, droits, prérogatives et appointements qui y appartiennent, conformément à ce qu'elle a réglé par sa dite ordonnance. M'ayant sa majesté pour témoignage de sa volonté commandé de lui en expédier le présent brevet, qu'elle a signé de sa main, et fait contresigner, par moi son conseiller secrétaire d'état et de ses commandements et finances.

Louis.

Etats de services.

Joseph Muller, né à Belfort en haute Alsace généralité de Strasbourg le premier may 1717. A commencé à servir en qualité de soldat au régiment d'Alsace le 1^{er} may 1737 a été fait sergent en 1742. Entré au régiment de Poitou sans interruption en la dite qualité de sergent le 10 juin 1753. Fait quartier maître le 1^{er} février 1763. A été blessé au bras d'un coup de feu en portant des fascines à Prague à la redoute des 300 hommes. A reçu deux coups de sabre sur la tête à Prague le 25 juillet 1742 au grand fourrage par les hussards de la reine, a eu la jambe droite cassée à la retraite de Cassel proche de Fult le 25 août 1762.

Joseph Muller est reçu chevalier de Saint-Louis - 21 avril 1777.

Nous, Alexandre-Marie-Eléonor, prince de Saint-Mauris-Montbarey et du Saint-Empire, lieutenant général des armées du roi, chevalier des ses ordres grand d'Espagne de la première classe, capitaine-colonel des Suisses de la garde ordinaire de monsieur, Ministre et Secrétaire d'Etat ayant le département de la guerre. Certifions à tous qu'il appartiendra que le sieur Joseph Muller cy devant lieutenant en second dans le régiment de Poitou a obtenu, le vingt-un avril mil sept cent soixante dix-sept une place de chevalier dans l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. En foi de quoi nous avons délivré le présent certificat pour servir et valoir ce que de raison.

Fait à Marly le vingt-cinq octobre 1780.

Aujourd'hui

Le Roy a par son Ordonnance du dix deuxiesme de ce moys, une charge de Quarrier & Maître dans chacun de ses Régimens de son Infanterie Française. Et desirant pourvoir à celle de son Régiment d'Infanterie de Bourgs, Sa Majesté se confiant en l'habileté & le bon courage de Monsieur de la Roche, et en sa fidélité & affection à son service, l'a retenu, ordonné & établi en lad. Charge de Quarrier & Maître. Pour dorénavant l'exercer et en jouir et user, avec honneur & droits, prérogatives et ayentement qui y appartient, conformément à ce qui est réglé par sa dite Ordonnance; M'ayant six M^{te} pour témoignage de sa Volonté Commande de lui en Expedier le présent Brevet, qu'il se signie de sa main, et fait Contresigner, par moi son Conseiller Secrétaire d'Etat, et de ses Commندانement & L'attache.

Louis

Le Duc de Montpensier

Baptême de Marie Herga - 15 novembre 1712.

Extrait des registres de l'église d'Illange, annexe de Bertrange, au diocèse de Metz.

Ce jourd'huy, le quinzième de novembre mil sept cent douze, a été baptisée Marie Herga fille à Jacques Herga et à Anne Zeker, laquelle a eu pour perein Guillaume Hechs et pour mareine Marie Hemmer, les quels ont marquez leur marques ordinaires. Etoient signez Wellen Hechs et Thibault curé de Bertrange, et la marque de Marie Hemmer.

Je soussigné prêtre curé de Bertrange et Illange certifie le présent extrait conforme à l'original y mentionné à Bertrange le dix neuf septembre mil sept cent qurante huit.

Closse, curé de Bertrange.

Mariage de Joseph Muller et Marie-Anne Herga - 30 aout 1752.

Extrait des registres des mariages de l'Eglise d'Illange, diocèse de Metz, chapitre de Thionville, de l'année mil sept cent cinquante deux.

L'an mil sept cent cinquante deux, le trente d'aoust, après la publication des trois bancs de mariage faite par trois différens jours de dimanches en l'église d'Illange, et d'une par un dimanche en l'église paroissiale de Saint-Livier à Metz sans aucune opposition ny empêchement, suivant le certificat qui nous a été présenté de monsieur Begin, vicaire de la ditte paroisse étoit signé Bégin, et vû la dispense obtenu des deux autres bancs de monsieur Bertin, provicaire général du diocèse de Metz, étoit signé Bertin et plus bas Holzer secrétaire, en datte du vingt neuf du présent mois, controllé et insinué au greffe ecclésiastique à Metz le même jour, étoit signé Patté, les fiancailles ayant été célébrées en conséquences, entre Joseph Muller agé de trente deux ans, sergent au régiment d'Alsace infanterie, compagnie de monsieur Pigenot en garnison à Metz, logé aux casernes de Chambière, paroisse de Saint-Livier, fils de deffunts François Muller, en son vivant bourgeois de Belfort au diocèse de Besançon et de Claudine Aubry, vivants conjoints d'une part et Marie-Anne Herga, agée de quarante et un ans, fille des deffunts Jacques Herga et d'Anne Seker vivants conjoints et habitants d'Illange d'autre part.

Je, prêtre curé de Bertrange et d'Illange soussigné aye reçu des parties susmentionnées les promesses et consentement de mariage par parole du présent vu le consentement par écrit de monsieur Pigenot, capitaine du dit Muller et son certificat portant qu'il n'a contracté mariage avec autre personne étoit signé Pigneot avec le cachet de ses armes, lesquels étoit éprouvé par mon susdit sieur Bertin provicaire général, ayant vu aussi l'extrait baptistaire du dit Muller avec les extraits mortuaires de son père et de sa mère, qui m'a permis par écrit d'accorder la bénédiction nuptiale aux parties susdite, à laquelle j'ay procédé en la forme prescrite par le rituel de ce diocèse. En présence du sieur Saint-Livier sergent au régiement du Piemont compagnie de David en garnison à Thionville et de l'ange, soldat de la même compagnie qui ont assisté de la part de l'époux, et de la part de l'épouse, Jean Hofman son beau frère, et Jean Herga et Guillaume Herga, ses frères, lesquels ont signés avec les parties, et moy, curé.

Etoient signés : Muller-et Marie Herga – et l'ange – Jean Hoffman – Jean Herga – et Guillaume Herga –

etoient marque : Saint-Livier –

et signé Closse, curé de Bertrange et d'Illange. Collationé

et donné pour copie conforme à l'original à Bertrange le quatre de septembre mil sept cent cinquante deux par moy prêtre curé de Bertrange.

Ainsi signé Closse.

Monsieur le C^{te} de Bethisy — ayant donné
à Joseph Muller. Quartier maître
la Charge de Lieutenant en second de la — Compagnie
de Durand dans le régiment d'Infanterie de Poitou
que vous Commandez, va cante et non pourvüe

Je vous écris cette lettre pour vous dire que vous ayiez à le
recevoir et faire reconnoître en lad. Charge de tous ceux et ainsi
qu'il appartiendra, et la présente n'étant pour autre fin, Je prie
Dieu qu'il vous ait, Monsieur le C^{te} de Bethisy —
et sa sainte — garde. Écrit à Versailles
le 22 Juin 1776.

Monsieur

Saint Germain

Décès de Joseph Muller - 12 mai 1777.

Extrait des registres de l'annexe d'Illange, paroisse de Bertrange diocèse de Metz.

L'an mil sept cent soixante et dix sept, le douze du mois de mai est mort, âgé de soixante un an, muni des sacrements de l'église, le sieur Joseph Muller, lieutenant au régiment de Poitou et a été enterré le surlendemain sur le cimetière de l'église d'Illange en présence de Claude Sidot Secrétaire de l'Etat major de la place de Thionville, de Mathias Seheil, à Illange, lesquels ont signé avec nous le présent acte comme témoins.

Je soussigné certifie le présent extrait conforme à l'original à Illange le vingt neuf juin mil sept cent soixante et dix sept.

F. Bané, vicaire d'Illange.

Baptême de Philippe Muller - 16 novembre 1754.

Extrait du registre aux baptêmes, mariages et sépultures de l'église paroissiale de Saint-Sauveur en cautimpré.

L'an mil sept cent cinquante quatre, le seize de novembre a été baptisé Philippe Muller né le même jour, fils de Joseph Muller sergent au régiment de Poitou et de Marie-Anne Herga son épouse légitime. Le perein Philippe Plouvre sergent au dit régiment. La mareine Gabriel Fontaine femme au même régiment. Le père présent qui a signé, le parrain a mis sa marque pour ne scavoir écrire avec la marraine.

Signé : Muller – la marque de Philippe Plouvre – la marque de Gabriel Fontaine Paris, curé de Sainte-Elisabeth et Saint-Sauveur.

Je certifie que cet extrait est conforme à son original ayant été tiré de mot à mot le 25 août 1781. Demorÿ deserv. la cure de Saint-Sauveur en cantimpré.

Baptême de Hélène Jeanne Odio Baschamp - 16 juin 1767.

Extrait du registre de baptême de la cy devant paroisse de Saint-Michel de Saint-Brieuc, département des côtes du nord.

Le seize juin mil sept cent soixante sept a été baptisé par le soussigné Hélène Jeanne, née du même jour, fille légitime de Louis-Pierre Odio Baschamp et de Marie-Sophie Bourelle son épouse, parain Jacques Odio et marraine Marie Gloro ayeulle maternelle qui signent avec le père présent.

Ainsi signé : Jacques Odio – Marie Gloro – La Pesant – La Jeune – Jeanne Souvestre – Jeanne-Marie Duvalo – Villecallenelle – Maurice Bourel Villandoré – Jean-Pierre Delpeuc – Louis-Pierre Odio Baschamp – A Hillior.

Pour copie conforme déposé au greffe de la municipale de Saint-Brieuc. Jouvin.

Monsieur de Saint Chamond

Paris le 3 8bre 1790

J'ay mis sous les yeux du roy, monsieur, le mémoire que vous avez apostillé, par lequel le sieur Müller, sous lieutenant de grenadiers au régiment de Poitou, demande l'agrément de se marier avec Mlle Baschamp.

Sa majesté ayant bien voulu le lui accorder, elle nous autorise à permettre à cet officier de conclure l'établissement qu'il a en vue dès qu'il le jugera à propos.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Latour dupin

Mariage de Philippe Muller et Hélène Baschamps - 25 septembre 1790.

Je soussigné Marie Herga, veuve du sieur Muller vivant chevalier de Saint-Louis lieutenant au régiment de Poitou, déclare par ces présentes consentir au mariage que le sieur Philippe Muller, officier du dit régiment mon fils désire contracter avec demoiselle Hélène Baschamps, souhaitant aux nouveaux époux toute sorte de bonheur et de prospérité. A Thionville ce vingt quatre septembre mil sept cent quatre vingt dix.

M. Herga.

Je soussigné, curé de Thionville diocèse de Metz, certifie que la demoiselle Marie Herga qui a soussigné le consentement cy dessus au mariage ce vingt cinq septembre mil sept cent quatre vingt dix.

Tirrot, curé de Thionville, officier municipal.

HUGUES-FRANCOIS DE REGNAULD BELLESCIZE, par la miféricorde de Dieu, & par la grace du Saint Siège Apoftolique, Evêque & Seigneur de S. Briec, Confeiller du Roi en fes confeils, & c. au Sr recteur de Salut & Bénédiction.

Vu votre Certificat et celui du Sr recteur de Saint-Michel de Saint-Briec de la premiere Proclamation de Bans, faite au Prône de votre Grand'Melle fans oppfition au futur Mariage propofé entre le Philippe Muller officier au régiement de Poitou infanterie en garnison à Saint-Briec, et Hélène Baschamp-Odio de la paroisse de Saint-Michel de Saint-Briec, domiciliée de votre paroisse. Nous vous mandons de procéder, fuivant la forme du Sacré Concile de Trente, à la folemmité de leur dit futur Mariage, nonobtant le défaut de la seconde & troisième Proclamations de bans, defquelles Nous les avons difpenfés, & difpenfons par ces préfentes, pourvu qu'il ne vous vienne aucun empêchement à connoiffance, & que toutes les Cérémonies & Formalités de l'églife, des Status Synodaux, Ordonnaces Royaux & Coutumes du pays foient obfervées.

Donné à Saint-Briec dans notre Palais Epifcopal, fous le feing de notre vicaire général, celui de notre Secrétaire, & le fceau de nos armes,

le vingt cinq octobre mil sept cent quatre vingt dix.

Mariage de Philippe Muller et Hélène-Jeanne-Marie Baschamp Odio - 25 octobre 1790.

Extrait des registres de mariage de la commune de Pardie ou est écrit le présent :

Le vingt cinq octobre mil sept cent quatre vingt dix, vu les extraits baptistaire de Philippe Muller, d'Hélène-Jeanne-Marie Baschamp Odio les extraits mortuaires de feux Joseph Muller et de Louis-Pierre Baschamp Odio, le consentement de dame Marie-Anne Herga en date du vingt quatre septembre dernier en bonne et due forme, le décret de justice rendu en la juridiction des requaires de la ville de Saint-Brieuc par maître Bencher avocat et commissaire en l'absence de Mr le Senechal, contresignée par le dit commissaire en date du vingt deux octobre présent mois à mois est resté entre mains, le consentement de sa majesté exprimé par une missive de Mr De La Tour du pin, Ministre Secrétaire d'Etat au Département de la guerre adressé à Mr de Saint-Char, colonel titulaire du régiment de Poitou en date du trois septembre dernier visée et approuvée par Mr L'abbé Gopry vicaire général du diocèse, la dispence accordée de deux bancs par Mr L'abbé Gopry à la susdite qualité, en date du vingt cinq octobre présent mois, duement insinué et restée en mains, après la publication d'un banc fait avec les avis d'usage sans opposition le dimanche vingt quatre octobre présent mois tant à notre prône qu'à celui de la paroisse de Saint-Michel de Saint-Brieuc, comme il comte par le certificat du sieur recteur d'icelle.

Je soussigné recteur par permission de Mr L'abbé de Gopry en la susdite qualité ai fiancé après midy et ensuite sollemnelement uni par paroles de présent Philippe Muller, officier au régiment de Poitou en garnison à Saint-Brieuc, âgé de trente cinq ans, fils majeur de feu Joseph Muller, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, officier au dit régiment de Poitou, et de dame Marie-Anne Herga son épouse, originaire de la paroisse de Saint-Sauveur en caulimpré, diocèse de Cambrai province de Cambrésis domicilié de fait de la ville de Saint-Brieuc d'une part, et demoiselle Hélène –Jeanne-Marie Baschamp-Odio âgée de vingt trois ans, fille mineure de feu Louis-Pierre Baschamp-Odio et de dame Marie-Sophie Bourel son épouse, originaire de la paroisse de Saint-Michel, ville de Saint-Brieuc, domiciliée d'autre part, et leur ai donné la bénédiction nuptiale en présence du sieur Jean-Louis Le Pesant prêtre et Geneviève de Saint-Brieuc oncle germain de l'époux dame Marie-Sophie Bourel mère de l'épouse, du sieur François-Marie de Falguerret major du régiment de Poitou, du sieur François de la Folie capitaine commandnat des grenadiers du dit régiment, Pierre-Louis Baschamp-Odio, frère de l'épouse, demeurant tous tant en cette paroisse que dans la ville de Saint-Brieuc, lesquels, ainsi que les parties ont signés avec nous.

Ainsi signé sur le registre : Baschamp-Baschamp Odio-Falguierret-Lafolie-Geneviève Le Pesant-Muller-Le Pesant prêtre chanoine-Bourel veuve Baschamp et Baschamp recteur.

Je certifie le présent extrait cy dessus et de l'autre part conforme à l'original à la maison commune à Pardie ce jour huit floreal an six de la république française une et indivisible, un mot rayé nul, floreal surligné approuvé. Pierre Jouauny, adjoint.

Décès de Pierre Odio - 23 janvier 1780.

St. Domingue
Cap Français.
Marine – Hopital militaire.
La corvette de la République le Cerf commandé par

extrait mortuaire.

Aujourd’huy vingt trois de janvier mil sept cent quatre vingt, nous directeur de l’hôpital militaire, certifions que le citoyen Pierre Odio, volontaire, natif de Saint-Brieuc département provenant de la corvette de la république Le Cerf est entré à l’hôpital le onze janvier mil sept cent quatre vingt et y est mort le vingt trois du même mois même année, à la suite

En foi de quoi je délivre le présent pour servir et valoir ainsi qu’il appartiendra.

A l’hôpital militaire national le seize vendémiaire an 8

Dargait,

vu par le commissaire des colonies au département des classes.

Nomination comme directeur de l’école de Saint-Brieuc .

Ministère de l’Intérieur - Paris, ce 25 pluviôse an 12 de la république.

Le ministre de l’intérieur en vertu de l’article 4 de l’arrêté du gouvernement du 19 vendémiaire an 12, vu la présentation faite par le bureau d’administration de l’école secondaire communale de la ville de Saint-Brieuc, département des côtes du nord. Arrête ce qui suit :

le citoyen Baschamp-Odio est nommé directeur de l’école secondaire communale de la ville de Saint-Brieuc.

Le ministre de l’intérieur signé : Chaptal

pour copie conforme, le conseiller d’Etat chargé de la direction et de la surveillance de l’instruction publique.

L'évêque de Saint Briec nommé Pierre Odio de Baschamp chanoine à saint Briec. 16 janvier 1803

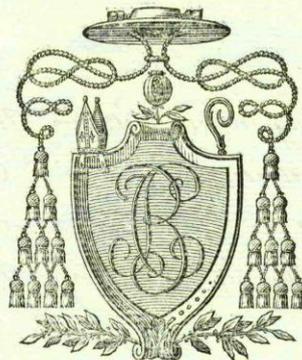
Joannes Baptista Maria Caffarelli, miseratione divina, et sanctae sedis apostolicae gratia
Episcopus Briocensis, magistro Petro Maria Odio Baschamp, nostro diocesis presbytero.

Salutem in domino

Cum ad excitandam pietatem et divini culi decorem promovendum multum interviant
solemnibus et officio decentia, ab episcopatus nostri exordüs nobis cura fuit ut, quantum
sinerent temporum circumstantiae, sacerdotum rarior numerus, cap cum constituemus, cujus
officium esset laudes deo persolvere, heras canonicas, statutis diebus et temporibus, tam
diurnas quæ recturnas, exeteraque divina officia, servata ecclesiae disciplina, adiu caterarum
ecclesiarum cathedralum, recitare, decantare et psallare, in pontificalibus peragendis, juxta
receptas consuetudines, ministrere et inservire, nosque in diocesis administratione consiliüs suis
adjuvare. Itaque auctoritate et gratia PP. nostri PI VI nobis benigne concessa per litteras
apostolicas ab emin Cardin Caprara, a latere legato, datas parisiis die 109 aprilis 180. disis in
super legis organica dici 18 germinalis anni 10 a nobis XI et XXXV super concordato inter S.
pontificem et reipublica galliarum gubernium die 26 messidoris an 9 inito :

Nos tibi dicto magistro Petro Maria Odio Baschamp nostro diocesis presbytero,
praesenti et acceptandi, unum ... nonicatis, a supremo reipublica gallicano gubierno in
dicta ecclesia cathedrali dotatis contulimus et donavimus, conferimus tenore praesentium et
donamus, ea lege ut capituli statuta decret a nobis condita serves nobisque debitum praestes
obsequium. Quos le dictum magistrum Petrum Mariam Odio Baschamp, nostra diocesis
presbyterum, in dicti canonicatus realem, actualem et corporalem possessionem pro hac vice
prima ponere et inducere volumus solemnitatibus in talibus praescriptis rite servati.

Datum Brioci, die 26^{ème} nivosi an XI, 16 janvier 1803



JOANNES-BAPTISTA-MARIA CAFFARELLI,
miseratione Divinâ, et Sanctae Sedis Apostolicae gratiâ,
Episcopus Briocensis, Magistro Petro Maria
Odio Baschamps, nostra Diocesis Presbytero

SALUTEM IN DOMINO.

Affaires concernant les cultes.

Paris le 11 frimaire an 12

Le chef de la comptabilité pour les affaires concernant les cultes.
A Monsieur Odio-Baschamp chanoine du Diocèse de Saint-Brieuc.

J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur le Chanoine, que le conseiller d'état chargé des affaires concernant les cultes, a délivré une ordonnance le 13 frimaire an 12 sous le n°1^{er} en vertu de laquelle les fonds nécessaires pour acquitter tout ce qui peut vous être dû pour votre traitement de l'an onze, à dater du jour de l'approbation donnée par le gouvernement à votre nomination, ont été mis à la disposition du préfet du département des côtes du nord.

Le mandat vous en sera délivré par lui, et vous sera payé, sur votre quittance ou sur celle de votre fondé de pouvoirs, par le payeur des dépenses diverses dudit département.

J'ai l'honneur de vous saluer.

David Portalis

COMPTABILITÉ. AFFAIRES CONCERNANT LES CULTES.

EXERCICE

de l'an *Onze*

Paris, le *11 frimaire* an *12*

Nota. Toute lettre adressée au Chef de la comptabilité sera rejetée, si elle n'est mise sous l'enveloppe du Conseiller d'état chargé de toutes les affaires concernant les cultes.

LE CHEF de la Comptabilité pour les affaires concernant les Cultes,

A Monsieur *Odio Baschamp* (Chanoine)
du Diocèse de *S^t Brieuc*.

J'AI l'honneur de vous prévenir, Monsieur le *Chanoine* que le Conseiller d'état chargé des affaires concernant les cultes, a délivré une ordonnance le *13 frimaire an 12* sous le n.º *1^{er}* en vertu de laquelle les fonds nécessaires pour acquitter tout ce qui peut vous être dû pour votre traitement de l'an onze, à dater du jour de l'approbation donnée par le Gouvernement à votre nomination, ont été mis à la disposition du Préfet du département des *Côtes du Nord*.

Le mandat vous en sera délivré par lui, et vous sera payé, sur votre quittance ou sur celle de votre fondé de pouvoirs, par le Payeur des dépenses diverses dudit département.

J'ai l'honneur de vous saluer.

David Portalis

Nomination de Philippe Muller comme porte drapeau - 18 juin 1780.

Mon cousin, ayant donné à Philippe Muller sergent major la charge de porte drapeau dans le régiment d'infanterie de Poitou qui est sous votre charge vacante par la promotion de Roufflay à une sous-lieutenant. Je vous écris cette lettre pour vous dire que vous aviez à le recevoir et faire reconnoître en la dite charge de tous ceux et ainsi qu'il appartiendra, et la présente n'étant pour autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde.

Écrit à Versailles le dix-huit juin 1780.

Louis.

Louis Joseph de Bourbon, prince de Condé, prince du sang, pair et grand maître de France, lieutenant général des armées du roy, chevalier de ses ordres, gouverneur et lieutenant général des provinces de Bourgogne et Bresse, colonel général de l'infanterie française et étrangère.

Vu la présente lettre du roy adressées à M. Le Comte de Bazamois, maître de camp commandant du régiment de Poitou portant que sa majesté a donné au sieur Philippe Muller sergent major, la charge de porte drapeau vacante par la promotion du sieur Roufflay à une sous-lieutenance,

Nous, en vertu du pouvoir que nous en avons à cause de notre place de colonel général de l'infanterie française et étrangère, mandons à M. Le Comte de Bazamois maître de camp commandant du régiment de Poitou et en son absence à l'officier qui le commande, et recevoir et faire reconnoître le dit sieur Muller en la dite charge de porte drapeau, de tous et ainsi qu'il appartiendra.

En foy de quoi nous avons fait expédier la présente que nous avons signée et fait contresigner par le secrétaire général de l'infanterie française et étrangère. Donné à Chantilly le 5-8bre-1780.

Louis Joseph de Bourbon. M. de Montbaner.

Par son altesse sérénissime : Boulogne de Lorscoutz.

Nomination de Philippe Muller comme sous-lieutenant - 1 novembre 1781.

Mon cousin, ayant donné à Philippe Muller, porte drapeau, la charge de sous lieutenant, la compagnie de grenadier du régiment d'infanterie de Poitou qui est a votre charge, vacante par la promotion de Roufflay a une lieutenance en second. Je vous écris cette lettre pour vous dire que ayez à le recevoir a faire reconnoître charge de tout et ainsi qu'il appartiendra : et la présente n'étant pour autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte garde.

Écrit à Versailles le premier novembre 1781

Louis

MOR Cousin ~~~~~ Agam donné

à Philippe Wülf, Porte Drapeau
la Charge de sous lieutenant en la Compagnie
de Grenadiers du régiment d'Infanterie de Briton, qui
en soul votre charge, vacante par la promotion de
Boufflay à une Lieutenant en second

Je vous écris cette lettre pour vous dire que vous ayez à le
recevoir et faire reconnoître en lad. Charge, de tout cela et ainsi
qu'il appartiendra : Et la présente n'étant pour autre fin, Je prie
Dieu qu'il vous ait, MOR Cousin

en sa Sainte et digne Garde. Écrit à Versailles
le 9^e premier Novembre 1781.

Le Joseph de Bourbon Prince de Condé
- long lieutenant général de France lieutenant général des armées du
- royaume de Sardaigne Gouverneur et Lieutenant général des Provinces de
- et trefse, Colonel général de l'infanterie française et étrangère.
- La présente lettre du Roy adressé au sieur de Wülf, porte Drapeau
- du Rég. de Briton portant que sa majesté a donné au dit Philippe
- de Drapeau la charge de sous lieutenant en second de Grenadiers, vacante
- par la promotion de Boufflay à une Lieutenant en second
- des lettres du premier qui nous en avons à cause de cette place de
- Colonel de l'infanterie française et étrangère mandons au dit le sieur de Wülf
- de se faire reconnoître en lad. Charge de sous lieutenant de la
- de Grenadiers et d'ordonner à tous les officiers et Grenadiers qui la composent
- et à tous les autres qui leur commanderont pour le service de sa majesté
- qui nous avons fait le présent la présente que nous avons signée et fait
- en sa sainte et digne Garde le 9^e premier Novembre 1781.

Louis

Joseph de Bourbon
Chef de l'armée des Français.

Certificat de prestation de serment de fidélité au roi de Philippe Muller - 22 aout 1780.

Nous, chevalier, baron de Lagrave et conseiller du roi, commissaire provincial et principal des guerres au département de Valenciennes, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, certifions que monsieur Philippe Muller, porte drapeau au régiment d'infanterie de Poitou, dénommé dans la commission du roi en date du dix-huit juin 1780 a prêté aujourd'hui en nos mains le serment qu'il doit à sa majesté à cause de l'emploi dont il a été nouvellement pourvu.

En foi de quoi nous lui avons délivré, gratis, le présent certificat.

Guyot A Valenciennes, le 22 d'aoust 1780.

Copie du mémoire adressé au ministre le 18 juin 1791. A Tours, le 17 juin 1791.

Infanterie – 25^{ème} régiment cy devant Poitou.

Mémoire pour demander la croix de Saint-Louis.

Philippe Muller : Né à Cambrai le 16-9bre-1754.

A commencé à servir comme enfant du régiment le 1^{er} mars 1759.

Son service lui compte, d'après la décision du ministre de la guerre, du 16-9bre-1764.

Caporal le 27 avril 1771.

Sergent le 1^{er} mars 1772.

Sergent major de bataillon le 1^{er} février 1773.

Porte drapeau le 18 juin 1780.

Sous-lieutenant de grenadiers le 1^{er}-9bre-1781.

Adjudant-major le 1^{er} mai 1791

Capitaine le 1^{er} mai 1792.

A été embarqué sur le vaisseau du roi le Saint-Esprit le 18-8bre-1779 jusqu'au 16-Xbre suivant.

Il a fait la campagne de 1792, pendant laquelle il a commandé un corps de vingt compagnies de grenadiers volontaires nationaux à l'avant garde de l'armée des Ardennes. Il commandait la colonne de droite le 30 novembre à l'affaire de Viviers-L'agneau en avant de Namur et Chassat les ennemis des villages de Maillen et haute covière.

Supplie sa majesté de vouloir bien lui accorder la croix de Saint-Louis, en vertu de ses services. Il a l'honneur de représenter que le ministre de la guerre a décidé que son service compteroit des l'age de dix ans, et qu'en conséquence de cette décision, il a joui le 16-9bre-1772 époque à laquelle il a eu dix huit ans, de la distinction et de la haute paye accordée aux sous-officiers et soldats qui avoient huit années révolues de service. Il a l'honneur de mettre sous les yeux du ministre, par le certificat cy-joint, signé des anciens officiers, des sous-officiers et soldats vétérans que depuis le 16-9bre-1764, il n'a cessé de faire le service, comme eux, et à son tour.

Muller.

Les détails des services de Monsieur Muller sont conformes aux registres du régiment.
A Tours, le 18 juin 1791.

Falgueirete.

Certificat adressé au ministre le 18 juin 1791.

Infanterie – 25^{ème} régiment cy devant Poitou.

Nous, soussignés officiers, sous officiers et soldats vétérans du 25^{ème} régiment d'infanterie française cy devant Poitou, certifions que monsieur Philippe Muller, adjudant major dans le dit régiment, a commencé à faire le service en qualité de soldat le 16-9bre-1764, que depuis cette époque, il a monté la garde à son tour avec nous, et qu'il a fait, comme nous, tous les détachements intérieurs et extérieurs, qu'il a été fait caporal le 27 avril 1771, sergent le 1^{er} mars 1772 et sergent major de bataillon le 1^{er} février 1773, que le 16-9bre-1772 il a joui d'après la décision du ministre de la guerre de la distinction et de la haute paye accordée aux sous-officiers et soldats qui avaient huit années révolues de service, qu'il s'est embarqué sur le vaisseau du roi, le Saint-Esprit, le 18-8bre-1779, jusqu'au 16-Xbre suivant, qu'il a été reçu porte drapeau le 18 juin 1780, sous-lieutenant de grenadiers le 1^{er}-9bre-1781 et adjudant major le 1^{er} janvier 1791.

Nous certifions en outre qu'il a toujours servi avec honneur, et avec le plus grand zèle, et que son intelligence et sa capacité l'ont rendu susceptible de remplir avec exactitude plusieurs détails pour le bien et les intérêts du régiment. En foi de quoi, nous lui avons délivré le présent certificat pour lui servir et valoir en ce que de raison.

Fait à Tours, le 16 juin 1791.

Signé : Claville, 1^{er} capitaine – Lefebvre, sous-lieutenant – Bordy, quartier-maître – Lafolie, capitaine – Joubert, capitaine – Gauget, adjudant – Nivard, sergent – Ruinet, sergent – Etienne, caporal – Girard, sergent – Bertaux, sergent – Ricard, caporal – Larose, appointé – Armant, tambour – Lafin, sergent-major.

Nous, lieutenant-colonel, commandant le 1^{er} bataillon du 25^{ème} régiment d'infanterie cy devant Poitou, certifions véritables les signatures du présent certificat.

A Tours, le 17 juin 1791.

Falgueirete.

Note remise à M. de Falgueirete avec les copies du mémoire et du certificat ci joint, le 6 aout 1791.

Muller à l'honneur de prier monsieur de Falgueirete de vouloir bien s'intéresser auprès du ministre pour lui faire obtenir la croix de Saint-Louis. Tous ses services sont détaillés dans le mémoire et le certificat qu'il a adressé au ministre le 18 juin dernier, dont les copies sont cy jointes. Il prie monsieur de Falgueirete de représenter au ministre que son zèle et son intelligence l'ont rendu susceptible d'être fait sous-officier avant l'âge ou les recrues commencent ordinairement à servir, il espère qu'à cette considération, le ministre actuel voudra bien confirmer la décision de celui qui a ordonné de lui faire compter son service dès l'âge de dix ans. Il prie monsieur de Falgueirete de représenter encore au ministre que son père est mort au régiment, après avoir servi quarante ans passés, et qu'il n'a obtenu la croix que quelques jours avant sa mort. M. Prevot, officier dans le régiment d'agenois, a reçu la croix de Saint-Louis il est, comme Muller, enfant du corps, et n'a peut-être pas autant de droits à faire valoir.

Copie de la lettre écrite à M. De Bévy en lui adressant la copie du mémoire et du certificat cy-joint, le 14 aout 1791.

A Orléans, le 14 aout 1791.

Monsieur, vous avez eu tant de bontés pour moi, pendant le temps que j'ai eu l'honneur de servir sous vos ordres, que je n'hésite pas à vous prier de vouloir bien encore m'accorder vos bontés et votre protection, pour me faire obtenir la croix de Saint-Louis. Je suis persuadé que monsieur de Bouthilier, à votre recommandation, voudra bien s'intéresser pour moi au comité militaire.

Vous savez, monsieur, que je suis né sous les drapeaux du régiment de Poitou, vous verrez mon âge et les détails de mes services dans les copies du mémoire et du certificat cy-jointes. Vous y verrez aussi, monsieur, que le ministre de la guerre a décidé en 1772 que mon service commenceroit à compter dès l'âge de dix ans. (cette grâce fut demandé par MM De Bethézy, colonel de la chaise, lieutenant colonel et de Montrozier, major). En conséquence de cette décision, j'ai joui à dix-huit ans de la distinction et de la haute paye accordée, dans ce temps, aux sous-officiers et soldats qui avoient huit années révolues de service. Si j'étois resté sous-officier, j'aurais eu le médaillon de vétéran à l'âge de trente quatre ans. Il me semble que puisque j'ai mérité d'être fait officier, je crois pouvoir réclamer la grâce qui est accordée aux officiers pour prix de l'ancienneté de leur service. Le 8 février dernier, en faisant les mémoires de MM les officiers du régiment, qui ont vingt quatre ans révolus de service, j'en ai fait un aussi pour moi. M. De Falgueirete a eu la bonté de l'appostiller comme les autres. (Comuno) m'a mandé dans le temps que la croix m'étoit refusée à cause de mon âge, d'après cela, le 16 juin, j'ai prié MM les anciens officiers, et les sous-officiers et soldats vétérans, de me signer un certificat qui constate que depuis le 16-9bre-1764, j'ai fait comme eux et avec eux, tous les genres de service, je l'ai adressé au ministre avec mon second mémoire. Je n'ai point eu de réponses.

M. De Falgueirete devant aller à Paris, je l'ai prié de vouloir bien s'intéresser pour moi auprès du ministre, et je lui ai donné les mêmes copies que j'ai l'honneur de vous envoyer, mais le ministre lui a répondu que mon service ne devoit compter que de l'âge de seize ans. Cependant je l'ai fait, mon service, depuis l'âge de dix ans, comme un soldat plus âgé, et ce qui en est une preuve convaincante, même que je l'ai fait avec distinction, c'est que je n'avois que seize ans et quatre mois quand j'ai été fait caporal que je n'avois que dix-sept ans et trois mois quand j'ai été fait sergent, et que je n'avois que dix-huit ans et deux mois quand j'ai été fait sergent-major. Sûrement si je n'avois pas montré du zèle pour remplir mes devoirs, on ne m'aurait pas fait sous-officier à l'âge ou les jeunes gens commencent ordinairement la carrière militaire. Si j'ai mérité dans un âge aussi tendre, je ne dois pas en perdre le fruit à présent. Je puis attester que, quoique jeune, j'ai servi avec autant d'exactitude qu'un ancien soldat. Je vous conjure, monsieur, de vouloir bien rendre justice à mon zèle, à mon intelligence et à ma capacité, à messieurs du comité militaire et au ministre en particulier. Je pourrois encore représenter que mon père, qui a servi quarante ans passés, est mort au régiment et qu'il n'a obtenu la croix de Saint-Louis que quelques jours avant sa mort. Hélas, elle n'a servi qu'à décorer son cercueil.

Je suis persuadé, monsieur, connaissant le plaisir que vous ressentez toujours quand vous pouvez faire des heureux, que vous voudrez bien ne pas épargnez vos soins pour me faire obtenir la grâce que je sollicite. Je vous prie d'être convaincu de la gratitude que je vous en conserverai toute ma vie. Je suis avec respect, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Muller.

Il est ordonné à monsieur Muller, officier au 25^{ème} régiment de se transporter dans les différents cantonnements de la seconde division de l'armée de la Meuse pour une mission relative au service.

A Milly ce 21 mai 1792, l'an 4 de la liberté.

Le maréchal de camp commandant en chef la seconde division de l'armée de la Meuse en l'absence de monsieur De Paignat. Le Veneur.

En deca de la Meuse :

- Murvaux, 1 bataillon de volontaires nationaux
- Juvigny, 2 escadrons de dragons
- Jametz, 1 escadron de chasseurs
- Marville, 1 escadron de hussards
- Braudeville, 1 bataillon de volontaires nationaux
- Bréhéville, 1 idem
- Leurey, 1 idem.

Au delà de la Meuse :

- Brioul, 2 escadrons de cavalerie
- Douleon, 2 escadrons de cavalerie
- Aincreville, 1 escadron de cavalerie
- Romagne, 1 bataillon de volontaires nationaux
- Liny, 1 bataillon de volontaires nationaux
- Mouzai, 17^{ème} régiment d'infanterie, 1 bataillon de volontaires nationaux.

Passer au gué pour aller à Liny.

Repasser la Meuse à Dien pour aller à Mouzay.

Election comme lieutenant colonel. 7 septembre 1792.

Saint-Brieuc, 7-7bre-1792, l'an 4 de la liberté, le premier de l'égalité.

Monsieur, nous avons l'honneur de vous prévenir que le troisième bataillon de volontaires nationaux de ce département vient de vous choisir pour son premier lieutenant colonel. Permettez qu'en vous assurant de tout le plaisir que nous ressentiront en apprenant que vous accédez à son vœux nous soyons ici l'organe de ces individus qui le composent. Tous brûlent du désir de se former sous l'habile maître qu'ils ont eu le bonheur d'élire. Puisse l'espoir que nous avons de vous voir nous guider dans le chemin de l'honneur être couronné par votre acceptation et nous procurer en peu l'avantage de vous prouver l'obéissance et vous témoigner de vive voix les sentiments de respect avec lesquels nous avons l'honneur d'être, monsieur, les officiers et sous-officiers du troisième bataillon des volontaires nationaux du département des côtes du nord.

Y. Bernard jeune capitaine – L. Buhot, capitaine – Hubert, lieutenant – Enolau, lieutenant – Goudelin, lieutenant – Cousin, sergent – Duilos, capitaine de la 6^{ème} compagnie – Laurent Poulain, capitaine de la 1^{ère} – Hignet, sous-lieutenant – Lelcerc, sous-lieutenant de la 7^{ème} compagnie – Danny, sous-lieutenant – Faisant, sous-lieutenant – Dessau, sergent – Pellé, sergent-major – Andriani, capitaine de la 7^{ème} compagnie – Communier, Sergent.

M. Muller, capitaine au 25^{ème} régiment, lieutenant colonel.

A Paris, le 20-7bre—1792.

J'ai gardé par devers moi, monsieur, la pièce que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser pour le ministre de la guerre, jusqu'à ce que vous m'aiez fait connoître positivement sur quoi porte votre demande au ministre. D'abord quant aux ordres, vous devés les tenir du général d'armée aux ordres duquel vous êtes comme lieutenant colonel, si c'est quelqu'interprétation de décret que vous sollicités, sur votre nouvelle place, je vous prie de vouloir bien me la faire placer dans un nouveau mémoire et je ferai pour être agréable, tout ce qui dépendra de moi. Je vous renvoie votre 1^{er} mémoire et garde la copie de vos pièces. J'ai recommandé l'expédition de votre brevet et je crois que vous le recevrés sous peu. Je vous prie de vouloir bien rappeler à M. De La Gorgue le duplicata du congé que j'ai eu l'honneur de lui demander. J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Gomain.

Il est ordonné au citoyen Muller, capitaine au 25^{ème} régiment d'infanterie, de se rendre chez le général Valence pour y recevoir ses ordres relativement à un corps de grenadiers qui sera cantonné ce soir à Hermeton et qui sera aux ordres du capitaine Muller.

A Dives, le 5-9bre-1792, 1^{er} de la R.F.
lieutenant général : Bouchet.

A Givet le 7 novembre 1792 l'an premier de la république.

Le lieutenant général Valence au capitaine Muller.

Je ne puis accorder la permission pour le sergent. Je vous autorise, citoyen, à nommer un adjudant officier, et un adjudant sous-officier et à former un conseil d'administration composé de tous les capitaines. Pour faire un état de tous les remplacements nécessaires : le conseil choisira un officier pour faire les fonctions de quartier maître. Le bataillon que je porterais à Seize compagnies recevra 2 pièces de 4, 1 de 8 et 1 obusier. Je m'applaudis, citoyen, de vous avoir nommé commandant de bataillon. Votre correspondance m'annonce des talents qui seront sans doute soutenu par des actions militaires qui vous attireront de justes éloges.

Le lieutenant général Valence.

A Givet le 7 novembre 1792,
L'an premier de la République.

Le Lieutenant Général Valence
au Capitaine Müller.

Je ne puis accorder la permission
pour le Sergent.

Je vous autorise, Citoyen, à
nommer un adjudant officier, et un
adjudant sous-officier, et à former un
Conseil d'administration composé de
tous les Capitaines pour faire un état de
leurs remplacements nécessaires;
Ce Conseil choisira un officier pour
faire les fonctions de quartier maître.

Le Bataillon que Je sorteras à
votre Compagnie recevra 2 pièces de h.
1 de 8 et 1 obusier.

Je m'applaudis, Citoyen, de vous
avoir nommé Commandant de
Bataillon. Votre correspondance
m'annonce des talents qui seront
sans doute soutenus par des actions
militaires qui vous attireront de
justes éloges.

Le Lieutenant Général
C. Valence

Je te son vagabond pour te venir à la fin
de la marche qui y

352
M. Müller
N. G. G. G.

Maladie et retour en France - 25 janvier 1793.

Vu les certificats des médecins et chirurgiens de l'armée des Ardennes donnés au capitaine Muller commandant le bataillon des grenadiers des volontaires nationaux des l'armée des Ardennes qui constatent l'indispensable nécessité ou il est d'aller à Givet pour se faire soigner d'une maladie de poitrine qui le met en ce moment dans l'impossibilité absolue de continuer un service aussi actif que le sien, nous, lieutenant général commandant l'armée des Ardennes en l'absence du général Valence, permettons au citoyen Muller d'aller passer un mois à Gibet pour y rétablir sa santé. Fait à Liège le 25 janvier 1793, l'an 2 de la république Française.

Le Lieutenant général commandant l'armée des Ardennes en l'absence du général Valence.

Le Veneur

Je soussigné général de division certifie que le citoyen Muller capitaine au 25^{ème} régiment d'infanterie a toujours montré tant qu'il a été sous mes ordres, le sentiments du civisme le mieux prononcé que partant de cette garnison avec l'armée du général Valence il a été nommé commandant d'un bataillon de grenadier sur la réputation d'excellent militaire et bon patriote, que dans différentes occasions pendant la campagne il a donné les plus grandes preuves de bravoure et d'intelligence dans différentes attaques sur les ennemis et que ses fatigues lui ayant occasionné une maladie dangereuse c'est pour achever de se rétablir qu'il a obtenu du ministre et du général de l'armée la permission de rentrer en France. En foy de quoi je lui ai délivré le présent certificat.

A Givet, le 26 mars 1793

Le général de division.
Bouchet

Mézières ce 28 mars 1793, l'an 2^{ème} de la république française.

Nous soussignés, chef de bataillon du 25^{ème} régiment d'infanterie commandant à Mézières, certifions que le citoyen Philippe Muller, capitaine au dit régiment, s'est présenté à nous muni d'une permission du général Valence, qui l'autorise à rentrer en France pour sa santé en attendant un congé du ministre de la guerre, qu'ayant été à notre connoissance détaché du régiment pour commander un bataillon de grenadiers volontaires, il l'a quitté forcément, sur une permission du général Le Veneur, pour aller à Givet y prendre le repos auquel sa santé l'obligeoit, qu'il n'a pu avoir une autorisation du conseil d'administration de son régiment, dont il étoit séparé. En conséquence de quoi, nous y avons suppléé comme officier supérieur au dit régiment par le présent acte. Prions tous ceux qui sont à prier de le laisser passer librement.

Drouard-Lezey.

Vu par nous, commissaire ordonnateur, le présent certificat délivré par le citoyen Drouard commandant militaire en cette place. Le 28 mars 1792, l'an 2 de la république française.

L. Lollinet.

Laissez-passer – 28 mars 1793

La nation et la loi

Département des Ardennes.
District de Charleville
Municipalité de Mézières.

Laissez passer le citoyen Philippe Muller, capitaine au 25^{ème} régiment d'infanterie, domicilié à Saint-Brieuc, département des côtes du nord, âgé de trente neuf ans. Taille de cinq pied huit pouces. Cheveux et sourcils chatains clairs. Yeux bleus. Nez aquilain. Bouche grande. Menton fourchu. Front élevé. Visage oval et maigre. Allant à Saint-Brieuc pour rétablir sa santé et prêtez lui aide et assistance en cas de besoin. Délivré à la maison commune de Mézières, chef lieu du département des Ardennes au dit citoyen Muller qui a signé avec nous, ce jourd'hui vingt huit mars 1793, l'an 2 de la république.

Muller – Ponsarg.

Municipalité de Versailles.

Laissez passer le citoyen Philippe Muller, capitaine au 25^{ème} régiment d'infanterie, qui a signé avec nous, venant de Givet, allant à Saint-Brieuc.

Versailles, ce 31 mars 1793, l'an second de la république française.

Muller.

Les officiers municipaux : Maupin – Dam.

Nomination comme commandant temporaire de la place de Saint Brieuç - 5 mars 1793

Liberté Egalité.

Paris, le 15 pluviôse l'an 2 de la république une et indivisible.

L'adjoint de la 5^{ème} division de la guerre au citoyen Muller, commandant temporaire de la place de Saint-Brieuc.

Le ministre de la guerre a reçu, citoyen, la lettre que tu lui as écrite le 25 du mois dernier, ainsi que la copie de ta nomination par le général La Bourdonnaye à la place de commandant temporaire de Saint-Brieuc. Il me charge de te marquer que cette ville n'étant point comprise sur l'état des places de guerre et postes militaires annexé au décret de la convention nationale du 15 nivôse, il n'a pu proposer au conseil exécutif de te confirmer dans cette place, mais il t'autorise à y rester jusqu'au moment où le comité de salut public qui va se faire donner l'état des villes qui ont des commandants temporaires et qui ne sont pas comprises dans ce décret, jugera si celui de Saint-Brieuc est susceptible d'être conservé ou supprimé. Salut et fraternité.

Liberté – Egalité.

En conséquence de notre arrêté du cinq de ce mois, relatif à la défense des côtes, et sur les témoignages qui nous ont été donnés des talents et du civisme du citoyen Philippe Muller, capitaine au vingt-cinquième régiment d'infanterie. Nous, commissaire de la convention nationale, envoyés par elle dans les départements maritimes depuis Lorient jusqu'à Dunkerque, nommons provisoirement, en vertu des pouvoirs qui nous sont délégués, le dit citoyen Muller commandant temporaire de l'arrondissement de Saint-Brieuc, pour qu'il en exerce les fonctions sans délai, et avec le droit aux indemnités qui sont mentionnées dans notre arrêté déjà cité.

Enjoignant en conséquence au général commandant, et à tous autres de le reconnoître en la dite qualité et de tenir la main, chacun selon son pouvoir, à ce qu'il ne soit apporté aucun obstacle à son service.

A Brest le 5 mars 1793, l'an 2^{ème} de la république.

Les commissaires de la convention nationale.

Desermon – Rochegude – C.A. Prieur.

Renseignements exigés par le décret de la convention nationale du 29 primaire et par la lettre de la commission des armées de terre du II nivose de l'an 3^{ème} de la république.

Armée des côtes de Brest.

- Nom et prénoms : Philippe Muller

- Age : 40 ans ½

- Lieux de naissance : Né le 16-9bre-1754 au régiment de Poitou qui était alors en garnison à Cambrai

- Profession avant d'entrer au service : il n'a jamais exercé aucun métier, il est soldat depuis sa naissance

- Celle de ses parents : son père a servi 40 ans. Il est mort avec le grade de lieutenant, sous les drapeaux à Thionville.

- Sa mère, âgée de 83 ans est domiciliée à Thionville où elle existe au moyen d'une pension de 200.

Etat détaillé des services avec ou sans lacunes, en y énonçant le temps que l'officier a passé dans chaque grade, ainsi que les motifs de sa promotion d'un grade à un autre, et par qui cette promotion a été faite :

– A commencé à servir comme enfant du corps le 1^{er} mars 1759

– Caporal le 27 avril 1771

– Sergent le 1^{er} mars 1772

– Sergent-major de bataillon le 1^{er} février 1773

– Porte-drapeau le 18 juin 1780

– Sous-lieutenant de grenadiers le 1-9bre-1781

– Adjudant-major le 1^{er} janvier 1791

– Capitaine le 1^{er} mai 1792.

S'est embarqué en 1779 sur le vaisseau le Saint-Esprit.

A commandé pendant la campagne de 1792 un corps de grenadiers volontaires composé de 20 compagnies, à l'avant garde de l'armée des Ardennes. Une forte maladie le fit rentrer en France, et pendant qu'il étoit malade à Givet, il reçut un ordre de commandement du 8^{ème} arrondissement des côtes de Brest, expédié par les représentants du peuple Desermon, Rohegude et C.A. Prieur, dont la copie est cy-joint.

- Si l'officier a été destitué : il n'a été ni destitué ni suspendu.

- S'il a été suspendu : il a servi sans interruption.

Observations sur la conduite morale et politique :

Bonne mœurs, bon citoyen, bon mari, bon père.

Capacité et valeur militaire :

Je ne scaurois dire trop de bien de cet officier. La république en a peu d'aussi instruit. Ses talents, ses bons et longs services lui méritent un grade supérieur, il seroit capable de les remplir tous si sa santé qu'il a ruiné au service lui permettoit une grande activité. Malgré sa mauvaise santé, il remplit parfaitement sa place mais le comité de salut public le laissant à cet emploi feroit un acte de justice en lui donnant le grade de chef de brigade. Si le gouvernement avoit toujours eu pour principe de donner les places aux talents et aux connoissances, cet officier seroit pourvu depuis longtemps du grade que je demande pour lui.

Le général de brigade commandant la 2^{ème} division de l'armée des côtes de Brest.

Vallenteux.

Certifié véritable, à Port-Briec, le 15 floreal, an 3^{ème} de la république française une et indivisible. Le commandant du 8^{ème} arrondissement des côtes de Brest.

Muller

Emprunt forcé de 600 millions.

Je soussigné, receveur du district de Saint-Brieuc, reconnois avoir reçu du citoyen Muller de Saint-Brieuc la somme de cinq mille livres en assignats sauf à procompter lors de la confection du rôle de l'emprunt forcé. A Saint-Brieuc, le 22 nivose, 4^{ème} année de la république française une et indivisible.

M. Poulain.

Emprunt forcé de 600 millions.

Je soussigné, receveur du district de Saint-Brieuc, reconnois avoir reçu du citoyen Muller de Saint-Brieuc, la somme de huit mille cent quatre vingt douze livres dix sols, à valoir à son emprunt forcé sauf à procompter lors de la confection du rôle de Saint-Brieuc, le 29 nivose, 4^{ème} année de la république française une et indivisible.

M. Poulain.

Décès de Philippe Muller.

Extrait du registre de sépulture de la commune de Saint-Brieuc, département des côtes du nord.

Ce jour vingt quatre messidor, l'an quatrième de la république française une et indivisible, aux deux heures du soir, devant moi François-Marie Langlois, officier public de Saint-Brieuc, ont comparus Jean-Marie Poulain âgé de vingt huit ans et Geneviève Le Pesant, âgée de vingt cinq ans, demeurant en cette commune, lesquels m'ont déclarés que Philippe Muller âgé de quarante un ans commandant du huitième arrondissement des côtes de Brest est décédé ce jour aux onze heures du matin. D'après cette déclaration, j'ai rédigé le présent que les témoins signés avec moi. En maison commune, les dits jours et an.

Ainsi signé : Langlois, officier public – J.M. Poulain.

Pour copie conforme déposé au greffe de l'administration municipale de Saint-Brieuc.
Jouvin.

Armée des côtes de l'océan
Grande division de l'ouest
Subdivision des côtes du nord.

Au quartier général à St.Brieuc, le 30 fructidor, an 4

Je certifie à tous qu'il appartiendra que le citoyen Philippe Muller, capitaine commandant le 8^{ème} arrondissement des côtes maritimes a servi sous mes ordres en ladite qualité depuis le 29 pluviôse an 3, époque où j'ai pris le commandement de la subdivision des côtes du nord jusqu'au 21 messidor dernier, jour de son décès.

Que pendant cet intervalle, il a rempli ses devoirs avec toute l'exactitude et l'activité d'un véritable républicain et d'un militaire consommé dans la partie du service important qui lui était confié.

Que dans plusieurs circonstances difficiles, où j'eus l'occasion d'employer ses talents, je n'eus qu'à me louer de l'empressement, du zèle et de l'intelligence avec lesquels il me seconda.

Qu'en cette considération, je sollicitai en sa faveur, peu de temps avant sa mort, près le général en chef Hoche, le grade de chef de bataillon qu'il méritait sous tous les rapports.

Qu'enfin il a emporté les justes regrets des vrais amis du gouvernement, et particulièrement des chefs militaires avec lesquels il a servi.

En foi de quoi, je délivre le présent pour servir et valoir au besoin.

Le général de brigade commandant la subdivision des côtes du nord.

Valleteau

Etat de services.

M. Muller (Philippe).

Né à Cambrai (nord) le 16-9bre-1754 de Joseph et de Marie Herga.

Enfant de troupe au régiment de Poitou, 25^{ème} d'infanterie le 17 mars 1759.

Son service lui compte du 1^{er} mars 1765.

Caporal le 1^{er} mars 1772.

Sergent le 1^{er} mars 1772

Fourrier Le 6 juin 1776.

Porte drapeau le 1^{er} juillet 1780.

Sous-lieutenant de grenadiers le 1^{er}-9bre-1781.

Adjudant-major le 1^{er} janvier 1791.

Capitaine le 17 mai 1792.

Détaché à Saint-Brieuc pour commander les côtes (8^{ème} arrondissement des côtes du nord) le 27 mai 1793

(les documents n'indiquent pas l'époque du décès de cet officier).

Campagnes : embarqué sur le vaisseau le Saint-Esprit en 1779 sous les ordres de M. Duchaffault.

A fait la campagne de 1792 et 1793.

Pour extrait conforme, Ganel, Paris le 27 février 1846.

Veillet du Fresche

(D'après Daniel de la Motte Rouge dans « Vieux logis vieux écrits du duché de Penthièvre »)

Les Veillet du Fresche sont connus à Moncontour comme marchands de toile « intra-muros » dès 1653. Depuis la Révolution, le nom s'écrit du Frêche.

Alain, marié vers 1640 à Jeanne Collet. Leur fils Jacques, né le 1^{er} mai 1645, sera maire de Moncontour. Il épouse le 23 novembre 1672 Hélène Le Chapelier,

dont Alain, né le 15 avril 1682, marchand tanneur. Il épouse le 21 mai 1707 Mathurine Cherdel, d'une famille possédant de nombreuses maisons à Moncontour (d'après l'arpentage de 1702) (1),

dont Jean-Marie, né le 21 novembre 1718, négociant, marchand de toile fine, qui épouse vers 1740 Marie Gourio. Ce fut lui qui s'installa à Cadix,

dont Jean-Baptiste, né le 19 juin 1749, négociant fournisseur aux Armées, qui épouse Jeanne-Marie Couëssurel de la Brousse,

dont Jean-Baptiste, maire, conseiller général, qui épouse le 18 avril 1833 Victoire Allenou, fille de Jean, propriétaire de Lorge,

dont Victor, né vers 1840, maire, président du Comice Agricole de Moncontour, qui épouse Marie Monjarret de Kerjégu,

dont Jean, Ingénieur des Manufactures, maire, qui épouse le 23 novembre 1910 Madeleine Princé,

dont Marie, épouse Gilbert Guillet de la Brosse, maire de Moncontour en 1985 depuis de nombreuses années.

La famille Veillet est également représentée par une branche cadette les Veillet La Vallée, subsistant à Versailles dont Mathurin Veillet la Vallée née en 1650 à Moncontour (2) qui ont été de père en fils marchands tanneurs à Lamballe jusqu'à la fin du XIX^e siècle.

Jean-Baptiste Veillet-Dufrêche, marchand de toile à Moncontour, et établi également à Cadix, ayant succédé à son père Jean-Marie qui avait fait fructifier son négoce en pratiquant l'exportation vers l'Amérique du Sud dans les colonies espagnoles.

M. Jean-Baptiste Veillet-Dufrêche qui gérait depuis 19 ans la maison de Cadix, se trouva en 1793 dans une situation des plus précaire et dû rentrer précipitamment en France.

En effet, il vint déclarer à la mairie qu'à la suite du décret qui expulsait du territoire espagnol tous les Français dans un délai de trois jours, il avait dû abandonner ses affaires dont il évaluait la liquidation à plus de 300 000 piastres.

La municipalité se contenta d'enregistrer sa doléance.

Ayant repris ses activités commerciales à Moncontour, il fut en butte à la vindicte des chouans qui voulaient le rançonner, et qui furent renseignés par le médecin Le Loutre et sa fille. Le chouan Duros, avec l'aide du chouan Saint-Hubert, attendait le moment propice d'une sortie du « cadicien ».

Le 10 septembre 1801, Jean-Baptiste Veillet devait ramener sa belle-soeur. Il était allé lui rendre visite à Saint-Brieuc.

Duros rassemble sa bande à Quessoy, à la Fosse Oeillet où il avait un abri, et de là il gagne la petite ferme de la Vallée chez Guesnier, entre Plédran et Saint-Carreuc.

Une jeune servante, Julienne Tohier, soubrette de la famille Le Loutre, se fait conduire près de Duros aux Vallées, et le jour suivant revient au moulin de Cocolin chez Guillaume Balay. Elle venait faire la liaison pour informer la bande de chouans qui, après son départ, gagne l'Hôpital à Quessoy.

Le 12 septembre à 8 heures, M. Veillet prend le chemin de Saint-Brieuc avec sa belle-soeur. Ce jour-là, les chouans se cachent chez le meunier Lorguillé à l'Hôpital pour y passer la nuit et à l'aube du 13 septembre, attendant le retour du « cadicien », ils s'embusquent non loin de la Ville-Tanet.

Vers 5 heures du soir, ils arrêtent M. Veillet monté sur un cheval et un couple à pied. Le chouan Le Breton dit « Petit crâne » éloigne les paysans rentrant des vignes. Le chouan Duros renvoie les deux piétons avec un message fixant la rançon à 150 000 F en louis d'or. Le prisonnier les yeux bandés est remis en selle pour gagner le Tertre Lohier en Plaintel, confié à la garde de Saint-Hubert. Duros regagne

Plédran.

Mme Veillet n'ayant pu rassembler une pareille somme, son mari fut assassiné, et voici ce qu'en dit dans ses Souvenirs Inédits le Comte Charles de Lorgeril qui a connu les familles et dont le père fut mêlé à une autre affaire, celle de M. de Treveneuc :

« Lors des exploits des *faux chouans*, mon aïeul, M. de Villeféron fut mêlé à une singulière aventure ; c'était, si je ne me trompe pas, tout à fait au commencement du Consulat.

Un beau matin, son voisin et ami, M. de Tréveneuc, la figure bouleversée, se présente chez lui. Il lui fallait une rançon de cinquante mille francs, exigés sous peine des plus cruelles vengeances, et, même, jusqu'à menace de mort. Ces menaces étaient bien faites pour inquiéter M. le Tréveneuc, d'autant que la mort tragique de M. Veillet était encore présente à tous les esprits.

A ce propos, voici la vérité vraie sur cette sanglante affaire. Mon grand-père me l'a conté trop souvent pour que je l'ai pu oublier.

Les faux chouans avaient eu à se plaindre de M. Veillet ; ils avaient résolu de lui donner une leçon. Si bien qu'un beau jour, ils l'enlevèrent et, pendant qu'on délibérait sur le sort qui lui était réservé, soit qu'on le mit à rançon, soit qu'on le fusillât, on le tenait enfermé dans une étable. Parmi ceux qui avaient voix au chapitre, plusieurs étaient plus ou moins de ses amis ; parmi eux, un certain M. Le Loutre, dont la soeur, agent royaliste très actif, était mêlée à toutes les opérations de la vraie chouannerie, d'abord, de la fausse, ensuite, hélas ! du moins l'en accusait-on. Le Loutre et ses amis auraient opiné au conseil, pour le mettre simplement à rançon. L'on hésitait, quand l'idée fâcheuse prit à quelqu'un de dire : « Tiens ! si nous voyions ce que fait Veillet dans son étable ? Quelle mine il a ? »

Ce qui fut dit fut fait, et, avec précaution, quelques-uns s'approchèrent et regardèrent au dedans de l'étable ce qui se passait.

M. Veillet, lui aussi, avait l'oeil au guet.

Malgré les précautions des indiscrets — il ignorait en quelles mains il était tombé — il entendit chuchoter et, bientôt, par une fente disjointe, reconnut les traits de Le Loutre. « Ah ! s'écria-t-il, c'est Le Loutre, je suis sauvé. »

Le Loutre, à ces mots, se retira précipitamment. Il rejoignit ses complices et leur dit : « Veillet m'a reconnu, il faut qu'il soit fusillé sur l'heure. »

La sentence, rendue sans autre forme de procès, fut exécutée immédiatement.

Donc, ces excès des faux chouans, ces enlèvements qui n'étaient pas très rares, tout cela contribua à mettre M. de Treveneuc sur ses gardes.

L'argent était rare ; par sa situation et les affaires maritimes qu'il recommençait à faire, M. de Villeféron était mieux que tous autres à même de trouver 50 000 F sur la place de Saint-Brieuc.

Il s'y employa de tout son coeur, y mit toute son activité et M. de Tréveneuc eut ses fonds. Seulement, sur son conseil, on prévint la gendarmerie.

Les fonds devaient être déposés à minuit, au pied de la croix, près le village de Cesson. L'on cacha avec soin des gendarmes ; l'argent étant à la place indiquée, l'on attendait. Il faisait un demi-clair de lune ; bientôt, l'on vit une ombre se glisser aux pieds de la croix, chercher, et, finalement, saisir le trésor qui y était placé (3).

Les gendarmes sautèrent sur le voleur, l'appréhendèrent au corps, celui-ci ne fit aucune résistance. A la stupéfaction générale, on reconnut un brave fermier des environs.

- Misérable, que faites-vous ici ?

- Je viens par ordre de notre maîtresse, chercher ceci qu'elle m'a dit de prendre au pied de la croix.

- Qui est votre maîtresse ?

- Mme Le Gal, La Salle.

Tableau : ceux qui voudront connaître la fin de l'aventure la trouveront au greffe du tribunal (4). C'est de cette affaire que date la grande liaison entre les Tréveneuc et les Villeféron (5) ».

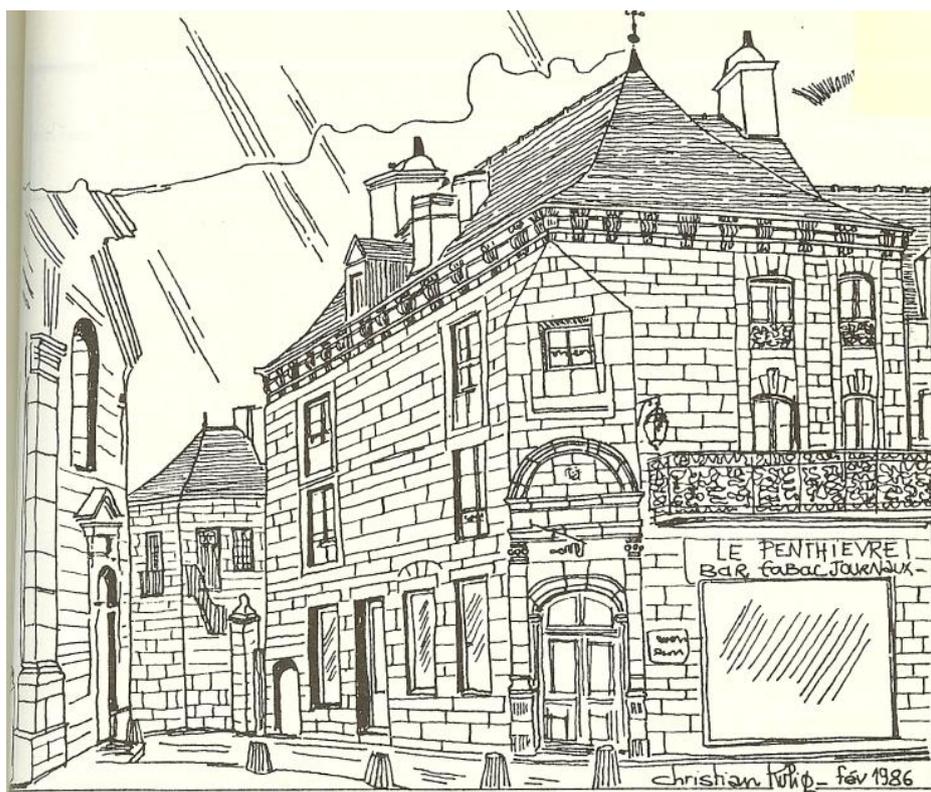
Enhardis par ce succès, des maîtres chanteurs surgissent de tous côtés, taxant les propriétaires de biens nationaux et quelques autres par surcroît. Devant cette recrudescence de

crimes, les autorités départementales se trouvaient à peu près désarmées. Les deux mois de battues ordonnées par Bernadotte, le futur maréchal, roi de Suède, venu lui-même les organiser et les diriger, n'avaient donné que des résultats insignifiants. Les paysans de Saint-Carreuc, Plédran, Quessoy, etc., muets de peur, n'avaient rien vu et ne connaissaient personne !...

Le 18 août, une colonne mobile capture Jean-Marie Picart, de Trégomeur, dit « Sans-quartier », homme de « Saint-Hubert » qui, espérant échapper à la guillotine, dénonce ses camarades. Le manque de témoignages rendant impossible l'instruction du procès, on sera obligé de les relâcher.

Aucune intimidation n'arrêtera la vente des biens nationaux puisque nous en trouverons encore en 1811 (6).

Une maison rue de l'Union vendue le 25 juin 1811 par descherence de Guy Milon joignant Olivier Ragot et la veuve Lemarchand et une cour dite la Buanderie pour 350 francs au sr Veillet-Dufrêche pour le sr Ragot. Autre maison séquestrée sur Mme Césarée Sarrant dame de Montaigu soumissionnée par Mathurin Veillet-Dufrêche pour 972 francs (7).



Hotel Veillet du Frêche à Moncontour –17^{ème} siècle - place de Penthievre

1- Archives départementales, déjà cité

2- Voir les filiations bretonnes, La Messelière, T. V, p. 352

3- Détails ignorés de Pommerit, voir p. 58, Sté d'Emulation, T. 68

4- En effet une brochure du procès criminel de Mme Le Gal La Salle a été publiée. Elle fut condamnée.

5- Souvenirs inédits du comte Charles de Lorgeril, Archives de la Bourbansais (6 et 7) Série 9, Archives des Côtes-du-Nord, B

Jean-Baptiste Veillet du Freche

Né le 19-2-1749, mort en 1803

Epouse Jeanne-Marie Couessurel, sœur de Mathurin

Jean-Baptiste Veillet était marchand de toiles à Moncontour, chez son père qui avait sept autres enfants. Il fut en Espagne plusieurs années avant son mariage y faire le commerce des toiles et des moutons mérinos ; il devint alors associé avec son père et ses frères ; à l'une de ses traversées, il fit naufrage, comme il rapportait ses moutons en France.

C'est dans l'un de ses voyages qu'il fit sa femme.

Il retourna à Cadix après son mariage(1797), y fit de grandes affaires et prêta de l'argent au gouvernement Français au commencement de la Révolution et en fut remboursé en biens nationaux.

Il revint en France à la fin de 1801, il avait déjà liquidé une partie de sa fortune et comptait s'établir à Moncontour. En 1803, les chouans ayant besoin d'argent pour continuer la guerre, complotèrent de l'arrêter pour en obtenir une bien forte rançon, mais n'avaient pas l'intention de l'assassiner.

Il alla à cheval à Saint-Brieuc pour les besoins de son commerce, et y passa seulement la journée ; le soir, madame Leparc, qui avait fait la route avec lui, chercha à le dissuader de retourner à Moncontour, lui disant que la route n'était pas sûre , et que le lendemain, il y avait un piquet de gendarmerie, sous l'escorte duquel il pourrait voyager ; mais il ne voulut rien entendre et partit, accompagné seulement d'un commissionnaire.

Lorsqu'il furent arrivés à moitié route entre Quessoy et Moncontour, au pont dit de l'hôpital suivant les uns, au pont de Ville-Tanet suivant les autres, des hommes sortirent de dessous le pont, vinrent prendre la bride du cheval de Jean-Baptiste et dirent au commissionnaire de suivre sa route, qu'ils n'en voulaient qu'à M. Veillet.

Depuis ce moment, personne ne le revit ; des négociations furent entamées entre les chouans et Madame Veillet ; ceux-ci demandèrent une rançon, d'abord de 1000.000 francs, puis de 80.000, mais elle n'en put réunir que 50.000, qui ne furent pas acceptés, et au bout de dix jours, la femme de chambre de Madame Veillet, en se mettant à la fenêtre, vit la tête de son maître au bout d'une pique, et on chantait : « Jean-Baptiste Veillet est mort bien tristement ! »

Il y eut un procès, dans lequel figurèrent 18 ou 20 inculpés, dont deux furent guillotins à Saint-Brieuc en 1804. On reconnut les assassins de Jean-Baptiste Veillet, dans une auberge à Plédran, à ce qu'ils étaient porteurs de sa grosse montre en or.

Les francs maçons à Saint Briec

La Vertu Triomphante

(Extraits de *les francs-maçons dans la ville – Saint Briec* par Jacques Brengues)

Création de la loge la Vertu Triomphante

D'après Arsène Bienvenüe, la société des francs-maçons était établie à Saint Briec depuis 1721, ce qui en ferait une des plus anciennes de France. La première preuve formelle de son existence est une lettre adressée en 1800 au Grand Orient de France par le vénérable de la loge de la Vertu Triomphante, Jacques Piou, qui y précise que la loge existe depuis près de quarante ans, soit donc depuis 1760. En 1765, la loge comprenait au moins sept frères, sous la tutelle de Le Saulnier du Vauhello.

C'est Julien-François Champeaux-Palasse qui la fit reconnaître par la Grande Loge de France en 1765.

François-Célestin Damart, briochin né en 1736, capitaine de vaisseaux marchands est agrégé en 1774 (sans doute initié dans une loge outre mère)

On initie un musicien, pour la colonne d'harmonie, un traiteur pour les banquets, et des servants : un menuisier pour le mobilier et l'appareil initiatique, un perruquier pour repoudrer ces messieurs. L'imprimeur, pour les planches à tracer, viendra en 1778.

Les grades étaient conférés à grande hâte. On obtenait les trois premiers (apprenti, compagnon et maître) en une année. On devenait Chevalier de l'Orient l'année suivante. On attendait plus longtemps le grade de Rose-Croix (de quatre à dix ans), après quoi on recevait vite le titre de Chevalier de la Palestine. Rares étaient les Princes de Jérusalem. On était alors « parvenu au point parfait de la maçonnerie » ou en abrégé : « P.A.P.P.D.L.M. » distinction supérieure à celle de « revêtu de tous les grades » ou R.D.T.L.G.

1773 est l'année de la constitution du Grand Orient de France. L'installation du grand maître Louis-Philippe d'Orléans met le comble à la félicité des frères briochins.

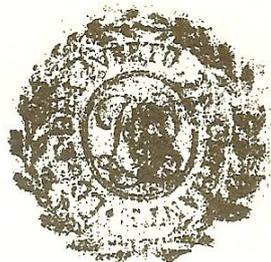
La loge comporte alors 37 frères.

En 1774, est initié François Célestin Damart (dit Villeneuve), né le 21 mai 1753 à Moncontour, procureur au siège royal, adjudicataire des octrois de Saint Briec en 1782. Rose-Croix en 1784

En 1774, la loge de la Sincère Union se crée à Chatelaudren, par essaimage des frères nobles de Saint Briec emmenés par du Vauhello.

La loge crée sa « chambre littéraire », on y lit journaux, pamphlets et autres libellés.

*N^o 1-5773 La vertu triomphante
O. D. F. Brieuc*



19 Decembre **ESQUISSE**

1773. DE LA PLANCHE A TRACER GÉNÉRALE, DE LA R. L.

DE S. JEAN, DE LA VERTU TRIOMPHANTE,

ÉTABLIE A L'ORIENT DE SAINT-BRIEUC.

Le 7^e jour de la seconde semaine du 10^e mois de l'an
de la Lumière 5773. Ere vulgaire, 19 Décembre 1773.

LA L. régulièrement assemblée par lettres de convocation à l'Orient
de Saint-Brieuc, sous les auspices du G. A. de l'Univers,
le V. F. DE CHAMPEAUX, occupant l'Orient.

Les Commissaires nommés sur la planche à tracer, du 16 Septembre
dernier, (*ère vulgaire*) ont demandé à rendre compte de leur
travail, & le R. F. DU VAUHELLO, portant la parole, a dit :

V. M. P. & S. SS. O. D. MM. CC. AA.

MES FRERES,

Chargés sur votre planche à tracer, du 16 Septembre dernier,
(*ère vulgaire*) de vous rendre compte des derniers envois
du G. O. de France, avec quelle satisfaction nous allons mettre
sous vos yeux l'Esquisse fidelle des opérations sages du Corps M.
réuni, & sans cesse occupé, depuis son rétablissement, à procurer
à tous ses Membres, l'éclat & la splendeur dont ils doivent jouir
sous leurs illustres Chefs. Puisse le G. A. de l'Univers, bénir ses
ques prudentes, & répandre sur nous les trésors de ses bienfaits.

La lecture du recueil adressé à toutes les L. R. de F. par la
T. R. G. L. N. a dû sans doute, mes Freres, vous pénétrer
de la joie la plus vive, & vous faire applaudir à la sagesse qui a
présidé à un travail aussi bien réfléchi. Vous avez vu une Assemblée
respectable, composée des Députés des L. de Paris & de celles des
Provinces, s'occuper, depuis le 5 Mars dernier jusqu'au 26 Juin
aussi dernier, (*ère vulgaire*) à réformer les abus sans nombre,

△

le l'ancienne administration, & à donner au Corps M. une nouvelle confiance devenue absolument nécessaire.

Son premier travail a commencé par la nomination & la proclamation de trois grands Officiers, & de quinze Officiers d'honneur. Les planches à tracer, dont elle vous a fait passer les Esquisses, vous ont appris la formation des Chambres nécessaires pour l'administration de l'Ordre, & la rédaction des Statuts généraux qui doivent procurer le plus grand bien, en assurant la régularité d'une administration essentielle à la prospérité de l'A. R. en France.

Son dernier envoi sur-tout, mes Freres, en vous faisant part de l'heureuse nouvelle de l'installation de notre T. S. G. M. a mis le comble à notre félicité.

Tels sont, mes Freres, les objets principaux des différens envois qui nous ont été remis pour en faire l'examen, & vous en rendre compte. Nous allons en conséquence vous faire part des observations que cet examen a fait naître; trop heureux si vous daignez applaudir à notre zèle, & aux efforts que nous avons faits pour répondre à votre confiance.

Nous pensons, 1^o que la T. R. G. L. N. de F. composée des Députés, tant des L. de Paris que de celles des Provinces, & telle qu'elle a eu lieu depuis le 5 Mars dernier, (E. V.) représente réellement & essentiellement le Corps M. de France, & doit être reconnue pour tel par toutes les L. R.; que ses travaux doivent être reconnus & approuvés par notre R. L.; que la nomination & proclamation des trois grands Officiers & des quinze Officiers d'honneur, ratifiée & approuvée par notre T. S. G. M. lors de son installation, doivent exciter dans notre R. L. une acclamation générale, & que nous devons rendre les plus grandes actions de grâces à notre auguste Chef, d'avoir confié une portion de son autorité à des Freres aussi respectables par leurs vertus, qu'illustres par leur naissance. Les trois Chambres établies pour le gouvernement de l'Ordre, nous paroissent tendre à son plus grand bien, & devoir le procurer: elles sont d'ailleurs composées de F. dignes à plus d'un titre de l'estime des M., & nous pensons que notre R. L. se portera avec applaudissement à reconnoître & à approuver leur établissement & leur composition.

La T. R. G. L. N. de F. présente en second lieu, trois moyens de subvenir aux dépenses nécessaires du G. O.

Le premier de ces moyens, est le prix des Constitutions à accorder, qu'elle porte à la somme de cent vingt livres, & elle observe à cet égard, qu'elle est dans le dessein d'apporter un scrupule rigoureux dans la concession de ces Constitutions. Ainsi, mes Freres, nous sommes rassurés, sur leur expédition trop légère, qui jusqu'à présent a peut-être diminué l'éclat de l'A. R. en France. Ce dessein nous

L'éclipse révolutionnaire et la régénération vers 1793

Après la révolution, les activités des loges cessent. En 1793, le grand maître du GODF démissionne sans avoir de successeur. Ce n'est qu'en 1796 qu'un grand vénérable provisoire de l'ordre fut nommé.

Le Vénérable Jacques Piou écrit le 25 juillet 1800 :

« La loge de la Vertu Triomphante qui existe depuis près de quarante ans, régulièrement constituée à l'Or. de Saint-Brieuc, département des Côtes du nord, depuis 35 ans, et dont les travaux jusqu'au moment de la Révolution française ont été aussi brillants que continus, repris depuis près de sept ans avec la plus grande activité, n'a pas plutôt appris qu'il existait un nouveau G. O. de France, elle se flatte avec plaisir d'être l'une des premières loges de la République française qui se soit empressée de s'affilier au centre commun des maçons, de régénérer et régulariser leurs travaux »

Les initiations reprennent alors à un rythme effréné : 138 frères au tableau de l'an V !

On y trouve toujours Damar Villeneuve, greffier du tribunal civil

Et François Joseph Marie Couessurel de la Brousse, Rose-Croix, agrégé, venant de la loge de Moncontour, la Tendre Union, où il avait été second surveillant de 1777 à 1782.

Installation d'une loge militaire fille

Le 23 juillet 1799, la Vertu Triomphante fut chargée d'installer la loge militaire l'Egalité Triomphante. François Célestin Damart est alors 2^{ème} surveillant.

Plusieurs discours vont se succéder: celui de Curo qui fait une invocation prophétique au « Père de la Lumière », autre appellation pour le Grand Architecte de l'Univers, après le Père de la Nature et l'Être Suprême; celui de Piou, ici résumé :

« Le mal moral est un poison qui provient du ménagement dangereux à l'égard de la prétendue fragilité naturelle de l'homme. La morale maçonnique ne connaît point ce ménagement. On ne peut se libérer des jugements humains pour n'obéir qu'à Dieu ou à sa propre conscience. C'est l'avantage des constitutions maçonniques de permettre non seulement de célébrer ses propres mystères, mais encore de faire apparaître le moyen salutaire et facile de remplir ses devoirs envers le ciel, envers la patrie. Tout système personnel de pratique de la vertu n'a de sens que s'il se rapporte au bien de la société. Il ne suffit pas de travailler à sa propre perfection; il faut aimer ses semblables, les servir. Le Maçon doit être invulnérable aux passions et retenir celles des autres. Il doit écarter l'injustice, punir la fraude, dépouiller l'usurpateur, démasquer la calomnie, flétrir l'impiété, partout poursuivre le vice.

La renommée a plusieurs couronnes : les unes, sanglantes et mêlées aux cyprès, sont réservées à quelques conquérants ! L'ambition qui les saisit avec violence va les poser sur la tête altière d'un homme assis sur des ruines, d'où il contemple avec mépris les hommes terrassés à ses pieds. Les autres, les meilleures, sont celles des Catons, Socrates, du citoyen de Genève ...

Nous sommes tous hommes et par conséquent amis; nous sommes tous maçons et par conséquent frères. Notre Temple est celui de la concorde et de la charité; nous sommes les enfants de la Lumière.

Aujourd'hui, nous prenons une existence légale. Que les profanes comprennent que nous sommes au-dessus de leurs sarcasmes ! Il ne faut plus laisser en France l'ordre de la maçonnerie dans l'état d'anarchie où il a été plongé depuis longtemps. Il faut réconcilier la liberté du maçon et la loi qui l'oblige à se faire constituer. Sans constitution, on est maçon, j'en

conviens, mais sans constitution il ne peut se tenir de loges en France sans s'exposer à la sévérité des lois. La République trouvera toujours de véritables défenseurs de la liberté et de l'égalité dans tous les enfants de la Vraie Lumière.»

Après les discours, une musique «guerrière» fut jouée par la colonne d'harmonie. On procéda ensuite à la réception de deux profanes qui auront désormais la charge d'être servants (ô Révolution!): Frédéric Vatet et Claude Chenin.

Suivit un banquet où furent portées les santés d'usage. On chanta un couplet composé par le frère Abraham (absent) sur l'air du *Chant du départ*:

Célébrons dans nos chants la Grande République
Qui nous donne protection;
Quel honneur rejaillit sur l'ordre maçonnique
De cette auguste adoption.
Sous le régime du despotisme,
Nous connaissions la Liberté;
Exempts d'erreur, de fanatisme,
Nous cultivions l'Égalité.
Maçons, nos principes sublimes

Se propagent dans l'univers,
Les peuples, avec nos maximes, (bis)
Pour jamais briseront leurs fers.

Du même Abraham, un discours fut lu par Piou :

«Au milieu de tant de révolutions, un seul établissement, un seul ordre résistera au torrent des âges, la Maçonnerie (...). La loi contraire l'homme naturel qui est libre comme l'air, mais elle est indispensable en tant que frein aux passions humaines. Les états, les biens, les corps politiques, les sociétés passent. Même l'esprit des mœurs varie avec eux. La Maçonnerie demeure. L'Égalité est mère des vertus : la maçonnerie en est la meilleure expression : elle en est le type indestructible dans le sein même des confédérations sociales et politiques (...). La maçonnerie est une confédération d'hommes qu'elle ne considère que comme des hommes, n'envisageant que leurs simples facultés naturelles (...) Elle fait revivre les premières lois de la nature, elle est la mère de toutes les religions. Sa morale est faite de charité, de l'oubli des injures, de douce fraternité; elle mène à l'équilibre des opinions, à l'indulgence, à l'amitié, compagne chérie de la liberté sans licence. (...) A l'ombre même des gouvernements politiques, elle forme un gouvernement universel toujours égal et paisible. Concorde et civisme, tels sont les caractères de la Maçonnerie qui ne forme qu'une seule famille».

Après quoi, l'harmonie joua l'air: *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille?* ponctué d'une triple batterie et couronné par une chaîne d'union qui s'acheva par une parole rituelle:

«Le baiser de paix, parti de l'Orient, s'est propagé sur les colonnes et a été renvoyé à l'Occident.»

L'empire

Dans les différents tableaux des membres de la loge de 100 à 1806, on relève :

Louis Bienvenüe,
avocat et magistrat né le 29-1-1761 à Plancoët,
orateur en 1802 et 1804, vénérable en 1806

François Marie Couessurel,
ancien représentant du peuple, né le 15-5-1741 à Moncontour
François Célestin Damar-Villeneuve,
greffier du tribunal civil, né le 21-4-1753 à Moncontour,
1^{er} surveillant en 1800, trésorier en 1802,
Henri Joseph Le Lepvrier,
juge à Guingamp, né le 24-1-1749 à Plésidy

En, 1800, l'Etoile des Maçons de Guingamp reprend force et vigueur et emmène
entre autres les frères Le Lepvrier, juge à Guingamp et Onfray-Kermorquin
Le 2 mai 1803, est installée la loge de la Paix à Lannion, par essaimage de 8 frères
Le 5 mars 1802, essaimage encore pour fonder l'Union Philanthropique de Lamballe

Louis Bienvenüe

Le dernier vénérable de La Vertu Triomphante avant la mise en sommeil provisoire de la loge fut Louis René François Bienvenüe (plus tard Bienvenüe père). Qui était-il ? Nous le savons notamment par la notice nécrologique paru le 11 avril 1835 dans *La Feuille d'annonces littéraire, agricole, industrielle, commerciale des Côtes-du-Nord* (n° 326, 25^e année) éditée par Chevalier, rue Saint-Pierre et imprimée par Guyon aîné :

«(...) né à Plancoët le 29 janvier 1760, fit à Saint-Malo d'excellentes études qu'il acheva au collège de Rennes. Reçu avocat en 1781, il exerça pendant quelques années au parlement. Pour faire connaître ce qu'il était déjà, il suffit de dire que le docte et profond Lanjuinais, son professeur, avait pour lui un attachement particulier (...). Dévoré de l'ardeur de s'instruire, il fit pour lui seul un *Dictionnaire raisonné de la coutume* (...).

Il fut ensuite procureur fiscal à la juridiction de Trans (évêché de Dol), jusqu'en 1790, époque à laquelle il devint chef de bureau à l'administration départementale des Côtes-du-Nord. En 1791, il fut nommé secrétaire en chef du district de Lamballe (...)

Sa tête fut menacée par la résistance qu'il opposa aux insolentes exigences de deux délégués des jacobins de Paris: ceux-ci le dénoncèrent à leur club central et sans le 9 thermidor, son nom eût grossi la liste des hommes de bien qui furent alors immolés.

Connu par son goût pour les lettres, il fut en l'an III envoyé à l'école normale, où il suivit les cours des Gail, des Sicard, des Volney, des Laharpe. La constitution de l'an III ayant aboli les districts, il se retire à Moncontour. Affligé avec tous les vrais patriotes de l'affreuse réaction qui couvrait la France, (...) il publia en l'an V un écrit intitulé: *Lettre à certains journalistes* (...) En l'an VI, il fut nommé commissaire du gouvernement près le tribunal correctionnel de Saint-Brieuc et directeur du jury d'accusation; il exerça en même temps, près les tribunaux civil et criminel, la profession de défenseur qui n'était pas incompatible avec ses fonctions. Souvent, il eut le bonheur d'arracher des victimes aux lois terribles de ce temps-là; il suffira de citer un sieur Le B. pris les armes à la main (...)

Il se délassait de ces travaux par des productions ingénieuses où il célébrait les triomphes de son pays, et des défaites de ceux qui en avaient conjuré la ruine (..): cette charmante facétie en vers dissyllabes, intitulée : *Quel dommage! rêve d'un émigré*, et cet *Almanach chantant pour l'an VII*, ou à côté de vaudevilles pleins de grâce et d'enjouement, (...) sous le titre de chansons, une ode : *La France aux émigrés* ; un magnifique Dithyrambe adressé *Aux Français libres* et un hymne sur *La Paix de Campo Formio*. On connaît aussi ses vers sur *l'Assassinat des ministres français à Rastadt*, ses couplets sur l'inauguration de l'école centrale.

Juge de paix en l'an IX et membre du jury d'instruction, c'est à ses soins que l'on dut

l'enseignement de la langue grecque au collège de Saint-Brieuc. On se rappelle encore son discours à la distribution des prix de l'an IX (...) modèle du genre (...) Chénier, alors inspecteur des études, passa par Saint-Brieuc (...) Bienvenüe l'alla voir en qualité de membre du Jury.

(...) Consommé dans la science du droit Romain, il a traduit pour son utilité personnelle, les institutes et des titres entiers du Digeste. Il a fait de plus un traité des lois à l'instar de celui de Cicéron, dans lequel il puisa son épigraphe (...) il se livra à de nombreuses recherches sur l'histoire de France.

(...) De 1801 à 1811, il publia dans les causes majeures, divers mémoires aussi remarquables par la pureté du style que par la force de la logique et la profondeur de la pensée. Nous citerons entr'autres, l'affaire Margeot, soumise au Conseil d'État, où il ne s'agissait pas moins que de toute la fortune d'un honnête cultivateur convoitée par un membre du sénat impérial.

En 1811, Bienvenüe devint juge, puis vice-président du tribunal de Saint-Brieuc: en 1815, élu à la Chambre des représentants, il signa la protestation du 5 juillet. Rentré dans ses foyers, il ne pouvait manquer d'être arraché de son siège par la réaction; il reprit alors sa profession d'avocat. (...) Ardent propagateur de l'instruction, il prit en 1819 la défense de l'enseignement mutuel attaqué par J. M. de Lamennais.

Son âge, ses infirmités toujours croissantes ne lui ôtaient rien de son activité. De 1819 à 1825 il a publié différents mémoires (...) Cet homme était tourmenté d'un rhumatisme qui pendant 41 ans ne lui a pas donné un instant de relâche.

En août 1830, nommé conseiller de préfecture, sans l'avoir demandé, il ne tint qu'à lui d'être appelé à la cour de Rennes (...) mais la place de vice-président était devenue vacante à Saint-Brieuc, et il préféra rester avec ses anciens collègues (...) Il reprit à 70 ans et acheva ses *Observations sur les réformes à faire au code civil* (...) Il s'occupa aussi d'un grand travail sur *l'Histoire ecclésiastique dans le moyen âge* (...) Enfin en 1831, il adressa à la Chambre des députés une pétition sur l'amélioration de l'instruction publique.

Le 4 avril 1835, sans douleur, sans agonie, il s'est endormi du sommeil du juste entre les bras de ses enfants.

(...) toutes ses actions ont été marquées au coin du patriotisme le plus vrai, du désintéressement le plus pur, de la probité la plus rigide. (...) Sa tête vénérable rappelait un de ces vieux magistrats du temps des Séguier et des Lamoignon. »

L'intérêt de ce texte est qu'il a pour auteur le propre fils de Bienvenüe, Arsène, avocat, né à Moncontour le 23 août 1798, franc-maçon lui-même, qualité qui nous permet de mieux connaître les activités maçonniques de son vénérable de père. En effet, Arsène Bienvenüe est aussi l'auteur d'un manuscrit inédit de 102 pages dont le texte est en notre possession et qui relate toute la vie de son père. Les pages 52 et 53 nous éclairent sur la foi maçonnique de celui-ci :

«La loge maçonnique de La Vertu Triomphante constituée à l'orient de Saint-Brieuc était alors composée de l'élite des citoyens : un homme tel que mon père devait être avidement recherché ; aussi sollicita-t-on avec empressement le bonheur de l'y posséder: à peine reçu, il parvint aux premiers grades, et fut orateur de la loge; il s'y distingua comme partout par des discours d'une beauté remarquable principalement lorsqu'il fut député par le G.. O.. pour aller installer la loge de Lannion; je l'ai cherché depuis et j'ai eu bien du regret de ne pas le trouver; c'était le chef-d'œuvre du genre; mais il valait moins peut-être qu'un autre discours prononcé à un banquet d'adieu que la loge donnait aux officiers d'un régiment qui partait deux jours après : ce n'était pas de ces lieux-communs farcis du jargon maçonnique, c'étaient les adieux à des amis, à des frères lors d'une séparation douloureuse,

aussi l'effet en fut-il incroyable. Les officiers en pleuraient d'attendrissement.

La maçonnerie inspira aussi au poète deux cantiques intitulés l'un *Le Sorcier*, l'autre *La Perpendiculaire* (...) le refrain de chacun d'eux: le 1er commence par une petite incorrection fort rare chez notre auteur :

Air : du *Vaudeville d'Epicure*

Amis de la maçonnerie
Savez-vous ce qu'on dit de vous
Et que d'un peu de diablerie
Le peuple vous accuse tous :
Dès que quelqu'un de nous se montre,

Toutes les vieilles du quartier
De crier: fuyez sa rencontre ! (bis)
C'est un maçon, c'est un sorcier !»

voici le dernier couplet :

Mais tandis qu'ici je m'é gare
A chanter ces faibles couplets;
Et que ma muse un peu bizarre
Rend mal des sentiments si vrais,
Riant de la sottise extrême

Du rimeur qui vient l'ennuyer;
Chacun de vous dit en lui-même (bis)
Notre frère n'est pas sorcier. »

Et l'assemblée répétant en chœur avait soin de retourner le refrain et de dire :

Chacun de nous dit en lui-même
Notre frère est un vrai sorcier !

On voit bien que le poète avait la manière de s'attirer le compliment : mais le tour est ingénieux.

La Perpendiculaire est meilleure, fort jolie et respire une gaieté franche que n' ont pas toujours les poésies de l'auteur: c'est la seule fois où il se soit laissé aller à la gaudriole gardée d'une manière spirituelle mais visible cependant; jamais avant ni depuis sa muse ne s'est autant émancipée, et certes c'est bien peu de choses.»

Cette poésie que le fils Bienvenüe n'a pas osé rapporter dans son manuscrit se trouve aux archives départementales des Côtes-d'Armor:

Air: De la croisée

Au bonheur d'être dans ces lieux,
Frères quel autre est comparable?
A nos ébats les plus joyeux
Préside la sagesse aimable :
Car incapable de céder
Aux impressions de vulgaire
En tout nous aimons à garder
La perpendiculaire

Oui les mesures du compas
Pour emblèmes nous sont données ;
Pourtant je ne répondrai pas
De l'effet de ces Canonées
On peut s'oublier aisément
Dans une rencontre si chère;
Et perdre au moins pour un moment
La perpendiculaire.

Tant qu'il faut généreux et bon,
De son ordre se montrer digne,
Le véritable Franc-Maçon,
Point ne s'écarte de la ligne :
Mais qu'un jeune objet plein d'appas
Attaque la vertu d'un frère,
Adieu, Règle, Équerre, Compas
Et perpendiculaire.

Si nos statuts semblent bannir
Un sexe à qui tout rend les armes :
Ah ! ce n'est pas pour le punir
De sa faiblesse et de ses charmes !
Mais il ne trouve nul appas
Dans le Compas et dans l'Équerre,
Sur toute chose il n'aime pas
La perpendiculaire.

Il a du ciel tous les bienfaits,
Le Maçon qui dans son ménage
Des nombres heureux et parfaits
A volonté pour faire usage ;
De ses maçonniques travaux
Il reçoit le plus doux salaire,
Il perd et retrouve à propos
La perpendiculaire.

Frères de nos antiques lois
Je connais l'austère prudence;
Mais l'on peut s'égarer parfois,
Et la première est l'indulgence.
Et ! n'allez donc pas réprover
La muse indiscrete et légère,
Qui n'a pas su trop conserver
La perpendiculaire.

Vocabulaire de la franc_maconnerie militaire :

Barrique =bouteille, carafe
Canon=le verre
Charger les canons=remplir les verres
Poudre forte=le vin
Poudre faible=l'eau
Poudre très forte=liqueurs

La Perpendiculaire fut chantée pour la première fois à l'installation de la loge l'Union Philanthropique de Lamballe, pour laquelle Bienvenüe, alors orateur de La Vertu Triomphante, fut délégué par sa loge pour l'y représenter. «De grands applaudissements accueillirent cette fraternelle prestation.»

Élu des Quinze en 1802, absent au tableau de 1800, Bienvenüe dut être initié en 1801 et parvenir très vite, comme le dit son fils, aux plus hauts grades. Il est S.P.R.C. en 1804. Irrésistible ascension maçonnique: orateur en 1802, 1804, vénérable en 1806, vénérable maître honoraire en 1822, Très Sage du Chapitre en 1823.

Bienvenüe se maria en 1792 avec Marie-Anne Couëssurel, de Moncontour (qui mourut à Saint-Brieuc en 1811). Il eut sept enfants dont Arsène, déjà cité, et Fulgence, notaire à Uzel, lui même père de treize enfants dont Fulgence, né le 17 janvier 1852, le «père» du métro de Paris.

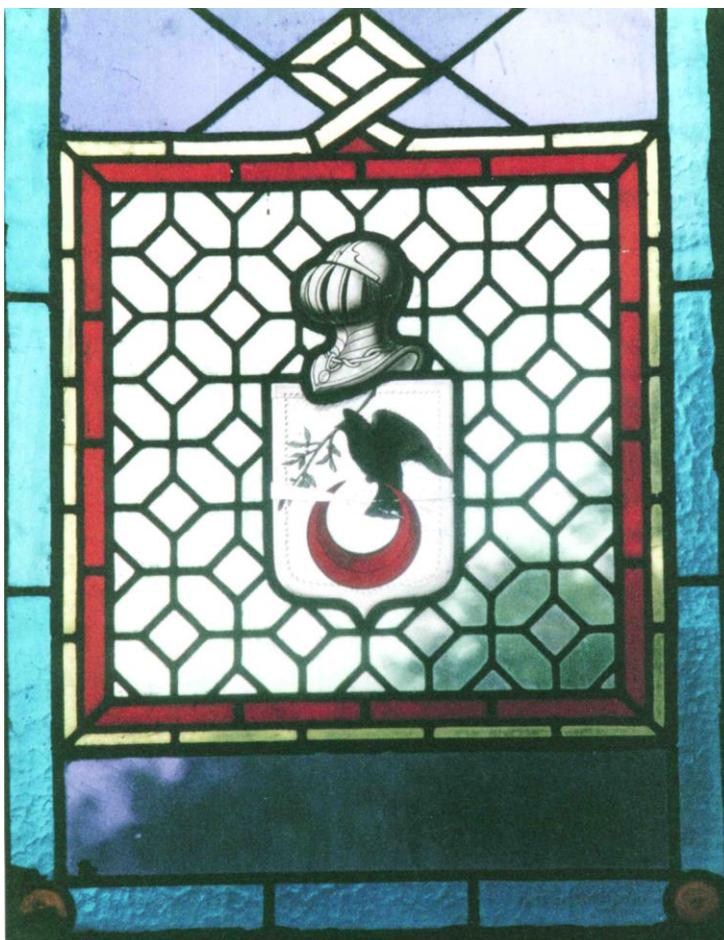
On ignore les raisons de la cessation des activités de la loge après 1806. Lors de la reprise de 1821, le Grand Orient de France déclarera que «cette loge n'est plus sur le tableau des loges actives depuis 1809.» Mais il s'agit là d'une date retenue par le G.O.D.F. probablement en vue du règlement des arriérés de capitation.

La date à retenir paraît bien être celle de la mise en sommeil de La Vertu Triomphante à un moment où le siècle n'avait que six ans. Il y avait déjà deux ans que Napoléon avait définitivement percé sous Bonaparte. Cambacérès venait d'être placé par Napoléon à la tête du Grand Orient. L'hégémonisme impérial sur les loges devenait sans doute insupportable pour les maçons briochins, fervents républicains...

En 1821 la loge bleue, celle des trois premiers grades, reprit ses activités. Le tableau mentionne alors le père Bienvenüe et deux de ses fils : Florian-Joseph et Arsène. Mais l'activité avait cessé en 1827, date d'un jumelage avec la Parfaite Union de Rennes.

Couëssurel ou Couessurel.

D'après la Bio bibliographie Bretonne de René Kerviler
et complété grâce à plusieurs documents manuscrits



Vitre d'une fenêtre de la bibliothèque de Penanros

Nom d'une ancienne famille, originaire de Plédran, où se trouvait une terre de ce nom ; qui portait anciennement « *d'argent à la colombe de sable posée sur un croissant de gueules et tenant en son bec un rameau d'olivier de sinople* » puis, pour la branche subsistante de la Ville Nizan : « *d'argent au coq de sable empiétant un vol de même* », c'est-à-dire coq sur aile (*Courcy*, III, 554, et pl. 1 des additions, n^o, 9 et 10) ; et dont un des titulaires, *sr de Bélesbat*, avocat à Vannes, se désista de ses prétentions à la noblesse en payant 100 liv. le 24 octobre 1668. - Elle se divisa en plusieurs branches dites *du Fresche*, *du Martray*, *de la Brousse*, et de *Villenizan*, aujourd'hui toutes éteintes, sauf la dernière. Les notes qui suivent sont extraites, pour la plupart, de mes papiers de famille. - Il y avait aussi un Traict de *Couessurel* ou *Couëssurel* en Iffendie (*Des Salles*, p. 192).

1- Bertrand Couessurel, sr de la Brousse,

né en 1570, épouse Jeanne *Caro*, achète en 1623 le manoir de la Ville-Hervé en Plédran, est cité en 1639 dans un aveu au duché de Penthièvre pour *La Cloture Couessurel* en Plédran, et mourut en 1660, ayant eu 3 fils :

1.1- Pierre, auteur de la branche *du Fresche* qui suit;

1.2- Alain, auteur de celle de *La Brousse*, qui suit \$2;

1.3- Raoul Couessurel, recteur d'Uzel en 1662 et de saint Careuc en 1669.

A. - branche du Fresche.

Honorable homme *Pierre Couessurel*, fils de Bertrand qui précède, né en 1601, habitait *La Ville-Hervé*, il mourut en 1669, laissant d'Anne *Hinault* :

A-1- Vincente, épouse Guillaume Tainguy, fils d'Olivier

A-2- Jeanne, épouse en 1668 Jacques Corlay, puis Claude Bouveresse

A-3- Louis Couesurel, qui suit

A-4- Renée, épouse Jean Hinault, fils d'Yves et de Jeanne de la Touche

Habite en la paroisse de saint Careuc

Louis Couessurel, fils de Pierre qui précède, notaire à la Ville-Hervé, greffier des juridictions de Plédran, La Ville-Hélio, La Houssaye, *Couessurel*, etc. qui épousa Marie *Collas* et mourut comme son père en 1669. Marie *Collas* était fille de Yves, marchand à Guingamp et de Marie le Parc

A-3-2- Toussaint René, qui suit,

A-3-4- Louis, né en 1660

A-3-3- Françoise, née en 1664, épouse à Guingamp Pierre Marion, marchand à Guingamp

A-3-1- Anne, née en 1668, épouse François Michel Sr de Cleuzdrain en Plouizy

Toussaint-René Couessurel, sr du Fresche, fils de Louis qui précède, né en 1657 à La Ville-Hervé, en Plédran, fut comme son père, greffier de plusieurs juridictions, épousa en 1688 Anne *Auffray*, fille de François, notaire de La Houssaye, et de Denise Roulin. François *Auffray* était fils de Alain. *Toussaint-René* mourut en 1703 (Voy. son hommage pour Le Fresche en Plédran, en 1690, aux *Arch. Des C. du-N.*, E, 792), laissant :

A-3.2.1- Briec prêtre à Moncontour et prieur de Pirieux en 1762

A-3.2.2- *François Couessurel Sr du Fresche*, fils du précédent, né en 1700, employé aux fermes, épousa Françoise *Belivet*, d'Allineuc, fille de Pierre et de x Moton, d'où :

Briec, curé à Moncontour

Marie Madeleine, épouse vers 1762 Baptiste Roussel de la porte neuve

Françoise Jeanne, épouse vers 1762 Jean Loisel

A-3.2.3- Denise Françoise, épouse Gilles Allain du Mont d'où :

Marthe, épouse Jacques Jegou

Anne Françoise

Petronille

A-3.2.4- Marguerite Hélène, épouse en 1725 René Georges Loncle de Launay

Fils de François et Sainte Manoir

Procureur à Moncontour, maire de Moncontour

- René Georges, curé de St.Mathurin de Moncontour

- François René

- Elisabeth Marguerite,
qui épouse en 1749 son cousin François Marie Couessurel, qui suivra
- Mathurin Joseph, mort en 1760
- Jean Louis René Georges
épouse Françoise Louise Mathurine Loncle, sa nièce
avocat, professeur de droit à Rennes, mort en 1804
- Arthur Charles Loncle des Alleux
- René Georges
Il épousa en seconde noce Peronelle Mathurine Poilpré du Pray

Branche éteinte.

B. - Branche de la Brousse.

2- Alain Couessurel

Honorable homme Alain Couessurel, sr de la Brousse, second fils de Bertrand, ci-dessus cité et de Jeanne Caro, né en 1603, mort en 1675, fut fermier de terres seigneuriales, épousa vers 1650 Renée *Auffray*, fille de Jean et de Catherine Tulon. Jean *Auffray* étant lui-même fils de Julien.

Il habitait le bourg de Plédran, et laissa plusieurs fils, parmi lesquels:

2.1- Jean Couessurel, Sgr la Brousse et de la Haye, qui succéda, comme notaire et greffier à Plédran, à son cousin Louis, de la branche du Fresche, ci-dessus cité, se désista de ses prétentions à la noblesse le 11 septembre 1668, (quelques jours avant un autre de leurs cousins. Louis *Couessurel, sr de Bélesbat*, avocat à Vannes, qui se désista le 24 octobre), épousa Olive Rouault

2.1.1- Jean II, notaire et procureur fiscal à Plédran, épouse Jeanne Lavy

2.1.1.1- Jean III épouse Anne de Férault

- Jean IV, C. du Madray.

- Anne

- Marie

2.1.1.2- Anne

2.1.1.3- Marie

2.1.2- Jeanne, Pierre Fravau, d'origine basque

2.1.3- Toussaint, prêtre

2.1.4- Peronnelle, épouse Roland Foulvertret

2.2- Bertrand II, Couessurel de la Maisonneuve qui suit \$3

2.3- François Couessurel, sr du Bourg, auteur du rameau de la Villenizan, qui suivra.

2.4- Sébastien

2.5- Julienne

2.6- Thérèse, épouse Julien Mahé à Chatelaudrin

3- Bertrand Couessurel de la Maisonneuve

né à Plédran en 1630, épousa Anne *Biche de flédéleac* et eut pour fils Louis qui suit \$4

4- Louis Couessurel, sr de la Maisonneuve et de la Brousse,

né à Plédran en 1660, mort en 1730, qui épousa à Lamballe, Monique-Françoise Gallet (1679-1760) fille de Julien et Olive Hamon, soeur de l'abbé Gallet, l'historien de Bretagne.

4.1- François Marie, qui suit \$5

4.2- Catherine Françoise

épouse noble homme Yves Loisel, sr du Tertre

Monique-Françoise Gallet se remaria à Julien Annibal Caro des Frêches, doyen des notaires de Lamballe, d'où Julien et Jeanne

5- François Marie Couessurel de la Brousse

né en 1714, mort en 1760, avocat au Parlement, docteur agrégé des facultés de droit de Rennes, épousa en 1741 à Moncontour, sa cousine Elisabeth-Marguerite Loncle de Launay, fille de René-Georges (maire et consignataire de Moncontour), et de Marguerite-Hélène Couessurel du Fresche, citée ci-dessus, se rendit adjudicataire des octrois en 1774. René Georges était fils de François et de Sainte Manoir. Voir la généalogie Loncle de Launay.

Il fut le père de :

5.1- François-Joseph-Marie, le député aux Anciens, qui suit, \$6

5.2- Elisabeth-Pauline Couessurel
(1742-1822), religieuse à l'Hôtel-Dieu de Moncontour

(Arch. de la L.-Inf, B, 2227 ; Arch. d'I.-et-V., C, 530, etc.).

6- François-Joseph-Marie Couëssurel de la Brousse,

Fils du précédent, né à Rennes le 6 septembre 1741, licencié ès lois à Rennes en 1762, avocat en 1768, procureur à Moncontour de 1765 à 1790, épousa le 12 janvier 1762, à Moncontour, Suzanne-Hélène Faiguet des Noës (4-8-1742, 27-1-1787), nièce de l'encyclopédiste, [fille de François Marie Faiguet, négociant, et de Marie Anne Poilpré du Pray, nièce de F. de Villeneuve, l'encyclopédiste. Voir les généalogies Faiguet des Noës et Poilpré du Pray.]

Membre en 1775 de la loge la Vertu Triomphante de Saint Briec, rose croix, 2^{ème} surveillant.

Fondateur en 1776 de la loge la Tendre Union à Moncontour (1^{er} surveillant puis maître des cérémonies)

Il fut juge au tribunal du district de Broons de 1791 à 1795, administrateur du département des Côtes-du-Nord en 1795, le 13 avril 1798 député aux Anciens en l'an VI, et mourut à Moncontour le 31 octobre 1802, laissant :

6.1- Mathurin, qui suit, \$7

6.2- Marguerite-Anne-Jeanne Couessurel (1768-1811), mariée à Louis-René-François *Bienvenue* qui fut député pendant les Cent-Jours. Voir la généalogie Bienvenue.

6.3- Joséphine Couessurel, (1772-1845) sœur Thomas, religieuse hospitalière, qui fut supérieure de l'hospice de Dol

6.4- Jeanne-Marie Couessurel (1776-1845), qui épousa en 1791 à Moncontour Jean-Baptiste *Veillet du Fresche*, négociant en toile, à Cadix, acquéreur de biens nationaux, exécuté par les chouans en 1803 (ou 1807)

6.4.1- Jeanne Marie, née en 1798 à Moncontour, morte le 14-11-1870 à St-Briec
épouse Gaspard René Riollay, né le 17-3-1783 à Rennes,
mort le 15-1-1861 à St-Briec
école polytechnique en 1800
sous lieutenant en 1802
officier du génie pendant la campagne de Russie
était présent à Austerlitz, Wagram, moskova
chef de bataillon au Kremlin
lieutenant colonel en 1830, chevalier de St-Louis
colonel chargé de la direction des fortifications à Brest

lieutenant colonel du génie à Metz, Rouen puis Paris
détaché au ministère de la guerre
député des cotes de nord de 1831 à 1834
retraité en 1845

6.4.2- Jean Baptiste, né en 1802 à Moncontour, mort le 2-11-1874 à Lorge
épouse en 1833 Victorine Anne Marie Allenau, fille de Jean Marie
négociant à l'Hermitage en 1845
Maître de forges (fonderie du Pos) en l'Hermitage
Propriétaire du château de Lorge avec son beau père
Marie, née en 1838, épouse en 1857 Jacques le Pomelec, armateur
Jean Baptiste, né en 1842, député
Gaspard, née en 1844, mort en 1869
Victor, né en 1839, épouse en 1873 Marie Montjarret de Kerjégu
Victorine, religieuse
Louise, née en 1840, épouse Jean Marie Garnier Bodéléac, député

6.5- François Marie Couessurel, né en 1781, officier de marine, mort en mer comme aspirant le 24-7-1822, sur la frégate *la romaine*, en Guadeloupe.

Voy. sur lui une notice, au Dict. des Parl. fr., II, 199, qui l'a insérée d'après mes notes avec un lapsus de copie en l'appelant administrateur du Calvados au lieu des Côtes-du-Nord et sur ses enfants, les deux documents suivants :

- 1 . -Mémoire pour MM. Loncle Desalleux et M. et Mme Saullay, contre M. Couëssurel et la famille Bienvenue (par Duval-Villebogard).- S. l. n. d. (Saint-Brieuc, Prudhomme, 1825), in-4°,42p.
2. - Réponse des sieurs Couëssurel et Bienvenue, père et fils, aux plaidoyers et au mémoire du sr Loncle Desalleux, etc. (par Bienvenue) et consultations signées Lemeur et Aulanier. - S. l. n. d. (Saint-Brieuc, Guyon, 1826), in-8°, 115 p.

7- Mathurin Couessurel de la Brousse

né à Moncontour, le 11 oct. 1777, engagé volontaire en 1795, figure comme officier d'infanterie sur la liste des notables départementaux des C.-du-N. pour Moncontour en l'an IX. Rentré dans la vie civile, il épousa le 19 1 1818 à St.-Brieuc Adèle-Marie-Hélène *Muller*, fille du chef de bataillon *Philippe Muller*, dont j'ai pris plusieurs fois le pseudonyme¹, et de Hélène Jeanne Marie Odio de Baschamp. [Voir les généalogies Muller et Odio de Baschamp.]

Il devint receveur de l'enregistrement à Uzel et à Loudéac, puis conservateur des hypothèques à Vannes où il mourut à Vannes le 6 février 1848, laissant 4 filles, les « quatre sœurs » Couessurel.

Son gendre Kerviler raconte dans ses mémoires l'opération de la cataracte qu'il subit à Nantes.

7.0- Hélène Couessurel de la Brousse (1818-1818)

7.1- Marie-Louise Couessurel de la Brousse, (née le 30-6-1820 à Uzel , morte le 24-11-1862 à Vannes) qui épousa le 27 avril 1840 à Vannes, le lieutenant de vaisseau Joseph Pocard (*du Cosquer*) Kerviler, fils de René et de Marie Josephe Chesnay. (Voir la généalogie Pocard).

7.2- Adèle-Marie Couessurel de la Brousse, (née le 27-4-1822 à Uzel, morte le 10-1-1874 au Mans), qui épousa le 3-5-1841 à Vannes, le receveur de l'enregistrement Charles *Philippe de Kerarmel*, fils de Marcel Dominique et de Joséphine Marie Angèle Landomy.
[Voir la généalogie Kerarmel]

7.3- Pauline-Marie Couessurel de la Brousse (née le 6-4-1824 à Uzel, morte le 21-11-1887 à Elven), qui épousa le 17-5-1846 à Vannes, Paul-Marie *Lefranc*, notaire à Elven, maire d'Elven, fils de Paul et de Anne Leyadeaux
[Voir la généalogie Lefranc.]

7.4- Lise-Marie Couessurel de la Brousse, (née le 20-5-1826 à Uzel, morte le 7-3-1903), qui épousa le 5-7-1853 à Vannes, le médecin de. la marine *J.B. Fonssagrives*, médecin de marine puis professeur à la Faculté de médecine de Montpellier.
[Voir la généalogie Fonssagrives.]

Branche éteinte du côté masculin, mais qui n'est pas prête à s'éteindre du côté féminin, par la nombreuse descendance des « 4 sœurs ».

¹ C'est René de Kerviler qui parle

C. - Branché de la Villenizan.

C.1- *François Couessurel, sr du Bourg, 3ème fils d'Alain Couessurel de la Brousse, ci dessus cité, épousa Jeanne Mahé, de Ploeuc d'où*

C.2- *Pierre Couessurel de Launay, qui acheta une charge de procureur à la Cour royale de st-Brieuc vers 1710, et fut membre de la communauté de ville en 1727 (Arch. des C.-du-Nord, B, 93).*

C.3- *Etienne C., sr de la Villenizan, fils de Pierre Couessurel de Launay, qui précède, fut procureur du roi, syndic de la communauté de ville de St-Brieuc en 1758 (Lamare, hist. de St-Brieuc, p. 173), et père d'un autre Etienne, qui épousa N. Rocolay, de Plouguenast, dont :*

C.3.1- *Marie C de V., qui épousa Louis-Jean Prudhomme, imprimeur à St-Brieuc député des C-du-N. aux Anciens en l'an VI*

C.3.2- *Pacifique C. de la V., qui épousa N. Garnier Bodéjac d'où :*

- *Pacifique, né en 1819, receveur de l'enregistrement, retraité au Mans en 1881*

- *Jules C. de la V., épouse Yvonne Méheud;*

C.3.3- *Julien C. de la V. (1781-1864), qui épousa Jeanne Leuduger-Fortmorel, dont Jules C. la V. mari de N. Le Moulec, et père de 2 filles, dont l'ainée a épousé un Viet-villeneuve.*

L'abbé Le Mée signale un *Pierre-Jean Couessurel, né en 1719, prêtre en 1748, recteur de Pordic en 1771, qui doit appartenir à cette branche.*

Généalogie Bienvenue

D'après la biobibliographie bretonne de René Kerviler
et mis à jour d'après plusieurs documents manuscrits

Nom de famille qu'on rencontre en surnom dès le XIII^e siècle pour une *Beneventa*, femme d'Eudes, *Dolon*, chevalier, dans une charte du cartulaire de Beauport en 1254. - Il est actuellement porté par une famille nombreuse, originaire des environs de Lamballe, qui a jeté divers rameaux à St-Brieuc, à Uzel et à Morlaix et qui a produit des avocats, des médecins, des députés, des capitaines de frégate et un ingénieur distingué.

François B., de Lamballe, lieutenant de vaisseau sur la frégate *la Coquille*, prend le commandement de cette frégate après la blessure du commandant au combat du 21 vendémiaire an VI, et est tué à la fin du combat. On propose son nom pour l'inscription de la colonne départementale des Côtes-du-Nord en l'an VIII. (*Revue des Arch. hist. Des C.-du-N.*, 3^e liv. p. 94).

Jean-Baptiste B., né à Hédé en 1732, fils de *Tacques B. du Colombel*, fut recteur de N.-D. de Vitré en 1769, recteur de St-Aubin de Rennes en 1775, incarcéré à St-Molaine comme insermenté en 1792, chanoine de Rennes en 1804, et mourut le 23 janvier 1810 (*Pouillé de Rennes*, I, 750; V, 570, 660 ; VI, 505). - Et voy. *Arch. de la L.-Inf.* B, 2544. - Il avait signé, comme *député des recteurs*, le procès-verbal de l'Assemblée municipale de Rennes, le 16 juillet 1789.

Un procureur au Parlement en 1785 (*Almanach de Bret.* pour 1785).

1- Louis Bienvenue

épouse Marianne Maréchal d'où :

2- Louis-René-François Bienvenue, né à Plancoët le 29 janvier 1761, avocat au parlement, assista au siège de Granville comme volontaire des Côtes-du-Nord en 1793 ; commissaire national près le tribunal correctionnel de St-Brieuc en l'an VI, mentionné, comme simple homme de loi sur la liste des *notables départementaux* des Côtes-du-Nord en l'an IX, juge de paix à St-Brieuc en 1802. Orateur de la loge : la *Vertu triomphante de saint Brieuc* puis vénérable en 1806, SPRC, et vénérable honoraire en 1821. *Juge* suppléant au tribunal civil en 1805, vice-président en 1811, député des Côtes-du-Nord à la chambre des Cent-Jours, en 1815, remplacé au tribunal par Guinot-Boismenu en 1816, redevenu alors simple avocat, puis de nouveau vice-président en 1830 ; il est mort à St-Brieuc le 4 avril 1834. On a de lui :

1. - Considérations sur la situation intérieure de la France, (au moment de l'entrée en fonctions du Directoire). - Publiées dans *la Décade philosophique*, en l'an V, t. IV, p. 311 à 320.
2. - Discours prononcé à l'ouverture du cercle constitutionnel. de Port-Brieuc, le 15 brumaire anVII. - *Port-Brieuc*, J.-M. Beauchemin, in-8°, 8 p.
3. - Couplets : O divine *Philosophie*, etc., chantés à Saint-Brieuc à la fête de la Renaissance et inauguration de l'Ecole centrale des Côtes-du-Nord, le 10 prairial an VII, transcrits sur le

registre municipal de l'an VII, au compte-rendu de la fête (f° 26 à 37) et publiés p. 40 du *Procès-verbal de la fête* etc. (*Port-Briec*, Bourel, in-8°, 116 p.) et par Le Maout aux *Annales armoricaines*, p. 402, 403.

4. - Couplets chantés à St-Briec, à la fête funéraire, célébrée le 9 floréal an VII, en mémoire des plénipotentiaires français assassinés à Rastadt, transcrits au *registre municipal* et mentionnés aux *Annales armoricaines*, p. 404.

5. - Discours prononcé le 4 fructidor an X, à la distribution solennelle des prix de l'École centrale du département des Côtes-du-Nord, par *Louis-René-François B.*, membre du jury d'instruction, et traduit en latin par le citoyen Fromaget, professeur de langues anciennes. *St-Briec*, Bourel, an XI, in-12, 27 p.

6. - Almanach républicain, cité par la *Biog. Bret.*, mais que je n'ai pas retrouvé.

7. - De l'instruction primaire. De l'instruction secondaire. (*ibid*).

8. - Quel dommage! lettre trouvée dans le portefeuille d'un émigré, et traduite de l'allemand. - *Lamballe*, Bourel, s. d. in-8°, 17 p. (*biblioth. de Nantes*, n° 27324).

9. - Réponse des sieurs Couessurel et *Bienvenüe*, père et fils, aux plaidoyers et au mémoire du sieur Loncle des Alleux aîné, tant pour lui-même que comme étant aux droits de son frère Auguste-Frédéric, des sieur et dame Saullay, etc. - S. l. n. d. (*St-Briec*, Guyon, 1826), in-8°, 103 p., suivie d'une consultation de MM. Lemeur et Aulanier, p. 103 à 115.

La rédaction est de *Louis Bienvenüe* qui y parle toujours à la première personne. Il s'agit d'un procès au sujet de la succession de Jean-Louis-René Loncle de la Coudraye, ancien professeur en droit en la Faculté de Rennes, mort à Moncontour le 29 germinal an XII.

Sur Louis *Bienvenue*, voy. la *Biog. nouv. des Contemp.* d'Arnault; - la *Biog. univ. potlat. des Contemp* de Rabbe et Boisjolin ; - de Garaby, à l'*Annuaire des Côtes-du-Nord* pour 1836 ; - Jollivet, *Les Côtes-duNord*, II, 274; - Gayot-Delandre à la *Biog. Bret.* etc. - et le *Mémoire pour MM. Loncle des Alleux, Saullay, etc.*, , signé Duval-Villebogard, avocat (*Saint-Briec*, Prudhomme, 1825, in 4°, 42 p.) auquel répond le n° 8 précédent.

Il épousa Marie-Anne *Couëssurel de la Brousse* (1768-1811), d'où une nombreuse postérité, sortie de quatre fils : *Florian, Arsène, Fulgence* et *Zozime*.

2.1- Estelle Bienvenue, née en 1793 à Lamballe, morte en 1815 à Saint-Briec

2.2- Louise, née en 1794 à Lamballe, morte en 1811 à Saint-Briec

2.3- Florian-Joseph B., fils du précédent, né à Moncontour en 1796, chirurgien, capitaine au long cours, mort au Légué le 25 août 1851, père d'une fille *Anna B.* qui a épousé son cousin *Albert B.*, ci-dessous.

membre de la loge la vertu triomphante en 1821, maître.

Sa veuve Mélanie-Marie-Marguerite Guyho, née le 17 avril 1820, à Bannalec, fille de Samson Marie Charles et de Angélique Daniel de Beaupré, s'est faite religieuse de St-Vincent-de-Paul et a été longtemps supérieure de la maison de Clermont-Ferrand.

2.3.1- Mélanie 1842-1872

2.3.2- Anne Marie Angélique, née en 1844 au Legué, morte le 18 janvier 1885

à Morlaix

épouse le 29 juin 1864 son cousin Albert Antoine Auguste Bienvenue

2.4- Arsène-Augustin Bienvenue, frère du précédent, né à St-Brieuc le 25 août 1798, avocat à St-Brieuc, membre de la loge la vertu triomphante en 1821, compagnon ; conseiller municipal en 1835, membre de la commission administrative de l'hospice, et capitaine rapporteur de la garde nationale en 1830, adjoint au maire en 1818, (Lamare *Hist. de St-Brieuc*, p. 304, 305, 321) bâtonnier des avocats de St-Brieuc, mort à St-Brieuc le 10 mai 1877. Epouse le 25 août 1823 à Morlaix Jeanne Marie Ursule Folgavez., fille de Yves et de Ursule Jeanne Duval.

2.4.1- Edouard-Auguste Bienvenüe, fils du précédent, né à St-Brieuc le 9 juin 1833, reçu licencié en droit à Rennes, avocat à St-Brieuc, mort à St-Brieuc le 7 août 1860, ne laissant de Julie-Marie Suzanne *Rochard*, nièce du docteur Jules Rochard, (1836-1860), qu'une fille, :

2.4.1.1- *Julie B.* née le 5-2-1860
épouse en 1883 *Ferdinand Foch*,
école polytechnique en 1871
lieutenant d'artillerie en 1873
capitaine d'artillerie en 1878, futur maréchal.
Marie, née en 1885 à Paris
Anne, née en 1887 à Paris
Un garçon, né en 1888 à Montpellier

2.4.2- Adolphe-Arsène Bienvenüe, frère du précédent, né à St-Brieuc le 20 juillet 1830, chirurgien de marine de 3e classe en 1852, médecin de 1^{re} cl. en 1865, principal en 1878 ; retraité le 17 sept. 1878; conseiller municipal de Lorient en 1883, trésorier des invalides de la marine à la Rochelle le 16 juillet 1884, mort à Lorient le 10 mai 1887, n'a pas publié de thèse de doctorat. épouse le 22-2-1879 Aurélie Caroline *Amelot*, de Brest, fille de Benjamin Ignace et Augustine Caroline Bouquet

Adolphe
Edouard
Noémie

2.4.3- Louis- René-François Bienvenüe, frère des précédents, né à St-Brieuc le 9 août 1835, notaire à St-Brieuc depuis le 7 juillet 1861, président de la chambre des notaires en 1885, conseiller municipal de 1866 à 1876, membre du congrès scientifique, de France en 1872, et de la *Société d'Emulation* de St-Brieuc depuis 1886. épouse le 17-7-1865 Eulalie-Marie-Louise *Salabert*, de Broons, fille de Louis et de Eulalie Leoré

Eulalie
Louis
Edouard
Marie
Arsène

2.4.4- Louise Bienvenüe, soeur des précédents, née en 1827. a épousé le docteur Fortuné *Drouard*, (1818-1884) médecin à Moncontour.

2.4.4.1- Mathilde, née en 1852 à Moncontour
épouse le 9-11-1885 Armand Plessis, fils de Armand
inspecteur de l'enregistrement à Vannes puis au Mans
2.4.4.1.1- Armand

2.5- Adolphe, née en 1800, mort en 1825 à Saint Briec

2.6- Fulgence-Frédéric Bienvenüe, frère du précédent, né à Saint-Briec en 1802, lieutenant de la garde nationale à Uzel en 1831, notaire à Uzel pendant près de cinquante ans, mort le 12 juillet 1875 à Uzel, aimait fort la littérature et avait composé en particulier, en 1833, un curieux *Voyage autour de ma Chambre*, sous forme de lettres à sa cousine *Marie Couëssurel* alors âgée de treize ans. Epouse Marie Louise Nouët (1813-1868)

2.6.1- Frédéric-Cajétan-Louis Bienvenüe, fils du précédent, né à Uzel, le 17 décembre 1834, élève du Borda en 1850, enseigne de vaisseau en 1855, lieutenant de vaisseau en 1862, capitaine de frégate en 1878, directeur des études à l'école des mécaniciens de l'arsenal de Brest, commission de recette . (*Ann. de la Marine*).

Epouse en 1879 Berthe *Desmares*, de Quimper, fille de Alphonse, médecin de la marine, et Eloise Bernard

Paul Frédéric, né en 1880 à Brest

Frédéric Émile Léon, né en 1881 à Brest

2.6.2- Emile-Fulgence-Marie Bienrenüe, frère du précédent, né à Uzel le 22 août 1837, élève du collège Saint-Sauveur de Redon en 1850, eudiste en 1856, professeur à Luçon et à Valognes, prêtre en 1862, professeur de théologie à la maison de la Roche-du-Theil, près Redon, où il est mort, le 3 mai 1884 (Notices dans la *Sem. rel. de Saint-Briec* de mars 1884 ; dans le *Bulletin de l'Assoc. cathol. des anciens élèves* du collège de Redon, comptes-rendus de 1884, p. 910 et de 1885 p. 78 à 80 cette dernière tirée à part) et voy. la plaquette suivante.

2.6.3- Le révérend père Emile Bienveniie, prêtre eudiste. - Abbeville, Paillart, s. d. (1884), in-8°, 8 P.

2.6.4- Fulgence-Marie-Auguste Bienvenüe, frère des précédents né à Uzel, le 27 janvier 1852, élève de l'Ecole polytechnique en 1870, de l'Ecole des ponts et chaussées en 1872, ingénieur ordinaire de 3^e classe en 1875, de 2^e en 1879, de 1^e, en 1883, constructeur des lignes de chemins de fer d'Alençon à Prez-en-Mail et de Prez-en-Mail à Mayenne. après un terrible accident qui lui a enlevé un bras, aujourd'hui ingénieur à Paris (Notice au *Panthéon de la Lég. d'honneur*, II, 82), membre du conseil d'administration de la Société amicale de secours des ingénieurs des ponts et chaussées et des mines, etc. - Les prospectus de la grande *Encyclopédie des travaux publics* fondée en 1883 par M. Lechalas, et les annonces imprimées au dos des volumes publiés signalent de lui, comme en préparation en 1885, un traité *des Chemins de fer*, en collaboration avec M. Jules Martin ; mais l'Encyclopédie n'a pas été continuée, après 6 traités parus, et cet ouvrage, n'a pas été publié. Créateur du métro parisien.

2.6.5- une carmélite à Saint-Briec

2.6.6- une visitandine à Rennes

2.6.7- *Pauline B.*, née en 1836, qui a épousé en 1858 Emmanuel *Blivet*, (1831-1874) notaire à Uzel

Paul, né en 1860, mort en 1879 à Paris

Jeanne, née en 1861, morte à Uzel en 1884

Marcel

Marie Louise, née en 1862, épouse le 5-11-1887 à Uzel Gaston Kervern

Employé des contributions indirectes

Thérèse, née en 1866

Madeleine, née en 1871

Fulgence, né le 31-8-1872

Emmanuel, né en 1874

2.6.8- *Marianne B.*, née en 1842, qui a épousé Célestin *Blanche*, juge de paix à Quintin

2.6.9- *Fanny B.*, née en 1816, qui a épousé Ernest *Lucas de la Pommeraye*, alors inspecteur des douanes à Saint-Nazaire, puis receveur à Morlaix.

2.7- Zozime-Paulin-Aldéric Bienvenüe, né à St-Brieuc le 19 mars 1807, avoué à Morlaix de 1832 à 1872, et remplacé alors par son fils *Paul*, conseiller général du Finistère et délégué cantonal de 1851 à 1870, président de la Société de secours mutuels *l'Amicale*, député du Finistère à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876 (siégea à droite, mais vota en 1875 l'amendement Wallon), membre de l'Association bretonne en 1876, adjoint au maire de Morlaix, mort à Morlaix le 14 février 1879, n'était pas licencié en droit, mais a publié des Rapports parlementaires [...]

Sur **Zozime Bienvenue**, voy. A.-N. Clerc, *Nos députés à l'Ass. Nat.*, p. 113, *l'Album électoral* de 1876, au fascicule du *Finistère* ; - le journal le *Finistère* des 6 février, 6 mars 1875, 22 janvier 1876 ; etc.

Iconographie. - *M. de Surgères à l'Iconog. bret.* I, 70, cite un portrait de *Zozime Bienvenüe*, en 1873, signé E. Bocourt del. et Daudenarde sc., pour le n° 380 du grand placard *l'Assemblée nationale*. - *J'y ajouterai un médaillon. fort ressemblant au n° 20 de la pl 8 du Musée de l'Assemblée nationale*, publié à Paris par Alfred Duquesne en 1874, in-4°.

Il épouse à Morlaix, Joséphine *Rendu* (Morlaix, 1826 - Morlaix 1882), titulaire de la croix des ambulances, elle était membre de la Société des sauveteurs bretons (*Annales du bien*, 1883, IX, p. 15).

2.7.1- Albert-Antoine-Auguste Bienvenüe, né à Morlaix le 6 octobre 1839, reçu licencié en droit à Rennes, le 25 novembre 1861, d'abord avocat à Morlaix, fit la campagne de 1870-71 comme sergent des francs-tireurs de Morlaix, à l'armée de la Loire ; puis substitut du procureur de la République à Redon en 1872, à Lorient en 1874, procureur de la République à Loudéac en 1877, démissionnaire à l'occasion des décrets de 1880, ensuite avocat à St-Brieuc, bâtonnier en 1885, chevalier de St-Grégoire, etc., il s'est fixé à Landerneau. Il a eu 3 fils et une fille de sa cousine *Anna B.*, (1841-1885), fille de *Florian*, citée ci-dessus. Il a publié :

1. - De mandato. - Des commissionnaires., - Rennes, Oberthur, 1861, in-4°, 40 p.

2. - Lettre au sujet de sa démission, datée du 5 juillet 1880, publiée au *moniteur universel* et au *Petit Breton* du 9 juillet.

3. - La restitution des biens des princes d'Orléans. - Histoire d'une légende. - Saint-Brieuc, Prudhomme, 1884, in-18, 311 P.

2.7.2- Paul-Joseph-Marie Bienvende, frère du précédent, né à Morlaix le 30 juillet 1811, reçu licencié en droit à Rennes le 17 janvier 1862, avocat à Morlaix de 1862 à 1872, caporal des francs-tireurs de Morlaix à l'armée de la Loire en 1870, avoué à Morlaix à la place de son père depuis 1872, a publié la thèse suivante :

De hereditate vel actione vendita. - Du transport des créances et autres droits incorporels, etc.
- Rennes, Oberthur, 1862, in-4°.

Il a eu 4 fils et 3 filles de sa cousine Marie *Le Franc*, d'Elven.

2.7.3- André-Louis-Marie Bienvenüe, frère des précédents, né à Morlaix le 17 septembre 1848, élève de la Faculté de médecine de Strasbourg, médecin militaire, reçu docteur à Paris le 30 janvier 1872, médecin-major de 1^o classe, rentré du Tonkin en 1887, major au 36^e régiment d'infanterie à Caen, a publié:

Considérations sur l'emploi chirurgical du cautère électrique. -*Paris*, Parent, 1872, in-8°, 55 p.

Il a eu 2 fils de Gabrielle *Le Vacher*.

Il y aura cent ans, le 27 Janvier,

Fulgence BIENVENUE

“ père du métro ”
naisait à Uzel

par Louis LE CUNFF

Le 27 janvier 1852, à Uzel, dans les Côtes-du-Nord, Mme Bienvenue, épouse de M^r Bienvenue, notaire du lieu, mettait au monde son treizième enfant : un garçon, qui reçut le prénom original de Fulgence. Que l'enfant ait manifesté de bonne heure une très vive intelligence et un goût poussé pour l'étude, le fait ne surprendra guère si l'on sait que la famille Bienvenue compta de tous temps des hommes de lettres, des magistrats... et des parlementaires. L'un des grands-pères de Fulgence fut ainsi député à la Chambre des Représentants, en 1820.

Mais rien ne permettait évidemment de penser que le jeune garçon deviendrait un jour l'un des hommes les plus célèbres de Paris.

Un bras broyé

Il a dix-huit ans lorsqu'il est reçu à l'Ecole Polytechnique : c'est en 1870. Il en sort cinq années plus tard avec le titre d'ingénieur des Ponts et Chaussées, et se voit immédiatement affecté à la construction des lignes. En 1881, le 25 février, Fulgence Bienvenue est victime, à Pré-en-Pail, en Mayenne, d'un grave accident qui aurait pu à jamais compromettre sa carrière. Fulgence qui se trouvait juché sur un wagon, tombe sur la voie à la suite d'un départ brusque de la locomotive. Il a le bras broyé et doit être amputé.

Cette mutilation ne devait cependant pas l'empêcher de poursuivre son activité, et nous le trouvons bientôt affecté à Paris, à la 8^e section de la voie publique. Il va dès lors participer à la plupart des grands travaux qui marquèrent, dans la capitale, les dernières années du siècle dernier : ouverture de l'avenue de la République, construction du funiculaire à câble de Belleville, aménagement des Buttes-Chaumont, sans oublier la captation des sources de la Vigne et de Verneuil.

La réalisation d'un projet

Mais depuis des années, Bienvenue nourrit un projet plus grandiose encore : doter la capitale d'un réseau ferré souterrain. L'idée, à vrai dire, n'est pas nouvelle, on en parle depuis bientôt quarante années. Mais c'est à l'ingénieur breton que reviendra le mérite de présenter un plan concret... et de le réaliser.

Nous sommes en 1896. Certains quartiers de Paris sont littéralement congestionnés : la circulation y est devenue pratiquement impossible. Ainsi en est-il par exemple du quartier des Halles, qui commande le ravitaillement de la capitale. Et déjà l'on songe à cette Exposition Universelle qui, dans quatre ans, doit amener à Paris des centaines de milliers de visiteurs.

Il faut faire vite. Fulgence Bienvenue fait adopter un avant-projet de réseau souterrain, qui devenu projet définitif, est reconnu d'utilité publique en 1898. Dès le mois de septembre, les premiers coups de pioche sont donnés. (Ce sera alors la grande époque des terrassiers bretons !) Et le 8 juin 1900, le premier tronçon du métro, reliant la Porte de Vincennes à la Place de la Bastille, est terminé. Le 19 juillet le trafic est assuré sur le parcours Vincennes-Maillot. Le voyage dure

(SUITE PAGE 2)

FULGENCE BIENVENUE

(SUITE DE LA 1^{re} PAGE)

vingt-cinq minutes, alors qu'il faut plus d'une heure et demie pour effectuer le même parcours en omnibus.

Prix du voyage : En 1^{re} classe, 25 centimes ; en 2^e classe, 15 centimes.

Bienfaiteur de la Capitale

C'est une victoire extraordinaire ! Mais durement acquise. Il a fallu, des années durant, lutter contre l'opinion publique (celle-là qui par la suite proclamera son enthousiasme), contre les journaux, contre les politiciens... et surtout contre la compagnie des omnibus et les entreprises de location de fiacres, qui voyaient leur négoce ruiné, mais la victoire est définitive.

Désormais, le nombre des voyageurs transportés par le « métropolitain » va croître d'année en année. On jugera de la progression à travers ces quelques chiffres :

- 1901 : 56 millions de voyageurs transportés ;
- 1910 : 310 millions ;
- 1920 : 688 millions ;
- 1930 : 888 millions ;
- 1938 : 778 millions.

Une exposition Bienvenue

Aujourd'hui : plus d'un milliard !

A l'heure actuelle, le réseau métropolitain s'allonge sur plus de deux cents kilomètres, que jalonnent quelque trois cents stations.

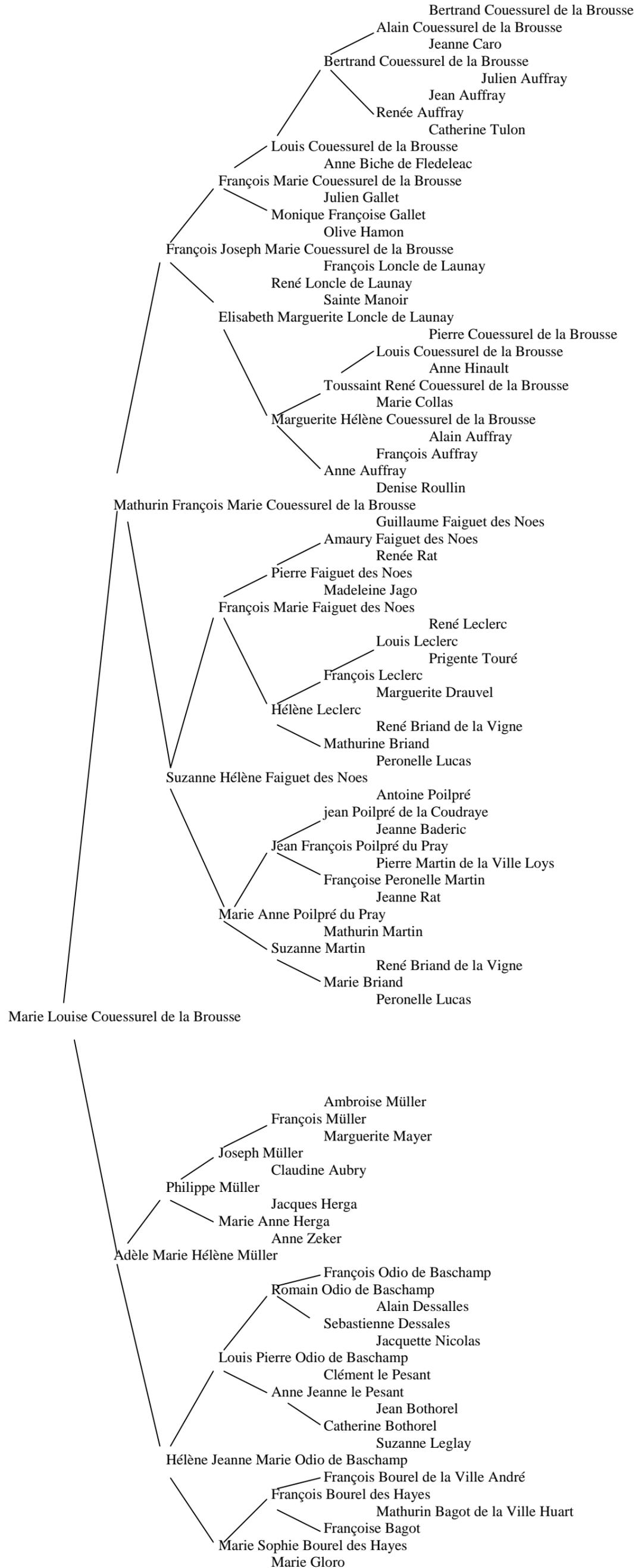
En vérité, Fulgence Bienvenue méritait bien le titre de « Bienfaiteur de la capitale », qui lui fut octroyé solennellement en 1932 par le Conseil Municipal de Paris. Pour les « usagers », il restera « le père du Métro ».

La plupart des grandes cités mondiales qui possèdent aujourd'hui un métro, le doivent à des techniciens français formés à l'école du grand ingénieur breton : Fulgence Bienvenue !

Amis Bretons, de Paris, et vous tous qui empruntez chaque jour le métro, pensez parfois au petit garçon d'Uzel, à celui-là qui devait devenir le grand ingénieur Bienvenue. Et si vos occupations vous laissent quelque loisir, ne manquez pas de venir, dans les semaines qui vont venir, l'exposition organisée à l'occasion du Centième anniversaire de la naissance de notre compatriote, et qui se tiendra à l'Hôtel de Soubise, 60, rue des Francs-Bourgeois, du 19 janvier au 1^{er} mars.

Louis LE CUNFF.

Ascendance Couessurel de la Brousse



Famille Couessurel de la Brousse

